

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

*CONTRIBUTION DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL À LA
PRÉPARATION DU RAPPORT
DE SUIVI 2009 DU
PROGRAMME NATIONAL DE
RÉFORME FRANÇAIS
2008-2010*

2009

Communication présentée par
M. Gabriel Paillasson

MANDATURE 2004-2009

Séance du Bureau du 22 septembre 2009

**CONTRIBUTION DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL À LA
PRÉPARATION DU RAPPORT DE
SUIVI 2009 DU PROGRAMME NATIONAL
DE RÉFORME FRANÇAIS 2008-2010**

**Communication du Conseil économique, social et environnemental
présentée au nom du Bureau par M. Gabriel Paillasson
au nom de la délégation pour l'Union européenne**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CHAPITRE I - SITUATION DE LA FRANCE AU REGARD DES INDICATEURS ET DES OBJECTIFS DE LISBONNE.....	7
I - DES RÉSULTATS INÉGAUX DE LA FRANCE DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE LISBONNE, AVANT MÊME L'INTERVENTION DE LA CRISE	7
II - UNE FORTE DÉGRADATION DE PLUSIEURS PARAMÈTRES LIÉE À LA RÉCESSION.....	10
A - LA CRISE MARQUE UNE DÉGRADATION DE PLUSIEURS DE CES RÉSULTATS POUR NOTRE PAYS.....	10
B - UN CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPÉEN QUI REFLÈTE UNE CRISE SYSTÉMIQUE	12
CHAPITRE II - DES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR AJUSTER LE PNR FACE À LA CRISE.....	15
PRÉAMBULE AGIR POUR FAVORISER UNE MEILLEURE GOUVERNANCE MONDIALE ET EUROPÉENNE	15
A - AMÉLIORER LA GOUVERNANCE FINANCIÈRE AUX NIVEAUX INTERNATIONAL, EUROPÉEN ET NATIONAL	15
1. Repenser les stratégies des banques	15
2. Améliorer l'application des règles financières, voire les renforcer.....	16
3. Revoir la gouvernance financière mondiale, clé du problème.....	17
B - RÉNOVER LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE ET RENFORCER CELLE DE L'UNION EUROPÉENNE.....	18
1. Engager la nécessaire réforme du système monétaire international	18
2. Évoluer vers une meilleure organisation du commerce international	18
C - RENFORCER LA COHÉRENCE ET L'AMBITION DE LA RELANCE EUROPÉENNE	19
D - RÉGULER LES MARCHÉS DES MATIÈRES PREMIÈRES.....	21
E - CONFORTER LA STRATÉGIE VISANT À MIEUX LÉGIFÉRER	22

F - RENFORCER L'UNITÉ ET LE POIDS DE L'UNION SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.....	23
I - RENFORCER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FRANCE.....	25
A - CONCILIER POLITIQUE CONTRA-CYCLIQUE ET RELÈVEMENT DE LA CROISSANCE POTENTIELLE.....	25
1. Combiner relance contra-cyclique et relèvement de la croissance potentielle.....	25
2. Concilier coût de la relance et assainissement rapide des finances publiques.....	26
3. Assurer la continuité du financement et accompagner le développement des entreprises.....	27
B - CONFORTER L'ÉPARGNE LONGUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	28
1. Assurer une lisibilité et une sécurité fiscale de l'assurance vie	28
2. Étudier l'extension aux assurances de la refonte des normes IFRS et veiller à la transposition concertée de « Solvabilité II » ...	29
3. Conforter le financement à long terme des entreprises et des PME	29
C - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE SECTEURS ET D'ACTEURS ÉCONOMIQUES CLÉS POUR L'EMPLOI, L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FRANCE...30	30
1. Soutenir le développement des industries pharmaceutiques.....	30
2. Investir dans les infrastructures de transport pour renforcer l'attractivité de notre pays.....	31
3. Développer les entreprises de taille intermédiaires (ETI).....	33
II - POURSUIVRE L'ÉDIFICATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE	35
A - CONFORTER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE.....35	35
1. Accentuer l'effort de formation de tous et pour tous	35
2. Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des apprentis.....	37
3. Développer la formation tout au long de la vie	38
B - INVESTIR MASSIVEMENT DANS LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION AUX NIVEAUX EUROPÉEN ET NATIONAL.....38	38
1. Accomplir les efforts et mettre en œuvre les structures nécessaires au développement de la recherche et de l'innovation dans l'économie	38
2. Dynamiser la logique territoriale et développer « l'esprit clusters »	39

3. Clarifier le rôle des pôles de compétitivité, renforcer les partenariats, rendre les financements plus accessibles.....	40
C - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SECTORIELS	41
1. Relever, au niveau national et européen, le défi des biomédicaments	41
2. Dynamiser et valoriser la recherche en matière de génie génétique.....	42
3. Renforcer l'effort européen et national dans le domaine des TIC ..	44
4. Engager un effort massif d'innovation pour répondre aux impératifs du développement durable	44
III - FAIRE DU MAINTIEN DE L'EMPLOI UNE PRIORITÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PNR	45
A - RENFORCER LA PRIORITÉ EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'EMPLOIS.....	45
1. Donner la priorité au maintien et à la création d'emplois.....	45
2. Soutenir le développement des services à la personne	46
3. Saisir les opportunités d'emplois liées aux enjeux environnementaux et à la reprise d'entreprises	49
B - FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES	50
1. Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.....	51
2. Prendre en compte la situation particulière de certains jeunes	52
C - PARVENIR À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE HOMMES ET FEMMES	54
1. Lutter contre les discriminations face à l'emploi.....	55
2. Réaliser l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.....	55
3. Développer l'entrepreneuriat féminin.....	56
D - RELEVER LE DÉFI DE L'AUGMENTATION DU TAUX D'EMPLOI DES SENIORS ET PRÉPARER LES TRANSITIONS ENTRE TRAVAIL ET RETRAITE.....	56
1. Relever le défi de l'augmentation du taux d'emploi des seniors	56
2. Favoriser une transition progressive entre travail et retraite.....	57
3. Mettre en place une gestion qualitative du départ en retraite	57
E - APPUYER L'ACCEPTABILITÉ DES RÉFORMES SUR UN ACCOMPAGNEMENT APPROPRIÉ ET SUR UN RÉEL DIALOGUE SOCIAL	58
IV - PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	61
A - DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE	61
1. Changer le regard de la société sur les « seniors »	62

2. Faciliter le passage du désir d'activité au projet au service de la société	62
3. Accompagner dans une cité ouverte les parcours résidentiels à tous les âges	63
B - INVESTIR POUR LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET CLARIFIER LES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE ÉTAT ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	63
1. Investir pour favoriser le développement numérique des territoires, condition de la compétitivité pour notre pays.....	63
2. Clarifier les relations financières entre État et collectivités locales	65
C - PRENDRE EN COMPTE LES SITUATIONS PARTICULIÈRES DE CERTAINS TERRITOIRES	67
1. Appuyer la redynamisation des Zones franches urbaines.....	67
2. Prendre en compte les particularités des collectivités ultramarines	68
V - PROMOUVOIR LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE POUR CONSTRUIRE UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	72
A - INTENSIFIER L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	72
1. Améliorer l'efficacité énergétique des transports	72
2. Optimiser le processus de décision pour réaliser de nouvelles infrastructures compatibles avec le développement durable	73
3. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	74
B - RESPONSABILISER L'USAGER POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU	75
1. Renforcer évaluation, transparence et gouvernance au bénéfice de l'usager et de sa responsabilisation	75
2. Préserver la ressource en eau.....	76
C - DÉFINIR DES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PRENANT EN COMPTE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE	76

CHAPITRE III - PREMIÈRES OBSERVATIONS SUR LES DIFFÉRENTS POINTS DU PROJET DE <i>RAPPORT DE SUIVI 2009 DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME 2008-2010</i>	81
I - POINT DU PROJET DE <i>RAPPORT DE SUIVI</i> : « LA RÉPONSE À LA CRISE FINANCIÈRE ET LE PLAN DE RELANCE FRANÇAIS »	82
II - POINT : « CROISSANCE DURABLE, INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES » (PP. 14 À 39)	85
III - POINTS DU PROJET DE <i>RAPPORT DE SUIVI</i> PORTANT SUR L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE..	88
IV - POINT : « DES OPPORTUNITÉS POUR TOUS ».....	91
V - POINT : ASSURER LA SOUTENABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES (PP. 55 À 64 DU PROJET DE <i>RAPPORT DE SUIVI</i>).....	95
CONCLUSION	99
ANNEXES	101
Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 15 septembre 2009	103
Annexe 2 : Liste des avis, rapports, études et communications du Conseil économique, social et environnemental pris en compte dans les chapitres I et II de cette communication.....	105
Annexe 3 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière, en section et en délégations des avis, rapports, études et communications pris en compte dans les chapitres I et II de cette communication.....	111
Annexe 4 : Autres travaux du Conseil économique, social et environnemental pris en compte dans le chapitre III de cette communication.....	119
Annexe 5 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière et en délégations des avis, rapports et communications pris en compte dans le chapitre III de cette communication	121
Annexe 6 : Exemples de contributions apportées à la mise en œuvre des objectifs de la stratégie de Lisbonne et du Programme national de réforme 2008-2010 par les organisations représentées au sein du Conseil économique, social et environnemental.....	123
LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	147
TABLE DES SIGLES	149

Le 16 décembre 2008, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental (CESE de France) a confié l'élaboration d'un projet de communication à la délégation pour l'Union européenne, poursuivant l'implication du CESE dans le suivi régulier de la stratégie de Lisbonne. Celle-ci a désigné M. Gabriel Paillasson en qualité de rapporteur¹.

Pour l'élaboration de ce document, la délégation pour l'Union européenne a procédé à l'audition de Madame Anne-Laure de Coincy, Secrétaire général adjoint des affaires européennes (SGAE).

¹ Cette communication a été adoptée par le Bureau lors de sa séance du 22 septembre 2009. Le résultat du vote de la communication au sein de la délégation figure en annexe 1.

INTRODUCTION

Depuis 2003, le Conseil économique, social et environnemental s'implique dans le suivi de la stratégie de Lisbonne. Il adopte notamment chaque année dans ce cadre, à l'intention du gouvernement français, une contribution préparatoire au rapport que celui-ci élabore en vue du Conseil européen de printemps. Une saisine permanente lui avait été confiée à cette fin par le gouvernement, en 2005, pour le suivi du *Programme national de réforme 2005-2008* (PNR).

Une nouvelle étape a été franchie en 2008 pour la préparation du Programme national de réforme français 2008-2010 : notre assemblée y a d'une part contribué en élaborant, en juillet 2008, avant la rédaction de ce document par le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), une communication synthétisant les principales propositions issues de ses travaux récents entrant dans le champ de la stratégie de Lisbonne, afin que le gouvernement puisse en tenir compte dans l'élaboration du PNR. En septembre 2008, le SGAE a d'autre part consulté le Conseil économique, social et environnemental (CESE de France), ainsi que des organismes consultatifs spécialisés tels que le Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales (CDSEI), sur le projet de PNR 2008-2010, avant son envoi à la Commission européenne.

Dans la perspective du Conseil européen de printemps 2010, le SGAE doit élaborer le *Rapport de suivi du PNR français 2008-2010*. Il a souhaité consulter, à l'été 2009, le CESE de France sur ce document qui vise, pour chaque État membre, à faire le point sur la mise en œuvre des mesures prévues dans son programme de réforme, à opérer les ajustements nécessaires, ainsi qu'à mesurer les progrès accomplis au cours de l'année au regard des objectifs de Lisbonne et de ceux fixés dans le PNR.

Par cette communication, notre assemblée souhaite y contribuer, en apportant des premières observations sur ce projet de document.

Pour cette édition du rapport de suivi, cet exercice s'inscrit dans le contexte particulier constitué, pour l'ensemble des États membres, par la crise financière, économique et sociale intervenue en 2008. Si ses effets n'étaient pas encore pleinement perceptibles en octobre 2008, au moment où le PNR 2008-2010 a été finalisé, cette crise frappe aujourd'hui durement l'ensemble des économies européennes, modifiant dans des proportions considérables la situation de notre pays et de ses partenaires européens au regard des objectifs de Lisbonne et des Programmes nationaux de réforme. L'avis sur *La conjoncture économique et sociale en 2008* de notre assemblée, publié dès mai 2008, soulignait néanmoins la gravité et le caractère mondial de cette récession².

² Avis *La conjoncture économique et sociale en 2008*, rapporté par Mme Marie-Suzie Pungier (mai 2008).

Le PNR français avait du reste anticipé cette possibilité, en prévoyant dans son introduction que ce programme, élaboré à l'été 2008, pourrait évoluer pour répondre à la dégradation de la conjoncture. Un plan de relance complémentaire a notamment été établi à cette fin en décembre 2008, et des mesures supplémentaires mises en œuvre, notamment en matière d'emploi.

Dans ces circonstances, le gouvernement français ne pourra se contenter, dans son rapport de suivi, de rendre compte de la mise en œuvre des mesures qu'il avait prévues. Il est par ailleurs trop tôt pour pouvoir mesurer pleinement, sur le plan statistique, l'ensemble des incidences de la crise actuelle sur l'économie, l'emploi et la société française.

Aussi la contribution de notre assemblée a-t-elle une triple finalité. D'une part, elle dresse un premier bilan de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne, avant l'intervention de la crise, et s'efforce d'appréhender les premiers effets de celle-ci sur les réalités économiques et sociales de notre pays. D'autre part, elle présente les principales préconisations formulées par notre assemblée dans les différents champs de la stratégie de Lisbonne depuis le début du second semestre 2008 (qui marque l'entrée en récession de l'Union européenne et de la zone euro), afin que le gouvernement puisse le cas échéant les prendre en compte pour réajuster sa politique. Enfin, en réponse à la demande du SGAE, elle formule de premières observations sur le projet de rapport de suivi 2009 du PNR français 2008-2010.

Ce travail est complémentaire de la communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, qui se fondait sur les travaux de notre assemblée élaborés de janvier 2007 à juin 2008 - dont nombre d'éléments sont encore d'actualité - et de la communication *Premières observations du Conseil économique, social et environnemental sur le projet de Programme national de réforme 2008-2010*, rapportées par M. Christian Dellacherie³. Pour avoir une vue d'ensemble des positions récentes du CESE de France sur le PNR 2008-2010, sa préparation et sa mise en œuvre, il faut donc se référer à ces trois communications.

³ Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, rapportée par M. Christian Dellacherie (juillet 2008).

Pour répondre à l'abondance, à la diversité et à la transversalité des thèmes embrassés par la stratégie de Lisbonne et par le PNR français 2008-2010, cette communication se fonde sur les propositions pertinentes au regard de la problématique du Programme national de réforme qui se trouvent dans les avis votés depuis douze mois par notre assemblée, en présentant de manière synthétique les éléments qui s'y rapportent.

L'accent est notamment mis sur les propositions qui visent à répondre, depuis l'été 2008, à la crise économique et sociale, mais de manière non exclusive. Si elles ont pris au dépourvu la plupart des analystes, la survenue de la crise financière et la récession majeure amorcée ne constituent malheureusement pas une surprise si l'on s'en réfère aux avis du Conseil économique, social et environnemental. Les travaux de notre assemblée mettent depuis longtemps en avant les exigences d'une mondialisation plus juste, la gravité des risques provoqués par les déséquilibres mondiaux et les dérives de la globalisation financière. Le rapport et l'avis de conjoncture adoptés en 2004 insistaient déjà sur l'endettement et sur les déficits jumeaux (extérieur et budgétaire) américains, sur les aléas liés à la surévaluation des prix de certains actifs (immobiliers notamment) et à la hausse déjà sensible du prix des matières premières. La question alors déjà posée n'était pas tant la possibilité d'une crise que le moment où les déséquilibres et la bulle éclateraient et l'on pouvait craindre que, plus ce moment serait différé, plus ses conséquences risqueraient d'être graves. Par la suite, tout en insistant, à chaque moment, sur l'aspect le plus criant des difficultés (ainsi, ces dernières années, la montée du prix des matières premières et la nécessité de faire face à la crise écologique), les travaux du CESE de France, et notamment ses avis de conjoncture, ont également cherché de manière constante à montrer l'interaction entre les différents risques et déséquilibres⁴.

Il est pour le CESE de France indispensable que le Programme national de réforme français 2008-2010 soit adapté pour y porter remède, et cette contribution met en avant à cette fin un ensemble de préconisations, mais elle appelle aussi l'attention du gouvernement, de manière plus large, sur d'autres aspects qui lui semblent importants pour l'équilibre de notre société.

Cette présentation simplifiée facilite l'accès aux textes intégraux des délibérations de notre assemblée, disponibles sur le site www.ces.fr, y compris pour connaître les déclarations et explications de vote des différents groupes, lesquelles expriment la diversité de leurs positions⁵.

⁴ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, rapporté par M. Pierre Duharcourt, (mai 2009).

⁵ La liste des références complètes des avis, rapports, études et communications ainsi que les résultats des votes des différents groupes sur lesquels s'appuie cette communication se trouvent en annexes 2 à 5.

CHAPITRE I

SITUATION DE LA FRANCE AU REGARD DES INDICATEURS ET DES OBJECTIFS DE LISBONNE

La stratégie de Lisbonne vise à faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». L'échéance de 2010 avait initialement été fixée comme horizon temporel pour réaliser cet objectif.

Pour en effectuer le suivi, le Conseil européen a arrêté une liste restreinte de 14 indicateurs portant sur les six domaines de la stratégie (économie générale ; emploi ; innovation et recherche, incluant éducation et formation ; intégration des marchés et réforme économique ; cohésion sociale ; environnement).

Le CESE de France effectue tous les deux ans depuis 2005 un suivi approfondi de ces indicateurs dans lequel il dresse le panorama de la situation de notre pays, des progrès accomplis et des efforts restant à faire. Le dernier suivi des indicateurs de Lisbonne, effectué en mars 2009, fait ressortir les lentes évolutions de notre pays sur la voie de la stratégie européenne adoptée en 2000.

Les données examinées, majoritairement de 2007, ne font pas apparaître les effets de la crise économique et financière, celles de 2008 et 2009 n'étant pas encore disponibles. Cette étude fournit toutefois un point de référence pour en mesurer les conséquences grâce à des indicateurs stables, établis dans la perspective d'une convergence économique et sociale en Europe. Il a semblé intéressant d'en rappeler brièvement les principaux résultats concernant notre pays dans ce point d'étape sur la mise en œuvre du PNR français 2008-2010.

I - DES RÉSULTATS INÉGAUX DE LA FRANCE DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE LISBONNE, AVANT MÊME L'INTERVENTION DE LA CRISE

Les indicateurs relatifs à la situation économique reflètent, avant l'intervention de la crise, une situation de la France relativement favorable, mais inégale selon le champ considéré :

Quant à la croissance, objectif central de la stratégie de Lisbonne, la France restait, avant même l'intervention de la crise, en deçà de la cible de 3 % par an et de la moyenne des États membres, avec un taux de croissance annuel moyen du Produit intérieur brut (PIB) français en volume égal à 2,2 % sur la période 1998 à 2007, choisie pour pouvoir effectuer la comparaison sur une dizaine d'années.

Pour le PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat (SPA), la France est nettement au dessus de l'UE-27 (indice 100) à 110,9 en 2007, l'UE-15 étant à 112.

Quant au PIB par personne occupée en SPA en 2007, la France, avec 122,1, est bien au dessus de la moyenne de l'UE-27 fixée à 100 (UE-15 à 110,3), mais, sur les dix dernières années, la productivité des États-Unis (indice 2007 à 140,6) se maintient bien au dessus de celle de l'Union européenne (UE).

Ces résultats montraient un certain enrichissement de la croissance en emploi, mais surtout un taux de croissance encore trop faible.

Dans le domaine de l'emploi, notre pays s'est amélioré jusqu'en 2007, mais moins vite que la moyenne européenne pour les jeunes, les hommes et les seniors :

Avec un taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans de 64,6 % en 2007, la France s'est améliorée, mais est repassée en dessous de l'UE-27 (65,4 %). Pour les femmes, ce taux atteint pour la première fois en 2007 l'objectif de 60 % fixé pour 2010. Mais ce taux ne s'améliore pas pour les hommes et, pour l'ensemble, reste éloigné de l'objectif de 70 % à l'horizon 2010.

Le taux d'emploi des « seniors » (55-64 ans) en France marque un progrès (38,3 % en 2007, soit + 10 points en 10 ans) mais reste très loin de l'objectif de Lisbonne (50 % en 2010) et en dessous de la moyenne de l'UE-27 (44,7 %). Le taux d'emploi des 60-64 ans est particulièrement faible en France (15,7 %).

Dans le domaine de l'innovation, de la Recherche et du développement (R&D), enjeu majeur pour bâtir l'économie de la connaissance, la situation française reste bonne globalement, mais, par rapport à l'objectif stratégique de 3 % du PIB pour la dépense de R&D, la France a plutôt reculé depuis 2002, tout comme l'Union européenne.

Pour l'éducation des jeunes de 20-24 ans, avec 82,4 % de niveau secondaire supérieur en 2007, la France est au dessus de l'UE-27 (78,1 %). Ce taux progresse légèrement entre 1998 et 2007, mais reste inférieur à l'objectif de 85 %, celui des femmes étant cependant supérieur à celui des hommes.

La France a dépensé 2,08 % du PIB en recherche et développement en 2007, soit sensiblement plus que la moyenne de l'UE-27 (1,83 %), mais nettement moins que l'objectif de 3 % fixé pour 2010. Ces taux n'ont pas progressé depuis 1998, ce qui est préoccupant.

Dans le domaine de l'intégration des marchés et de la réforme économique, la France a progressé, mais la moyenne européenne s'améliore plus rapidement encore entre 1998 et 2007 grâce au rattrapage des pays récemment entrés dans l'Union :

Sur les niveaux de prix comparés, à 106,7 en 2007 pour un indice de l'UE-27 fixé à 100, la France reste au dessus de la moyenne (UE-15 à 104,7).

Le taux d'investissement du secteur privé de 18,2 % du PIB en France en 2007 se situe légèrement en dessous de la moyenne de l'UE-27 (18,7 % du PIB), mais la France a progressé et se rapproche nettement de la moyenne européenne.

Quant à la cohésion sociale, les résultats atteints restent disparates :

Le taux de pauvreté après transferts sociaux s'élève en France à 13 % en 2006, soit un taux stable et inférieur à la moyenne européenne (16 %).

Le taux de chômage de longue durée baisse à 3,3 % en 2007, mais passe légèrement au dessus de la moyenne de l'UE-27 (3,1 %, UE-15 à 2,8 %).

Pour la dispersion des taux d'emplois régionaux, la France, avec un coefficient de 6,6 en 2007, est dans une situation intermédiaire.

Dans le domaine de l'environnement, la France apparaît bien située par rapport aux objectifs de Lisbonne :

Pour les émissions de gaz à effet de serre, la France est bien placée et atteint en 2006 des résultats meilleurs que l'objectif fixé pour 2010 dans l'accord communautaire de 1998.

L'intensité énergétique de l'économie est en 2006 très inférieure à la moyenne de l'UE-27 et continue à s'améliorer lentement. Entre 1998 et 2006, la consommation d'énergie rapportée au PIB s'est réduite en France (- 9,4 %), mais moins vite que la moyenne de l'UE-27 (- 11,1 %).

Quant au volume du transport de fret par rapport au PIB, la France a connu depuis 2000 une évolution plus favorable que la moyenne européenne. De 1998 à 2007, son indice s'est réduit à 88,4, celui de l'UE-27 augmentant à 107,1.

La communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* (édition 2009) complète cette analyse par l'étude d'indicateurs et de données complémentaires, notamment pour les domaines de l'emploi et de l'environnement. Elle souligne que, en 2007, la situation de la France en matière d'emploi n'atteint pas, sauf exception, les performances de la moyenne de l'UE-27. Cela ne signifie pas que notre pays n'a pas progressé, mais ses progrès restent fragiles et la France aborde la crise de 2008-2009 avec un handicap. En matière environnementale, la France doit de même, si elle veut atteindre les objectifs du nouveau paquet énergie-climat à l'horizon de 2020 - au delà de ceux de la stratégie de Lisbonne -, veiller à ne pas se laisser distancer, tant sur le plan de la qualité de vie de nos concitoyens que sur le plan des avancées techniques, qui seront à la source d'une croissance durable⁶.

⁶ Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* (édition 2009), rapportée par Mme Anne Duthilleul (mars 2009), pp. 167 à 169.

II - UNE FORTE DÉGRADATION DE PLUSIEURS PARAMÈTRES LIÉE À LA RÉCESSION

A - LA CRISE MARQUE UNE DÉGRADATION DE PLUSIEURS DE CES RÉSULTATS POUR NOTRE PAYS

L'avis de notre assemblée sur *La conjoncture économique et sociale en 2009* permet de compléter ces éléments pour 2008 et les premiers mois de 2009 pour plusieurs de ces paramètres.

En moyenne annuelle, le PIB n'aurait progressé que de 0,7 % en France en 2008 (contre + 2,1 % en 2007)⁷. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) estimait toutefois dans sa note de conjoncture de juin 2009 que le paroxysme de la crise semble avoir été atteint au premier trimestre 2009 : en France, le PIB ne reculerait plus que de 0,6 % au deuxième trimestre, après un recul de 1,5 % au premier trimestre. Le PIB français reculerait de nouveau au troisième trimestre 2009 (- 0,2 %) avant de se stabiliser au quatrième. Sur l'ensemble de l'année, le recul atteindrait 3 %⁸.

L'investissement des entreprises a baissé de 1,5 % au quatrième trimestre 2008⁹ et reculerait très fortement en 2009 (- 8,9 %). Le repli serait particulièrement prononcé au cours des deux premiers trimestres 2009 (- 3,2 % au premier trimestre et - 2,7 % au deuxième trimestre), mais s'atténuerait progressivement au second semestre (- 2,3 % puis - 1,3 % aux troisième et quatrième trimestres)¹⁰ : le taux d'utilisation des capacités de production est actuellement de 8 points inférieur à sa moyenne de longue période et le durcissement des conditions de financement devrait se poursuivre dans les mois à venir. La forte baisse des prix des produits énergétiques et, dans une moindre mesure, des produits alimentaires, entraînerait une décrue marquée de l'inflation. L'INSEE prévoit dans sa *Note de conjoncture* de mars 2009 que le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation serait de - 0,6 % en juin 2009.

En France, le point bas de la courbe du chômage a été atteint fin 2007-début 2008 et tous les indicateurs remontent depuis lors.

⁷ Les développements de ce point sont pour la plupart issus de l'avis sur *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 16 et 17.

⁸ « Vers une sortie de récession ? », *Note de conjoncture de l'INSEE*, juin 2009, p. 7.

⁹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*.

¹⁰ *Note de conjoncture de l'INSEE*, juin 2009, p. 11.

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans (au sens du BIT, métropole + DOM) a été le premier touché, dès le deuxième trimestre 2008, passant de 18,2 % en début d'année à 19,7 % au troisième trimestre 2008. Parallèlement, le taux de chômage des plus de 50 ans est nettement remonté à 5,3 % et s'est stabilisé au troisième trimestre 2008, tandis que celui des 25-49 ans reculait encore légèrement à 6,8 %. Notre assemblée a souligné dès la fin 2008 qu'il y avait là une source d'inquiétude sérieuse¹¹.

Dans le sillage de la contraction de l'activité, l'économie française a continué de perdre des emplois fin 2008 et ces pertes s'amplifiaient début 2009. Après un repli de 110 000 postes au second semestre 2008, plus de 330 000 postes seraient supprimés au premier semestre 2009. (L'INSEE prévoit dans sa *Note de conjoncture* de juin 2009 un repli total de l'emploi de plus de 590 000 postes en 2009). Le grand nombre d'entrées prévues en contrat aidé devrait permettre de stopper la baisse du nombre de bénéficiaires observés en 2008 et même d'en accroître légèrement les effectifs. Si la perte d'emplois a immédiatement accompagné la chute de l'activité, il est à craindre qu'un éventuel redémarrage de l'activité ne se traduise qu'après un certain délai par une remontée de l'emploi. En tout état de cause, la tendance actuelle, - après la vague touchant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et le chômage partiel – est à la multiplication des licenciements et des plans sociaux. Le taux de chômage pourrait atteindre 10 % en 2010. Entre mars 2008 et mars 2009, le nombre des demandeurs d'emplois de catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) a progressé de 433 900 (+ 22,1 %) pour atteindre 2 448 200 personnes, les jeunes de moins de 25 ans étant particulièrement touchés (+ 35,8 %). Au total, toutes catégories confondues, le nombre des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (DOM compris) est désormais de 3 688 000 personnes.

Entamé au premier semestre 2008 par la montée de l'inflation, le pouvoir d'achat des ménages serait nettement pénalisé par la dégradation des revenus d'activité. La détérioration des perspectives conduirait les ménages à observer un comportement prudent et le taux d'épargne devrait augmenter. Au premier semestre 2009, le faible dynamisme de la consommation intérieure émanant des ménages et des administrations publiques, ainsi que des autres composantes de la demande (dont la variation des stocks), auquel s'ajoute la baisse des importations liée au ralentissement mondial, contribuerait à la baisse du PIB¹².

¹¹ Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne (édition 2009)*, rapportée par Mme Anne Duthilleul (mars 2009).

¹² Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 15, 16 et 17.

B - UN CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPÉEN QUI REFLÈTE UNE CRISE SYSTÉMIQUE

Au plan international, la crise financière, partie des États-Unis, s'intègre dans une crise structurelle de l'ensemble de l'économie mondiale, dominée par une logique « *court-termiste* » visant la « création de valeur » pour l'actionnaire, lequel exige un retour sur capitaux (*return on equity*, ROE) de l'ordre de 15 % l'an, incompatible avec une croissance de l'économie réelle de l'ordre de 2-3 %.

Cette crise systémique est la conséquence d'un double processus qui bloque le potentiel de développement. La première tendance – au niveau mondial – est celle d'un partage des richesses créées plus défavorable aux salaires que lors de la longue phase d'essor de l'après guerre et – au sein même des revenus salariaux – d'une distribution de plus en plus inégalitaire, avec une plus grande montée des rémunérations des salariés les mieux payés et l'augmentation du nombre de « salariés pauvres » ou de la précarité. La pression sur les salaires, notamment ceux des catégories modestes, explique ainsi, en particulier aux États-Unis, le gonflement de l'endettement des ménages pour financer, non seulement leur investissement, mais d'abord leur consommation. La seconde tendance, plus récente, est celle d'une affectation des profits des sociétés qui privilégie la distribution des dividendes au détriment de l'investissement productif. Pour la France, les données du « *rapport Cotis* » montrent que les dividendes ont représenté 16 % de l'excédent brut d'exploitation des entreprises en 2007, contre 7 % en 1993, et que la dispersion des rémunérations s'est accentuée au bénéfice des très hauts salaires.

Déjà peu dynamique avant, la croissance européenne avait été affectée par la montée rapide du prix des matières premières et celle du cours de l'euro. Au troisième trimestre 2008, l'UE et la zone euro sont entrées en récession technique, leur PIB baissant pendant deux trimestres consécutifs (même si le chiffre en France a été très légèrement positif). En 2009, selon *Consensus Forecasts* d'avril, leur PIB en volume devrait chuter brutalement, de 3,2 % pour l'UE, et de 3,4 % pour la zone euro (4 % selon la Commission européenne). Le recul de l'inflation (0,6 % sur un an en mars) pourrait cependant jouer un certain rôle compensateur dans le développement de la récession.

La situation du marché de l'emploi a commencé à se détériorer dans la plupart des États membres en 2008 et la décroissance de l'emploi devrait s'amplifier cette année : 8,5 millions d'emplois seraient supprimés dans l'UE en 2009-2010 selon la Commission européenne. Le taux de chômage devrait atteindre 9,4 % pour l'UE et 9,9 % pour la zone euro en 2009 et poursuivre son ascension en 2010 (jusqu'à 10,9 % pour l'UE et 11,5 % pour la zone euro). Certains pays d'Europe centrale et orientale se trouvent aujourd'hui en grande difficulté car ils subissent une répercussion très forte de la crise financière et une montée des écarts de taux des obligations. Dans ces conditions, il importe, plus que jamais, d'intensifier les coordinations et les coopérations¹³.

¹³ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 16.

CHAPITRE II

DES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR AJUSTER LE PNR FACE À LA CRISE

PRÉAMBULE AGIR POUR FAVORISER UNE MEILLEURE GOUVERNANCE MONDIALE ET EUROPÉENNE

A - AMÉLIORER LA GOUVERNANCE FINANCIÈRE AUX NIVEAUX INTERNATIONAL, EUROPÉEN ET NATIONAL

Si la crise bancaire et financière actuelle a été précédée de beaucoup d'autres, elle est plus grave en ce qu'elle concerne le monde entier, par son ampleur et par ses conséquences pour l'activité et l'emploi. Restaurer la confiance nécessite une régulation mieux appliquée et des adaptations des modèles de développement des banques. Il est essentiel d'assurer un « état de droit » renforçant la sécurité du système de financement. Il faut aussi remédier aux déséquilibres macroéconomiques qui fragilisent le système, soutenir la demande par des modes classiques de distribution des revenus et non par un recours excessif au crédit, et s'interroger sur la transition vers une croissance plus durable¹⁴. Cela suppose des mesures au niveau international, européen et national. Le CESE de France a formulé en février 2009 des pistes de propositions pour s'en rapprocher :

1. Repenser les stratégies des banques

Les banques doivent revenir à des financements durables de l'activité, privilégiant recherche, innovation et activités compétitives créatrices de valeur ou d'emploi. La désaffection des marchés de capitaux plaide pour une vigoureuse réhabilitation de l'intermédiation bancaire. Elles doivent redéfinir leurs stratégies en matière d'emploi de leurs fonds propres, devenus coûteux, et de métiers, en réorientant leurs opérations vers la satisfaction de toutes les clientèles.

Le contrôle interne doit être renforcé. Les banques doivent disposer des outils adéquats de contrôle du risque avant de se lancer sur des marchés ou de commercialiser des produits sophistiqués. Il faut également revaloriser la fonction de contrôle et ajouter une approche fondée sur un jugement humain et sur l'expérience aux seuls résultats des modèles. Ce contrôle renforcé ne doit pas dispenser les autorités de s'assurer de l'efficacité du contrôle des régulateurs.

¹⁴ Avis *La crise bancaire et la régulation financière*, rapporté par Mme Monique Bourven et M. Yves Zehr (février 2009), p. 11 et 29.

Le contrôle externe doit aussi être amélioré et les conflits d'intérêt éliminés. Enfin, à tous les niveaux, une remise en cause du mode de rémunération des personnels affectés aux activités de marché s'impose. Les États, venus à l'aide des banques et garants en dernier ressort, doivent peser sur cette évolution.

2. Améliorer l'application des règles financières, voire les renforcer

Sans écarter l'instauration de nouvelles lois, le Conseil économique, social et environnemental note la nécessité d'appliquer mieux celles qui existent, ainsi que de rendre effectives et coordonnées les règles posées et le fonctionnement des instances de contrôle.

La marge dégagée par le secteur financier doit lui permettre de couvrir ses risques par des fonds propres suffisants. Elle ne doit pas conduire à des bénéfices hors normes ni à la distribution de bonus extravagants.

Une révision des normes comptables paraît souhaitable, au delà des mesures prises en urgence à l'automne 2008. Elle devrait être conduite à l'initiative d'une autorité européenne indépendante dans laquelle seraient représentés les acteurs de marché et les régulateurs. La notion de fonds propres devrait être harmonisée au niveau européen, comme la France le préconise depuis plusieurs années¹⁵.

Il convient de réguler les agences de notation bancaires, de renforcer la concurrence entre elles et de réduire le poids de leur influence. Il n'est pas admissible que les banques utilisent comme référence essentielle la notation de ces entités, sans faire un travail de notation interne. Le risque de conflit d'intérêt devrait être mieux pris en compte. De premiers progrès en ce sens sont en cours.

Les marchés de dérivés devraient être sécurisés par la standardisation des contrats et par la création d'une sorte de « chambre de compensation », si possible au niveau européen. L'information fournie aux investisseurs devrait être simplifiée et améliorée.

Les modalités de la politique monétaire devront être étudiées pour limiter les risques d'aléas futurs de moralité. Il conviendrait aussi de s'interroger sur l'indicateur retenu par les banques centrales, et singulièrement par la Banque centrale européenne (BCE), en matière de stabilité des prix : celui-ci fait référence aux prix des biens et services. Il conviendrait de s'intéresser également aux prix des actifs réels (immobiliers) et financiers (actions).

Ces axes de travail recoupent largement les propositions esquissées lors du G20 de novembre 2008, les conclusions de l'étude du gouverneur de Larosière et celles de la réunion du 2 avril 2009. Combinées avec la mise en œuvre des règles définies dans Bâle II, les mesures envisagées devraient permettre de progresser en matière de régulation bancaire. Mais il conviendra de suivre leur mise en œuvre effective à moyen terme. À cet égard, le Sommet de Pittsburgh, en

¹⁵ Avis *La crise bancaire et la régulation financière*, pp. 30 à 32 et pp. 34 à 35.

septembre 2009, devrait être décisif. Le risque existe en effet que, passé le plus gros de la crise financière, les pratiques antérieures reprennent, alors que l'accroissement des dettes publiques rend très incertaine la capacité à faire face à une crise ultérieure.

3. Revoir la gouvernance financière mondiale, clé du problème

La nature de l'activité financière vole à l'échec toute surveillance isolée des marchés. La régulation doit pour ce faire être revue à trois niveaux :

- **en France**, le CESE serait favorable à une régulation associant un superviseur bancaire prudentiel et une autorité (ce serait le rôle de l'Autorité des marchés financiers) en charge de l'agrément et du contrôle de la commercialisation des produits d'épargne bancaires, financiers ou d'assurance. Le projet de création d'une Autorité de contrôle prudentiel, avant la fin 2009, va dans le sens de cet avis ;
- **au plan européen** : les conditions de commercialisation doivent, dans un espace de libre prestation de services, être harmonisées et accroître le rôle du Comité européen des régulateurs nationaux des marchés de valeurs mobilières (CESR) ; il serait souhaitable d'étudier la faisabilité de la création d'une institution européenne chargée de la supervision bancaire et financière ;
- **au plan mondial** : les règles doivent assurer des principes d'équité et de sécurité valables pour tous et instaurer des mécanismes de contrôle, *via* les banques centrales ou les organes de surveillance bancaire et financière ; une institution mondiale capable de réguler les marchés devrait être créée ; en outre, une gouvernance mondiale est nécessaire pour mettre en œuvre des stratégies concertées permettant de retrouver de meilleurs équilibres macroéconomiques.

Les États, en contrepartie des aides consenties, doivent prévoir des conditions contractuelles leur permettant d'influencer les comportements des bénéficiaires des aides publiques. Au-delà du court terme, le rôle de l'État en matière de contrôle des activités financières mérite une réflexion. Les autorités politiques doivent aussi mieux entendre les avertissements des régulateurs et prendre en temps utile les mesures législatives et réglementaires nécessaires pour la définition du cadre de régulation¹⁶.

¹⁶ Avis *La crise bancaire et la régulation financière*, pp. 39 à 41 et p. 43.

B - RÉNOVER LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE ET RENFORCER CELLE DE L'UNION EUROPÉENNE

1. Engager la nécessaire réforme du système monétaire international

La déclaration du G20 du 2 avril 2009 est un compromis entre ceux qui mettaient l'accent sur un effort de relance plus soutenu et ceux qui privilégiaient la mise en œuvre des réformes de la sphère financière. On peut regretter que ce sommet n'ait pas traité de la réforme du système monétaire international pour remédier aux dysfonctionnements résultant de l'hégémonie du dollar.

La période qui s'ouvre sera vraisemblablement marquée par une incertitude sur le dollar dont la tendance à la baisse pourrait devenir intenable pour l'euro et pour les principaux pays détenteurs de réserves de change, dont la Chine. La France doit intervenir pour que les instances européennes se préoccupent de cet enjeu et que l'Union se dote enfin d'une politique de change affirmée. Cela passe aussi par la réforme des institutions internationales (Fonds monétaire international et Banque mondiale notamment, dans lesquelles devraient s'appliquer les mesures décidées en 2008 sur le poids des différents pays) et par une large concertation ne pouvant se limiter à la sphère du G20¹⁷.

Pour le CESE de France, l'Union ne peut plus faire l'économie de se poser la question de la révision de son mode de représentation au sein des institutions financières et de s'interroger sur l'opportunité d'une représentation une et unique. Il est tout aussi pressant pour l'UE de se positionner clairement face aux fonds souverains et de se donner des principes de gouvernance et de transparence.

2. Évoluer vers une meilleure organisation du commerce international

Au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'UE peut être porteuse d'un message fort en faveur d'une organisation du commerce international ordonnée autour des principes de réciprocité, de respect de règles du jeu et de progrès humains. L'OMC doit rester, en priorité, le forum pour conduire sans naïveté une politique offensive conjuguant d'un côté ouverture et concurrence équitable, de l'autre protection énergique de ses intérêts par une défense commerciale efficace et la protection de son système de normes. Face au piétinement des négociations en cours, il importe d'encourager en parallèle la conclusion d'accords commerciaux ou de partenariat avec les pays et ensembles régionaux à fort potentiel de croissance¹⁸.

¹⁷ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 13.

¹⁸ Avis *Quelles solidarités européennes faut-il renforcer face aux défis de la mondialisation ?*, rapporté par Mme Anne Cuillé (avril 2008), pp. 26 à 34.

Les thèmes de concertation dans les instances de négociations multilatérales doivent s'élargir aux droits des travailleurs, tels que définis en particulier par les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cet élargissement doit aller de pair avec une ré-articulation du rôle des instances internationales (Organisation des Nations unies, OIT, organisation mondiale du commerce) permettant de mieux lier les trois aspects – économique, social, environnemental – du développement durable et de la stratégie de Lisbonne. Le refus du protectionnisme ne doit pas conduire à renvoyer à plus tard le traitement des déséquilibres majeurs des échanges internationaux engendrés par les effets de domination et les excès de l'endettement des États-Unis¹⁹.

Il appartient par ailleurs à l'UE de veiller à ce que les négociations internationales sur la libéralisation des échanges ne portent pas atteinte aux dispositifs d'aide aux industries culturelles et à la protection de la propriété intellectuelle²⁰.

La coordination des mesures de relance au niveau mondial devrait intégrer les exigences de l'aide au développement et de la lutte contre la faim : 75 milliards d'euros annuels sont nécessaires pour doubler l'aide publique aux pays en développement, conformément à la décision prise en 2005 au G8 de Gleneagles et atteindre le seuil de 0,7 % du PIB.

Les investissements à déployer pour un mode de développement plus durable représentent une opportunité considérable pour soutenir l'activité tout en préparant l'avenir. **L'enjeu de la conférence de Copenhague** (décembre 2009) sera de définir des engagements chiffrés nettement plus importants que ceux du protocole de Kyoto et de faire participer des pays clés, au premier rang desquels États-Unis et Chine, à la lutte contre le réchauffement climatique. Une autre urgence est de faire face à la menace d'une crise de l'eau²¹.

C - RENFORCER LA COHÉRENCE ET L'AMBITION DE LA RELANCE EUROPÉENNE

La Commission européenne avait proposé en novembre 2008 un plan de relance de l'économie d'environ 200 milliards d'euros, qui représentait environ 1,5 % du PIB européen, avec pour but de soutenir l'emploi, d'améliorer l'accès au financement des entreprises et de faciliter leur création. Il comportait également des dimensions plus structurelles associées aux objectifs de Lisbonne et au développement de technologies propres. Une proposition visait à améliorer l'indemnisation des chômeurs et à accorder une aide aux jeunes demandeurs d'emploi non indemnisés. Une partie seulement de cet effort (pour 0,3 % du PIB européen) relevait du budget de l'Union, les membres de l'UE répugnant à

¹⁹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 14.

²⁰ Avis *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie* rapporté par Mme Julia Kristeva-Joyaux (juin 2009), p. 58.

²¹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 14 et 15.

accroître l'effort communautaire, y compris par l'emprunt ou par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Dans la réalité, les plans nationaux mis en œuvre sont fort disparates et d'ampleur très variable, les montants retenus étant inférieurs, à l'exception de l'Allemagne (après son second plan de relance) et de l'Espagne, aux préconisations de la Commission : cette dernière évalue l'impact de l'ensemble des mesures adoptées dans l'UE à environ 0,75 point de PIB en 2009 et entre 0,33 et 0,5 point en 2010 (hors effet des stabilisateurs automatiques).

On peut souhaiter des interventions plus réactives de la Banque centrale européenne (BCE), y compris pour engager des mesures « *non conventionnelles* ». Il faut aussi se donner dès maintenant l'objectif de surveiller à l'avenir la formation et la croissance de nouvelles « bulles » telles que celles qui ont affecté immobilier ou valeurs boursières.

Au niveau de l'ensemble de l'UE, le défaut de coopération se révèle par la faiblesse du budget européen et les difficultés dans l'affectation de la faible partie de fonds communautaires consacrée à des projets communs d'infrastructures. Pour pallier cette carence, on peut penser à l'émission d'un emprunt européen, ou à accroître les moyens de la BEI, du Fonds social européen. L'effort communautaire doit notamment concerner la recherche - développement (avec des moyens accrus pour le Programme cadre), ainsi que la coopération dans des secteurs tels que l'automobile ou l'aéronautique²².

Accélérer le financement et la réalisation des projets d'infrastructure prioritaires prévus dans le cadre du Réseau transeuropéen de transport pourrait aussi constituer un investissement contribuant à la croissance durable et à la cohésion de l'Union²³. Les engagements concernant les émissions de gaz à effet de serre ne doivent pas ouvrir la voie à une délocalisation de certaines activités vers des pays où celles-ci ne sont pas réglementées. L'instauration d'un mécanisme d'ajustement aux frontières européennes sous la forme d'une taxe carbone sur les importations en provenance de ces derniers, serait une avancée²⁴.

Le CESE de France réitère par ailleurs son souhait d'une redéfinition du « Pacte de stabilité et de croissance » pour aboutir à un nouveau « pacte de croissance dans la stabilité » prenant en compte, dans une perspective pluriannuelle, une batterie large d'indicateurs relatifs à la situation et à la politique économiques, financières, et sociales des pays membres, dont la mise en œuvre associerait le Parlement européen. Notre assemblée rappelle également sa demande d'une harmonisation fiscale et notamment du rapprochement des bases et des taux auxquels sont soumises les entreprises. Au moment où se pose

²² Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 17 et 19.

²³ Projet d'avis *Infrastructures et développement durable des territoires : un autre regard, une nouvelle vision*, rapporté par M. Daniel Tardy, p. 23. Ce texte n'avait pas été définitivement adopté en plénière du CESE lors de l'élaboration de cette communication.

²⁴ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2008*, rapporté par Mme Marie-Suzie Pungier, (mai 2008) pp. 20 à 23.

la question de la répartition équitable des coûts de la crise, elle souhaite que la France soumette aux instances européennes et au G20 les principes d'une réglementation et d'une taxation additionnelle des hauts revenus au delà d'un certain seuil²⁵.

Il conviendrait de se concerter au niveau européen pour trouver des solutions à la question primordiale de la gestion commune de la dette. Le CESE de France suggère que l'Eurogroupe étudie la question de la coordination des agences de la dette en proposant la création d'une instance commune qui pourrait préfigurer une future agence européenne. Cela permettrait de mutualiser les risques et de réduire les coûts pour les pays les plus vulnérables, notamment ceux de l'Est. Il pourrait être essentiel dans un premier temps de traiter des dettes à court terme²⁶.

D - RÉGULER LES MARCHÉS DES MATIÈRES PREMIÈRES

L'extrême volatilité des cours des produits de base et leur tendance structurelle à la hausse appellent une régulation de la mondialisation pour faciliter une gestion sans à-coups des flux commerciaux et fournir à l'économie mondiale et à l'Europe, l'énergie, les matières premières minérales et agricoles dont elles ont besoin, dans le souci du développement durable. Le contexte récessif qui prévaut actuellement ne devrait pas conduire à reléguer au second plan cet impératif de long terme²⁷.

Cela implique d'abord d'intensifier l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes productifs, en donnant la priorité aux économies d'énergie. Le recours à la production électronucléaire (à condition notamment de résoudre de manière satisfaisante la question des déchets) et aux énergies renouvelables (notamment utilisation optimale de la biomasse et de l'énergie solaire) doit être développé, le recours aux hydrocarbures étant privilégié pour les seuls usages non substituables. L'effort devrait également porter sur la transparence des informations quant aux réserves, aux stocks et à la production, l'opacité entretenant la spéculation. Il faut aussi renforcer le dialogue entre les pays consommateurs, les pays producteurs, mais aussi avec les multinationales pour limiter la volatilité des cours, réduire les obstacles politiques à l'investissement dans l'exploration, les capacités de raffinage et assurer la sécurité des approvisionnements.

²⁵ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 20.

²⁶ Communication *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et son avenir après 2010 : contribution du Conseil économique, social et environnemental au rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, rapporté par M. Georges de la Loyère (septembre 2009), p. 5.

²⁷ Avis *Les marchés des matières premières : évolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale* (novembre 2008), p. 17.

L'alimentation est un des droits fondamentaux de la Constitution française. Dans la droite ligne du traité de Rome, dont la stabilité des marchés agricoles était l'un des objectifs, la réduction de la volatilité des prix contribuera à sécuriser les conditions de production et à stabiliser les prix au consommateur. Pour y parvenir, le meilleur régulateur des marchés des matières premières reste la politique de stockage quand les quantités sont excédentaires, pour ne pas faire plonger les cours ; à l'inverse, le déstockage par remise sur le marché de certaines quantités diminue le risque de flambée des prix. Ce filet de sécurité peut prendre la forme du stockage public avec un prix plancher et il faut donc lutter contre le démantèlement des mécanismes de régulation de la Politique agricole commune (PAC). Inciter financièrement les entreprises peut favoriser le développement du stockage privé.

Il conviendrait par ailleurs de créer des outils assurantiels prenant en compte les risques économiques sur la base de projets mixant l'assurance du risque « rendement » et du risque « prix », pour répondre aux risques liés à la volatilité des prix. L'utilisation des techniques de couverture contre le risque « prix » est pour sa part adaptée aux produits agricoles de base. Les marchés à terme mériteraient d'être promus auprès des professionnels, avec un effort de formation des agriculteurs. L'UE doit aussi avoir pour ambition de faire reconnaître à l'OMC les attentes de ses citoyens quant aux normes sociales, environnementales, ainsi que de sécurité sanitaire, alimentaire et de bien-être animaux. Ces préoccupations « non commerciales » pourraient constituer les bases d'une préférence communautaire rénovée. Il conviendrait aussi d'harmoniser au sein de l'UE les règles concernant notamment l'utilisation des produits phytosanitaires²⁸.

E - CONFORTER LA STRATÉGIE VISANT À MIEUX LÉGIFÉRER

L'importance de la stratégie européenne visant à « Mieux légiférer » a été soulignée par le Conseil européen de mars 2005. Dans sa contribution préparatoire au PNR 2008-2010, notre assemblée notait l'importance de cet enjeu et formulait des propositions toujours d'actualité, tendant notamment à renforcer la coordination des affaires européennes en France, à renforcer la synergie avec les représentants des assemblées parlementaires sur les grands dossiers européens et à développer en France, pour l'élaboration des normes nationales, les pratiques européennes de consultation publique et d'études d'impact²⁹.

²⁸ Avis *Les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur* rapporté par Mme Christine Lambert (avril 2009), pp. 12 à 15.

²⁹ Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, p. 13.

Dotée du pouvoir d'initiative en matière législative, la Commission européenne recourt en effet depuis l'origine de la construction européenne, en vertu des traités, à des consultations institutionnelles, notamment celle du Comité économique et social européen ; mais elle procède en outre à différentes formes de consultations publiques, une phase consultative obligatoire étant inscrite en amont de la décision depuis le traité d'Amsterdam, en 1997. Beaucoup plus développé qu'au niveau national, l'usage de ces consultations est un enjeu important pour susciter l'adhésion par une participation plus active, en amont de la décision, des diverses composantes de la société civile. Il peut aussi contribuer à favoriser en amont la définition d'un droit européen mieux adapté aux besoins des usagers du droit (entreprises, associations, salariés, citoyens...) et donc mieux acceptés de ceux auxquels ils s'appliquent.

Le CESE de France a analysé la manière dont les consultations sont organisées et formule des propositions pour mieux faire savoir que des consultations sont ouvertes, pour remédier au handicap majeur constitué par le problème des langues, favoriser l'anticipation, améliorer leur suivi et tirer pleinement parti des contributions adressées à la Commission³⁰. Une politique volontariste de celle-ci est indispensable pour développer largement la traduction et parvenir à une utilisation équilibrée de ses trois langues de travail (allemand, anglais et français)³¹.

Le dialogue des institutions européennes avec la société civile et les associations représentatives constitue aussi une nécessité, soulignée notamment par le traité de Lisbonne. Le CESE de France propose pour ce faire la labellisation d'associations répondant au niveau européen à des critères identifiés par le Comité économique et social européen et l'amplification des expérimentations de dialogue civil européen. Il appelle également à adopter un statut d'association européenne transnationale³².

F - RENFORCER L'UNITÉ ET LE POIDS DE L'UNION SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Faire de l'Union un acteur d'influence sur la scène mondiale suppose l'identification d'intérêts convergents entre les États membres et la détermination d'une vision commune³³. Dans un monde multipolaire où émergent de puissants ensembles régionaux, l'UE ne pourra être un acteur écouté et influent que si elle parvient à créer avec sa périphérie un pôle de paix et de prospérité. C'est d'abord sur le continent européen qu'il revient à l'UE d'administrer la preuve de sa capacité à être un acteur à la hauteur des défis posés. Distincte du processus

³⁰ Communication *Pour une participation active de la société civile aux consultations européennes*, rapportée par Mme Évelyne Pichenot (mai 2009), pp. 3 et 59 à 69.

³¹ Avis *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie*, p. 66.

³² Communication *Pour un statut de l'association européenne*, rapportée par M. Jean-Marc Roirant (juin 2008).

³³ Avis *Quelles solidarités européennes faut-il renforcer face aux défis de la mondialisation ?, pp. 29 à 34.*

d’élargissement, la Politique européenne de voisinage (PEV) a pour ambition, au delà du seul continent européen, d’arrimer les pays d’une vaste zone géographique à l’espace de coopération et d’association proposé par l’UE. Il convient de renforcer la cohérence et la visibilité de cette politique pour qu’elle devienne un instrument d’influence de l’UE sur la scène internationale.

Une impulsion décisive doit être donnée pour garantir, dans les pays du voisinage, l’accès de tous à un enseignement de qualité. Il convient également de mettre l’accent sur la réalisation d’infrastructures modernes, d’encourager l’émergence d’un tissu dense de très petites entreprises et de petites et moyennes entreprises (PME) et l’institution d’un cadre réglementaire favorable à leur développement, ainsi que d’apporter une aide technique soutenue favorisant l’adoption de normes phytosanitaires et environnementales, vu l’importance du secteur agricole. Afin de placer la PEV dans une perspective de développement durable, le CESE de France milite pour que les relations commerciales entre l’UE et ses voisins s’appuient sur le Système de préférences généralisées et les régimes spéciaux qui y sont attachés.

Seule une coopération accrue en matière de migration, de circulation des personnes et de sécurité peut atténuer le sentiment d’une « Europe forteresse ». Aussi, l’UE doit se doter d’une vision prospective à long terme des migrations prenant en compte l’immigration légale et illégale, les problématiques liées à l’intégration des migrants et à leur coopération avec les pays d’origine. L’accroissement des pressions migratoires et l’urgence humanitaire qui en résulte impliquent d’y consacrer des moyens d’une toute autre ampleur³⁴.

Les partenaires du voisinage sont liés par des engagements en matière de démocratie et d’état de droit. Si le principe de conditionnalité se heurte à l’exercice de la souveraineté, il importe que l’UE et les États membres ne fassent pas preuve, selon les pays, de trop d’accommodements sur les principes essentiels de démocratie et des droits de l’Homme, au nom de considérations commerciales, sécuritaires ou géopolitiques. Face à la défiance de l’État à l’égard de l’action citoyenne et à la déstructuration de la plupart de ces sociétés, toute sa place doit être donnée à la société civile ; il convient pour ce faire d’aider les organisations syndicales, professionnelles, mutualistes et associatives à raffermir leurs capacités d’action pour s’ancrer dans la société et devenir des interlocuteurs des pouvoirs publics, permettant aux citoyens de s’approprier la PEV³⁵.

Il faut aussi à l’UE rechercher un positionnement commun vis à vis de la Russie, *via* la construction d’une politique énergétique commune, fondée sur la mise en place de partenariats sûrs et de long terme, et parvenir à la conclusion avec ce pays d’un nouvel accord-cadre et de coopération ambitieux.

³⁴ Avis *L’Union européenne et ses relations de voisinage*, rapporté par M. Yves Veyrier (mai 2009), pp. 23 à 24 et pp. 27 et 28.

³⁵ *Ibid.*, pp. 25 à 26 et 29 à 31.

Exister sur l'échiquier mondial suppose également de faire émerger une solidarité euro-méditerranéenne et euro-africaine, de recadrer la relation transatlantique et d'influer pour un ordre mondial plus stable³⁶.

Le CESE de France devrait compléter et préciser certaines de ses préconisations en matière de gouvernance en consacrant l'un des volets de sa saisine cadre *Construire l'avenir par une France plus forte et solidaire* à la thématique *Quelles prises en compte des sociétés civiles organisées et quelles instances ou procédures devraient être mises en place pour permettre une gouvernance mondiale efficace, dans les domaines économique, social et environnemental ?*

I - RENFORCER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FRANCE

Le CESE de France souligne la nécessité de concilier politique contra-cyclique et relèvement de la croissance potentielle, et de poursuivre et de renforcer les efforts de formation et de recherche dans la mise en œuvre du PNR, ceux-ci étant plus pertinents que jamais dans le contexte de la crise.

A - CONCILIER POLITIQUE CONTRA-CYCLIQUE ET RELÈVEMENT DE LA CROISSANCE POTENTIELLE

1. Combiner relance contra-cyclique et relèvement de la croissance potentielle

Ce double objectif doit être atteint malgré la faiblesse des marges de manœuvre : déficit commercial, montée du déficit et de la dette publique. Certaines des mesures prises pour encourager l'effort de recherche des entreprises, le financement des petites et moyennes entreprises ou la création d'entreprises, pourraient contribuer à y répondre.

L'essentiel des mesures de relance porte sur l'investissement. La réalisation des projets d'infrastructure est bienvenue, car ils peuvent améliorer le potentiel de croissance, mais certains d'entre eux demandent un délai et la relance de l'investissement privé ne peut être efficace que si ses débouchés sont garantis par pouvoir d'achat et rétablissement de la confiance.

Sans remettre en cause le soutien à des investissements qui peuvent armer le pays lors de la reprise, on peut envisager que de nouvelles mesures de relance permettent de hâter celle-ci, avec un équilibre différent entre soutien de la demande et soutien de l'offre. Certains demandent ainsi de revenir sur la loi du 27 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite « loi TEPA »).

³⁶ Avis *Quelles solidarités européennes faut-il renforcer face aux défis de la mondialisation ?,* pp. 29 à 34.

Le soutien du pouvoir d'achat est en effet nécessaire pour soutenir la demande et consolider la cohésion sociale. Il devrait porter sur des mesures salariales et sur une sécurisation des emplois, des parcours professionnels et des revenus pour les salariés vulnérables et les personnes en situation de précarité, notamment les jeunes entrant sur le marché du travail.

S'il est classique en période récessive que les marges des entreprises subissent une baisse temporaire, le recul actuel des marges de manœuvre des entreprises est exceptionnellement accentué, notamment dans l'industrie et les PME. Dans la période actuelle, toute charge supplémentaire sur les entreprises reporterait la reprise de l'investissement et de la croissance. Il faut alors agir de façon combinée sur l'offre, en favorisant, par la fiscalité, les bénéfices réinvestis par rapport aux dividendes, et sur la demande. Il faut par ailleurs conjuguer mesures à effet immédiat et mesures améliorant la croissance potentielle, certaines dépenses d'investissement public pouvant être efficaces sous ces deux aspects. Dans tous les cas, l'équilibre de la relance dans notre pays sera d'autant plus assuré qu'il sera mis en cohérence avec les plans mis en œuvre dans l'ensemble de l'UE³⁷.

2. Concilier coût de la relance et assainissement rapide des finances publiques

Même si la plupart des mesures de relance annoncées par le gouvernement sont présentées comme temporaires et réversibles, elles portent les déficits publics bien au delà des 2,7 % du PIB que prévoyait le PLF pour 2009.

Le projet de loi de finances rectificative pour 2009, présenté en conseil des ministres le 4 mars, a pour but de tenir compte des dernières mesures annoncées par le Président de la République à la suite de la rencontre avec les partenaires sociaux le 18 février (2,6 milliards d'euros), de mettre en œuvre le « pacte automobile » du 9 février (6,9 milliards) et de réviser les estimations de recettes pour l'année 2009 en fonction des dernières prévisions macroéconomiques retenues par le gouvernement. Par ailleurs, les recettes sont révisées à la baisse pour un montant de 7,5 milliards d'euros (dont 3,5 milliards pour la taxe sur la valeur ajoutée). Entre les dépenses supplémentaires décidées et des recettes moindres que prévu, le solde budgétaire s'aggravera de 17 milliards d'euros à travers ce collectif budgétaire.

L'évolution des comptes de la sécurité sociale subit également les conséquences de la crise : baisse des recettes et accroissement des dépenses qui traduisent le rôle de « stabilisateur automatique » de la protection sociale. Au total, le déficit de l'ensemble des administrations publiques (au sens des critères de Maastricht) serait ainsi porté à 5,6 % du PIB en 2009 (contre 3,4 % en 2008). Le gouvernement se fixe néanmoins comme objectif de ramener le déficit sous la barre des 3 % en 2012. Quant à la dette publique, elle devrait atteindre 73,9 % du PIB en 2009 (contre 67,3 % du PIB en 2008). Certes, la France n'est pas le seul

³⁷ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 24 et 25.

pays européen à ne pas respecter les critères du pacte de stabilité et de croissance (un déficit public inférieur à 3 % du PIB ; une dette publique inférieure à 60 % du PIB) et les « circonstances exceptionnelles » prévues par le pacte (ralentissement très prononcé de l'activité économique) l'y autorisent d'ailleurs³⁸.

Mais il faut envisager sans délai, tout en acceptant aujourd'hui une montée du déficit, comment concilier coût de la relance et de la redynamisation de notre pays avec un assainissement rapide des finances publiques, par une augmentation des prélèvements obligatoires confortant leur progressivité. À cette fin, le Conseil économique, social et environnemental estime nécessaire une révision du barème de l'impôt sur le revenu et, en particulier, l'instauration d'une tranche supplémentaire au taux de 50 %. Dans le même esprit, il souhaite que le bouclier fiscal soit aboli au delà d'un certain montant de revenus. Un réexamen des dépenses fiscales décidées depuis 1999 serait opportun dans cette perspective.

La révision générale des politiques publiques est mise en œuvre dans une optique qui privilégie le côté dépenses, avec des risques de rationnement qui menacent certains services publics. Il est tout autant nécessaire de mettre en œuvre effectivement une révision générale des prélèvements obligatoires, remettant notamment en cause des niches injustifiées afin de réaliser la progressivité des contributions³⁹.

3. Assurer la continuité du financement et accompagner le développement des entreprises

Il est urgent de permettre aux entreprises de toute taille, y compris les entreprises artisanales, confrontées à une baisse brutale de leur chiffre d'affaire, de passer un cap très difficile et d'éviter le dépôt de bilan pour des raisons conjoncturelles. Il est essentiel pour cela d'assurer la continuité de leur financement, notamment par le crédit bancaire, les banques ayant été largement soutenues pour cela par l'apport de fonds propres et du crédit garanti. En outre, des mesures sont nécessaires pour éviter le blocage de l'assurance –crédit pour les entreprises et l'assèchement de la trésorerie des fournisseurs par suite de la dégradation de la notation des clients.

On peut envisager des politiques de crédit plus sélectives pour le système bancaire et financier (au niveau de la France, mais aussi de l'Eurosystème) pour favoriser des investissements productifs porteurs d'un renforcement de l'activité, de l'emploi et de la qualification de la main d'œuvre⁴⁰.

³⁸ Rapport *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 102 à 104.

³⁹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 26 et 27.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 27.

Les entreprises françaises sont handicapées par les charges et l'application de procédures administratives souvent complexes. La tâche de l'administration consiste certes à contrôler les entreprises, ainsi qu'à appliquer et évaluer les politiques publiques, mais aussi à les accompagner dans leur développement. Les actions entreprises pour améliorer les relations de confiance entre administration et entreprises, à l'instar des cellules conseil des entreprises des directions régionales de douanes, doivent être poursuivies.

L'audit de la réglementation et des prélèvements sociaux pour réviser la liste des « petites taxes » et impôts de toute nature acquittés par les entreprises et alléger l'ensemble des textes réglementaires ou législatifs, est également indispensable. Notre assemblée souligne à cet égard l'utilité, dans la logique de la politique communautaire visant à « Mieux légiférer », d'instaurer une procédure qui obligerait les rédacteurs de tout texte nouveau à identifier les textes existants devant être modifiés, pour supprimer ceux devenus caduques ou obsolètes, mais aussi procéder à une analyse d'impact de la réglementation (AIR) et à son expérimentation avec les acteurs chargés de son application. La création d'un statut européen d'entreprises (Société privée européenne) et d'un *Small Business Act* (SBA) européen devrait faciliter la croissance des entreprises en favorisant notamment la mobilité et l'accès à la commande publique⁴¹.

B - CONFORTER L'ÉPARGNE LONGUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les placements des compagnies d'assurance vie représentaient à fin 2007 1 500 milliards d'euros en France. En 2008, la collecte nette sur les contrats d'assurance vie est restée positive, mais elle a été négative au 4^{ème} trimestre 2008 en raison de la crise financière. Au regard de son intérêt pour la croissance, l'emploi et l'équilibre macroéconomique, le CESE de France insiste sur la **nécessité de préserver la collecte en assurance vie ainsi que de consolider la démarche d'épargne longue**, et formule à cette fin un ensemble de propositions :

1. Assurer une lisibilité et une sécurité fiscale de l'assurance vie

Il souligne à cette fin l'importance de la **stabilité du statut fiscal de l'assurance vie**. Contrat de long terme, ce placement ne devrait pas être affecté par des changements législatifs ou réglementaires trop fréquents. Une lisibilité et une sécurité fiscale devraient être fournies à l'épargnant. Pour autant, une simplification de ce régime complexe à l'excès serait la bienvenue, car l'assurance-vie incite à la constitution d'une épargne longue, moins importante en France que dans les autres pays d'Europe, alors qu'elle est cruciale pour le développement d'entreprises innovantes et d'activités nouvelles. Afin de permettre à l'épargnant un choix plus éclairé, il serait souhaitable que l'option

⁴¹ Avis *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*, rapporté par Mme Françoise Vilain (octobre 2008), p. 37.

fiscale, quand elle existe, ne soit exercée qu'à la fin du contrat et non à l'entrée pour permettre d'intégrer les modifications fiscales.

Il conviendrait de prévoir, dans certains cas, la possibilité de transférer un contrat d'assurance vie sans coût excessif. Le CESE préconise aussi de généraliser la possibilité, pour les assureurs, de consentir des avances ou des rachats partiels en cas de difficultés passagères. Dans des cas limités, il serait bon d'autoriser une sortie anticipée du contrat sans pénalités fiscales (par exemple au bout de quatre ans).

Des informations claires et précises devraient être systématiquement fournies au client : taux de rendement garanti ou escompté, historique des taux de rendement précédents, nature des actifs composant le fonds et risques associés, frais de gestion... L'information devrait être au moins égale à celle figurant sur les notices d'Organismes de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM) agréées par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les conseils fournis au client devraient être conservés au dossier et les compagnies s'engager à rembourser l'assuré en cas d'erreur humaine du conseiller. Les professionnels pourraient s'associer à la FBF pour soutenir un organisme de formation économique et financière des épargnants. Une base comparative des produits d'assurance vie, la plus objective possible, devrait être établie. Il serait souhaitable que les commissions variables versées aux conseillers soient neutres à l'égard du choix des produits.

2. Étudier l'extension aux assurances de la refonte des normes IFRS et veiller à la transposition concertée de « Solvabilité II »

Face aux conséquences pro-cycliques dommageables des normes internationales d'information financière (IFRS), le G20 d'avril 2009 a préconisé une refonte des normes comptables applicables au secteur bancaire. Le CESE de France propose que cette **réforme des règles comptables soit aussi étudiée pour les assurances**. La directive « Solvabilité II », votée en avril 2009, doit être transposée avant novembre 2012. Elle construit un cadre réglementaire pour les assurances, à la suite de la réglementation bancaire « Bâle II ». La crise financière conduira à revoir des aspects de « Bâle II » dans la lignée des propositions du rapport de Larosière ; il serait bon que « Solvabilité II » suive la même voie. Les compagnies installées en France subissent une distorsion de concurrence dans la mesure où les fonds de pension ne sont pas soumis à cette directive. Il importe de **bien organiser la concertation entre les professionnels, la France et la Commission européenne afin que la transposition de la directive tienne compte des spécificités françaises**.

3. Conforter le financement à long terme des entreprises et des PME

Pour plus de la moitié de leurs actifs, les assurances financent des entreprises, essentiellement sous forme d'obligations, en réduisant le risque par mutualisation. Le CESE de France encourage à cet égard le développement de fonds de fonds, pourvu qu'ils soient transparents.

« Solvabilité II » contraindra les assurances à couvrir les fonds en euros par 37 % de fonds propres et 45 % pour les actions non cotées, ce qui risque de s'avérer défavorable au financement des entreprises. Le CESE de France suggère que des aménagements puissent être trouvés pour que des fonds destinés à l'épargne à très long terme, finançant les PME, puissent être créés hors directive « Solvabilité II ». Sinon, la transposition de cette directive devrait s'attacher à proposer des solutions satisfaisantes pour rallonger la durée de certains contrats d'assurance vie et permettre ainsi la détention d'actions par les compagnies d'assurance. À terme, il faudra suivre étroitement les modalités d'application de « Solvabilité II ».

Le CESE de France préconise aussi de veiller au maintien d'un apport des fonds d'assurance vie au financement du capital des PME au niveau actuel et suggère la création de fonds dédiés ou de fonds de fonds accessibles avec des tickets d'entrée modérés. Il propose enfin que les pouvoirs publics encouragent l'Investissement socialement responsable (ISR) par la promotion d'une labellisation⁴².

C - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE SECTEURS ET D'ACTEURS ÉCONOMIQUES CLÉS POUR L'EMPLOI, L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FRANCE

Il est indispensable de maintenir, en Europe et en France, un secteur industriel puissant. L'industrie française réalise 17 % du PIB national, mais 85 % des dépenses de R&D et 80 % des exportations de biens et services. Le CESE de France a, au cours des douze derniers mois, analysé plus particulièrement, à titre d'exemple, les enjeux existants dans quelques domaines stratégiques pour la compétitivité de notre pays, tels que les industries pharmaceutiques, les infrastructures de transport et le développement d'entreprises de taille intermédiaire. Un avis relatif à l'avenir des industries mécaniques est en cours d'élaboration, la mécanique occupant dans l'industrie une place de choix⁴³.

1. Soutenir le développement des industries pharmaceutiques

Premier producteur européen de médicament avec une croissance annuelle de l'ordre de 5 % du chiffre d'affaires (CA), l'industrie pharmaceutique française réalise 5,6% des exportations françaises. Toutefois, depuis 2007, l'augmentation des importations entraîne une dégradation de l'excédent commercial. Longtemps créateur d'emploi (en augmentation de 23 % sur 10 ans), et d'emplois qualifiés (les effectifs employés à la recherche ont doublé en 15 ans pour atteindre 14 % des effectifs), le secteur pharmaceutique connaît aujourd'hui des suppressions d'emplois importantes, principalement dans la visite médicale.

⁴² Avis *L'assurance vie : protection individuelle et financement du développement économique*, pp. 14 à 32.

⁴³ Projet d'avis *L'avenir des industries mécaniques*, rapporté par Mme Martine Clément. Son adoption en séance plénière du CESE est prévue en octobre 2009.

Il convient pour y remédier (outre les préconisations spécifiques portant sur la recherche en matière de biomédicaments, présentées dans le deuxième point du chapitre II de la présente communication), de :

- reconnaître une place stratégique à l'industrie du médicament, en Europe et en France, pour maîtriser une politique de santé sans dépendre de travaux conduits ailleurs, financer l'emploi et la croissance à partir de médicaments issus de la recherche et de la production nationale et s'inscrire dans l'« économie de la connaissance » par les recherches de haut niveau sur des produits à forte valeur ajoutée ; une transparence totale sur la formation des prix des médicaments est pour cela nécessaire ;
- pallier l'insuffisance de financement des PME innovantes en simplifiant l'accès aux dispositifs de soutien, en réduisant les délais d'octroi, en renforçant les fonds de maturation et en améliorant les mesures incitatives pour développer le capital risque ;
- soutenir des partenariats public/privé ou privé/privé afin de favoriser la création en France de nouveaux établissements de production de lots commerciaux de biomédicaments ;
- mobiliser des aides spécifiques pour reconvertis les sites de production classiques menacés de fermeture, en mobilisant, sur la longue durée, des moyens provenant de l'entreprise (y compris en termes de reconversion des personnels), des fonds de formation de la branche et des partenaires locaux.

2. Investir dans les infrastructures de transport pour renforcer l'attractivité de notre pays

Pour le CESE de France, notre pays se doit d'investir dans les infrastructures de transport pour stopper la dégradation en cours de son patrimoine et rester dans le groupe des pays développés. Au niveau macroéconomique, la réalisation de ces infrastructures stimule la croissance et laisse à la collectivité un actif durable qui améliorera à terme la productivité du territoire. Au niveau micro-économique, elle a des effets directs sur l'emploi et le développement local, et indirects sur l'organisation du territoire et du système productif. Pour les entreprises, elles modifient coûts de production, conditions de concurrence, taille des marchés et emploi. Notre assemblée formule alors des propositions pour des infrastructures de développement durable⁴⁴.

⁴⁴ Projet d'avis *Infrastructures et développement durables des territoires : un autre regard, une autre vision*. D'autres aspects visant à concilier optimisation des infrastructures et environnement, notamment au titre de la lutte contre le réchauffement climatique, sont abordés dans la partie IV, relative à l'environnement, de la présente communication. Pour la rédaction définitive sur cet aspect, on se reporterà au texte voté en plénière, qui fait seul foi.

Évaluer la valeur patrimoniale des infrastructures est indispensable pour mieux connaître leur état et aider au choix entre entretien et remplacement. Le CESE de France appelle à la mise en place d'une comptabilité analytique pour améliorer la transparence et optimiser les décisions. L'effort d'entretien-amélioration devra être amplifié pour le bâtiment, si l'on veut promouvoir les économies d'énergie, et pour les infrastructures, afin de stopper la dégradation de nos équipements collectifs.

Pour **mieux articuler nos réseaux de transport avec ceux des pays voisins**, les efforts d'harmonisation en matière de réseaux ferroviaires doivent porter en priorité sur la signalisation et la sécurité. Quant au réseau transeuropéen de transport, réalisé à hauteur de 32 %, le CESE de France regrette la faiblesse des crédits issus de la Direction générale Transports et énergie (DG-TREN) pour 2007-2013 (5 sur les 154 Mds d'euros prévus). Il estime impératif de soutenir la construction du tunnel ferroviaire Lyon/Turin. Les freins à la réalisation de nouvelles infrastructures doivent être levés : réaliser un projet prend un temps croissant pour des raisons diverses (administratives, environnementales, financières, politiques...). Réduire les retards impose d'améliorer le débat public, de simplifier le financement, d'accélérer les procédures sur les projets prioritaires. Surtout, pour chaque projet, il faut « *un chef, une équipe, un budget financé* ».

La **cohérence des modes de financement** doit être accrue : les collectivités territoriales occupent la 1^{ère} place dans le financement des infrastructures : l'État, qui représente moins de 10 % des investissements routiers, commence à se désengager pour le réseau national non décentralisé ; sur le long terme, il faudra trouver d'autres financements et peut-être recourir à la concession ou à d'autres formes de partenariats public-privé. Si, à l'égard des réseaux ferroviaires et fluviaux, l'État conserve un rôle majeur, les collectivités assument une part croissante des investissements posant la question du partage des responsabilités.

Le CESE de France recommande donc que le schéma national des infrastructures de transport soit décliné région par région par un contrat spécifique, qui permettrait d'écrire les principes de cofinancement. De manière générale, une meilleure articulation est à réaliser entre échelons territoriaux (y compris avec le schéma européen), mais aussi entre thématiques (schémas d'aménagement du territoire, schémas de transport, schémas numériques, plans d'habitat). La désignation d'un chef de file et des schémas co-élaborés et opposables devraient pallier les conséquences de la dispersion en France des lieux de décision.

Les financements traditionnels ne permettant pas de faire face à tous les besoins, il faudra sélectionner des recettes susceptibles d'être affectées à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), telles que la part État de la taxe sur les véhicules de société, les amendes forfaitaires majorées ou le produit des PV de stationnement. Il faut aussi trouver

des recettes nouvelles : par exemple, l'affectation d'une partie de l'épargne populaire au financement des projets des collectivités *via* un Livret des infrastructures durables (LID), la création par la Caisse des Dépôts d'un fonds d'épargne réunissant des financements provenant des compagnies d'assurance, la mise en place d'un mécanisme de refinancement des infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé, l'instauration de péages urbains ou encore la captation d'une partie de la rente foncière induite par les nouvelles infrastructures. Enfin, il faudra se résoudre à optimiser la gestion du domaine public national à vocation routière, pour mettre en place un interlocuteur unique face à ceux des autres réseaux et permettre une affectation des recettes⁴⁵.

3. Développer les entreprises de taille intermédiaires (ETI)

Le Président de la République a fixé l'objectif de faire émerger « *2000 PME de plus de 500 salariés d'ici la fin du quinquennat* », soit un doublement de leur nombre actuel en France. Saisie par le gouvernement, notre assemblée formule des propositions pour se rapprocher de cet objectif en favorisant la croissance interne, externe et en améliorant l'environnement de ces entreprises.

L'appareil statistique national devrait tout d'abord isoler les entreprises de taille intermédiaire (ETI) pour mieux cerner leurs particularités et leur diversité, suivre leur évolution et l'impact des politiques publiques à leur égard sur longue période.

Favoriser la croissance interne des ETI suppose une **gestion des ressources humaines active** pour renforcer la présence des chercheurs en leur sein et assurer le lien entre recherches publique et privée, rendre le dispositif « Convention industrielle de formation par la recherche » accessible aux ETI innovantes, constituer des pépinières de compétences, renforcer les fonctions stratégiques de l'entreprise, faire du dialogue social un levier de développement, développer l'actionnariat salarié et investir dans la formation.

Pour remédier au problème de financement, les ETI étant les entreprises qui en souffrent le plus, il convient de :

- faciliter et simplifier le financement bancaire aux besoins des entreprises moyennes, en donnant à celles-ci un meilleur accès à leur classement dans les systèmes d'évaluation et de notation des risques des banques et organismes de garantie ;

⁴⁵ Projet d'avis *infrastructures et développement durable des territoires : un autre regard, une nouvelle vision*. Pour connaître la rédaction définitive de ce texte, on se rapportera à l'avis, qui seul fait foi.

- favoriser le capital développement en France par l'assouplissement de la conditionnalité des avantages fiscaux consentis au capital investissement tout en évaluant les effets sur l'emploi, améliorer l'investissement de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans ce cadre et soutenir le dispositif « France investissement » ;
- favoriser l'orientation de l'épargne des ménages vers les ETI, notamment par l'intermédiation.

Le soutien de la BEI aux banques nationales devrait par ailleurs permettre de proposer et de flétrir des prêts avantageux en direction des PME innovantes, tandis que l'ouverture limitée du capital des ETI familiales nécessiterait de poursuivre le développement de stratégies fondées sur la valorisation de leurs capitaux propres.

Faire fructifier l'innovation au sein des ETI suppose, outre la mise en place d'une veille stratégique, de développer « management de l'innovation » et « open innovation » en recourant plus aux Centres régionaux pour l'innovation et le transfert technologique, ainsi qu'à l'achat de brevets et de licences. Corriger le décalage dans la ventilation des aides publiques à l'innovation selon la taille de l'entreprise appelle par ailleurs, outre les nouveaux financements d'OSEO innovation, à développer de nouvelles sources de financement, à l'instar des fondations de recherche, à rendre plus visibles et accessibles les aides nationales et européennes à l'innovation ainsi qu'à favoriser l'évaluation des aides publiques à l'innovation.

Les ETI peuvent opérer des économies d'échelle en collaborant pour regrouper certaines de leurs activités (service juridique, de paie...) ou mutualiser leurs départements de recherche. Impulser une culture de coopération et de « coopétition », notamment via les pôles de compétitivité, au sein desquels les ETI devraient être mieux intégrées, pourrait inciter les grandes entreprises à coopérer avec les ETI innovantes sur des projets communs ou à envisager des partenariats technologiques.

La croissance externe peut aussi être une voie pour les ETI, en veillant à éviter l'absorption d'ETI à fort potentiel par des fonds d'investissement aux objectifs de rentabilité à court terme. Pour que la transmission d'entreprise devienne de même une occasion de croissance et non un frein au développement, il faut favoriser son rachat par les salariés, la Société coopérative de production (SCOP) et la « société à gouvernance participative » permettant notamment aux salariés de devenir actionnaires et d'être associés aux décisions stratégiques.

Pourraient aider les ETI dans leur stratégie de conquête des marchés internationaux la mise en cohérence du dispositif français d'appui à l'internationalisation des entreprises, le portage des ETI par des grands groupes et le recours aux Volontaires civils internationaux en entreprises⁴⁶.

⁴⁶ Avis *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*, pp. 17 à 32.

II - POURSUIVRE L'ÉDIFICATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Poursuivre l'édification de la société et de l'économie de la connaissance est, plus que jamais, le gage du développement de la croissance potentielle de notre pays et de son insertion positive dans la mondialisation.

A - CONFORTER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

1. Accentuer l'effort de formation de tous et pour tous

L'école doit continuer à enseigner et à transmettre des savoirs. Un minimum de culture scientifique et technique doit être considéré comme un impératif et « l'alphanétisation numérique » comme l'un des savoirs de base. À cet effet, l'incorporation du micro-ordinateur au cartable des élèves, accompagnée de la maintenance indispensable, doit être systématisée⁴⁷. L'école doit surtout développer la capacité de chacun à utiliser les connaissances acquises dans les diverses matières enseignées, les enrichir, en apprécier ou en relativiser la portée⁴⁸, tout en favorisant l'apprentissage de la vie ensemble ; l'éducation civique à l'école peut jouer un rôle important à cet égard, en s'appuyant sur le « socle républicain » constitué par la trilogie des valeurs « liberté-égalité-fraternité », par l'affirmation des droits de l'Homme et par le principe de laïcité, ainsi que sur l'apprentissage de la maîtrise de la langue⁴⁹. La maîtrise de langues étrangères constituant un atout essentiel pour trouver un emploi, une action de l'UE serait nécessaire pour encourager les États membres à mettre en place dès le plus jeune âge l'apprentissage généralisé d'au moins deux langues étrangères⁵⁰.

Pour faire rimer égalité et mixité dans les parcours de formation, la pédagogie de l'égalité suppose sensibilisation des enseignants et conseillers d'orientation à ces stéréotypes, et vigilance pour prévenir les représentations sexuées dans les manuels scolaires. L'objectif de rééquilibrage des choix d'orientation doit concerner garçons et filles. Il nécessite d'inciter les jeunes filles à s'engager dans des carrières scientifiques et techniques, en rendant mathématiques et sciences plus vivantes et en organisant des rencontres dans les établissements avec des femmes exerçant des métiers scientifiques ; d'encourager la modalité de l'alternance pour ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles aux jeunes filles et jeunes hommes ; de s'inspirer d'initiatives réussies, telle « conjuguer les métiers du bâtiment au féminin », pour développer

⁴⁷ Avis *L'industrie, les technologies et les services de l'informatisation et de la communication au cœur de l'avenir*, rapporté par M. Hubert Bouchet (mars 2009), p. 39.

⁴⁸ Communication *Contribution du CESE français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen préparatoire au sommet de printemps 2008*, pp. 16 et 17.

⁴⁹ Avis *L'éducation civique à l'école* rapporté par M. Alain-Gérard Slama (avril 2009), p. 5.

⁵⁰ Avis *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie*, p. 66.

des expériences similaires, par exemple dans le secteur paramédical et du travail social, et orienter plus d'hommes vers ces métiers aux nombreux débouchés⁵¹.

Près de 10 % des jeunes sortent de l'école sans aucun diplôme. Le rôle de l'établissement scolaire et professionnel doit être conforté dans la lutte contre les sorties sans qualification, en mettant en place, pour éviter un éventuel désintérêt des études, un suivi particulier avec des équipes éducatives, un repérage des jeunes dès la classe de cinquième et un passeport orientation/formation. Un certificat de validation des acquis et une orientation vers des structures leur permettant de travailler à un projet professionnel doivent être proposés à tous les jeunes quittant l'Éducation nationale sans qualification et sans diplôme. Il faut aussi respecter les capacités d'absorption des diplômés par le marché du travail en limitant l'afflux de jeunes dans les filières avec peu ou pas de débouchés, et faciliter les réorientations en développant les passerelles entre enseignement général, professionnel, technique ou agricole⁵². La fonction parentale doit être valorisée, notamment en facilitant les échanges des parents des enfants en difficulté avec d'autres parents, *via* des associations locales en lien avec l'école ou en les accueillant au sein de la « communauté éducative ».

Les 100 Zones franches urbaines (ZFU) mises en place sur le territoire métropolitain et ultra-marin apparaissent une réponse à l'exigence républicaine d'équité et d'égalité des chances. Développer l'excellence éducative dans les ZFU en accentuant l'effort de formation dans le primaire et le secondaire, implique de ne pas affaiblir les moyens humains et financiers consacrés à cet objectif, notamment pour : détecter le plus en amont possible les difficultés, mais aussi la précocité intellectuelle de certains jeunes et en informer les parents ; motiver les jeunes réticents à l'apprentissage en invitant des personnalités de l'art, de la science, etc., à partager leur expérience ; développer dans les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) des modules de management et d'animation adaptés aux spécificités des classes en ZFU ; accentuer les dispositifs personnalisés de soutien scolaire et de prise en charge sanitaire et psychologique des élèves les plus en difficulté ; élargir l'accès aux grandes écoles, à l'instar des initiatives prises par l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et par l'ESSEC avec le programme « Une grande école : pourquoi pas moi ? »⁵³.

⁵¹ Communication 1968-2008 : *Évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française* Mme Pierrette Crosemarie (janvier 2009), pp. 127 à 133.

⁵² Avis 25 ans de politique d'insertion des jeunes : quel bilan ? rapporté par Mme Catherine Dumont (octobre 2008), pp. 38 et 39.

⁵³ Avis *Les entreprises dans les Zones franches urbaines : bilan et perspectives*, rapporté par Mme Fatiha Benatsou (février 2009).

2. Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des apprentis

Une réflexion s'impose sur la mobilité des étudiants et sur les politiques publiques leur permettant d'accéder aux études qui leur conviennent où que ce soit sur le territoire. Si les conditions d'accueil et de transport sont essentielles, devraient être envisagés une refonte des bourses pour accompagner la politique des sites, un effort quantitatif et qualitatif en faveur du logement étudiant et un recentrage de l'action des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sur les œuvres sociales.

Le gouvernement s'est engagé, d'ici à 2012, à augmenter de 25 % le budget de R&D et de 50 % celui de l'enseignement supérieur. Il est impératif que ces engagements soient tenus. Il est nécessaire que l'État augmente ses dotations pour porter le financement par an et par étudiant à 12 000 euros dans les filières générales et d'Instituts universitaires de technologie (IUT), les collectivités devant pour leur part développer les actions en faveur de l'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs (logements, transports, plateformes technologiques, aide aux start-up...)⁵⁴. **L'Europe doit de même consentir un effort considérable en matière d'éducation pour raffermir les bases de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le processus de Bologne devant être parachevé**⁵⁵.

Pour préparer les étudiants aux réalités du monde économique, l'objectif d'insertion doit être intégré dans l'enseignement, en développant les formations en alternance, en favorisant le travail en équipe et en renforçant ses relations avec les grandes écoles. Il conviendra de former les enseignants-chercheurs à de nouvelles compétences en lien avec la compétitivité des territoires et de l'emploi, et de reconnaître ces compétences dans leur carrière.

Doivent par ailleurs être favorisés la mobilité à l'étranger des étudiants français, y compris les apprentis, et l'accueil d'étudiants étrangers dans les formations nationales, y compris les formations technologiques dédiées aux besoins du développement local⁵⁶. Quatrième pays au niveau mondial pour le nombre d'étudiants étrangers, la France ne semble envisager l'accueil des étudiants étrangers qu'en termes de coûts. Ce déficit de stratégie et d'une politique dynamique et cohérente d'attractivité de nos universités s'accompagne de l'éclatement de l'offre française entre universités et grandes écoles, ainsi que d'une faible taille moyenne des établissements d'enseignement supérieur en France. Il conviendrait, pour y remédier, de transformer le Groupement d'intérêt public Campus France en Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) regroupant Égide et Édufrance, de mettre en place une

⁵⁴ Avis *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, rapporté par M. Jean-Pierre Duport (février 2008), pp. 30 à 33.

⁵⁵ Avis *Quelles solidarités européennes face à la mondialisation ?*, p. 25.

⁵⁶ Avis *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, pp. 22 et 26 à 29.

politique des bourses plus qualitative et une approche plus souple des pré-requis exigés en français. Cela suppose aussi que les établissements d'enseignement supérieur se dotent d'une vraie politique à l'international, ainsi que d'encourager au partenariat entre universités et établissements d'enseignement supérieur français et étrangers, à l'ouverture d'antennes d'universités françaises dans des aires géographiques clés et/ou à la création de collèges universitaires français⁵⁷.

3. Développer la formation tout au long de la vie

Le CESE de France souligne par ailleurs l'importance de deux enjeux : rendre plus efficace le marché de la formation continue grâce à l'établissement plus systématique des plans de formation en concertation avec les instances représentatives des salariés et à une meilleure régulation des organismes prestataires ; réduire l'inégalité d'accès à la formation professionnelle, ce qui implique de généraliser les entretiens visant à mesurer les besoins de formation de chaque salarié et ses perspectives d'évolution. Il convient de porter une attention particulière aux non qualifiés, notamment les jeunes sans diplôme. Pour favoriser l'accès effectif des salariés des petites entreprises à ces formations, il faut amplifier la capacité d'accompagnement et de conseil des organismes paritaires et accompagner les mécanismes de mutualisation⁵⁸.

Un accord national interprofessionnel sur le « développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels » a été bouclé, le 7 janvier 2009, et signé par toutes les organisations syndicales et d'employeurs. Le texte simplifie l'accès à la formation en distinguant deux catégories seulement d'actions : actions d'adaptation au poste, réalisées pendant le temps de travail ; actions liées au développement des compétences, qui pourront être réalisées en dehors du temps de travail. Se fixant pour objectif de former chaque année 500 000 salariés supplémentaires parmi les moins qualifiés et 200 000 chômeurs de plus, il ouvre le contrat de professionnalisation aux personnes de faible niveau de qualification ou les plus éloignées de l'emploi⁵⁹. Un projet de loi sur ce thème, qui reprend certaines des dispositions de l'accord, est en discussion au Parlement.

B - INVESTIR MASSIVEMENT DANS LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION AUX NIVEAUX EUROPÉEN ET NATIONAL

1. Accomplir les efforts et mettre en œuvre les structures nécessaires au développement de la recherche et de l'innovation dans l'économie

Les positions de la France tendent à s'effriter au sein de l'UE et à l'échelle du monde, dans un contexte de marchés mondialisés et sans cesse plus

⁵⁷ Avis *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie*, pp. 46 et 48.

⁵⁸ Avis *Dynamiser l'investissement productif en France*, rapporté par M. Nasser Mansouri-Guilani (mars 2008), pp. 14 et 15.

⁵⁹ Rapport *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 127.

concurrentiels. Malgré les efforts de restructuration de son appareil productif, le poids de l'industrie dans l'économie française est insuffisant pour rattraper le retard accumulé, accusant d'autant la perception d'un décrochage français⁶⁰. Or, dans un monde où les éléments matériels sont produits là où les coûts de main d'œuvre sont les moins élevés, les économies les plus avancées ne maintiennent leur rang qu'au prix d'une innovation sans cesse renouvelée.

Notre assemblée souligne alors la nécessité d'investir massivement dans la R&D, au niveau européen et national, un objectif minimum étant, au niveau national, un accroissement de l'effort public de 10 % par an dans les cinq prochaines années en matière de formation supérieure et de recherche, les entreprises devant participer à cet effort. Cet objectif doit conduire, au niveau européen, à un relèvement significatif du programme cadre communautaire, la conclusion rapide des discussions sur le brevet communautaire et le renforcement des mesures contre la contrefaçon étant également nécessaires⁶¹.

Il convient d'améliorer le financement de base des laboratoires et organismes publics, et de définir une conditionnalité des aides à la recherche dans les entreprises⁶². Pour augmenter l'efficacité du crédit impôt-recherche, il est en effet indispensable que ce mécanisme soit soumis à une évaluation rigoureuse pour mesurer les résultats sur la recherche, l'innovation et le développement des emplois scientifiques⁶³.

La mise en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, ainsi que leur bonne articulation avec les pôles d'innovation⁶⁴ et les réseaux de recherche avancée, constitue un autre enjeu essentiel pour favoriser effet d'entraînement et innovation, comme l'a souligné la contribution de notre assemblée à la préparation du PNR 2008-2010⁶⁵.

2. Dynamiser la logique territoriale et développer « l'esprit clusters »

L'investissement de la recherche dans le cadre des pôles de compétitivité, qui visent à valoriser les atouts locaux et à une plus grande synergie entre tous les acteurs, est à préserver voire à renforcer⁶⁶.

La politique des « pôles de compétitivité » lancée en 2005 a fait émerger une pédagogie de travail en réseau et appris aux acteurs à collaborer : les entreprises avec le monde de la recherche et des universités, les grandes

⁶⁰ Avis *Pour une vision réaliste et plurielle de la mondialisation*, rapporté par M. Jean-François Bernardin (septembre 2008), pp. 15 et 16.

⁶¹ *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* : (édition 2009), p. 72.

⁶² Avis sur *La Conjoncture économique et sociale en 2009*, p.

⁶³ Avis *Dynamiser l'investissement productif en France*, p. 16.

⁶⁴ À titre d'exemple, deux nouveaux pôles d'innovation labellisés en 2009 ont rejoint les dix-huit pôles du secteur de l'artisanat.

⁶⁵ *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, pp. 18 et 19.

⁶⁶ Avis *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir*, p. 43.

entreprises avec les PME... Cependant, la coopération des entreprises avec le monde universitaire reste insuffisante et les régions n'ont pas toujours facilité les relations entre pôles en tendant à réservier leurs aides aux projets relevant de leur circonscription. Il faut donc développer la culture du coopératif. Une cartographie du tissu économique local et de ses ressources en lien avec la stratégie de chaque pôle contribuerait à mieux cibler les entreprises à mobiliser.

Pour favoriser l'insertion des PME dans les pôles, il est souhaitable de s'appuyer sur des relais tels que les clusters territoriaux, quand ils existent, dont les interventions devraient être articulées avec celles des pôles. Les synergies entre entreprises, universités, écoles et recherche doivent être renforcées pour améliorer la cohérence des dispositifs et mettre en place des formations adaptées aux nouveaux métiers nés des innovations technologiques. Enfin, il importe de mieux articuler le système français de recherche avec les pôles de compétitivité et les pôles d'innovation.

La future génération des contrats de projet devra faire de ces pôles les éléments d'une stratégie territoriale, et les schémas régionaux de développement économique les intégrer avec une vision dépassant le cadre régional.

3. Clarifier le rôle des pôles de compétitivité, renforcer les partenariats, rendre les financements plus accessibles

Destinés à favoriser la polarisation autour de secteurs de pointe, les pôles ont en réalité concerné autant les domaines de haut niveau technologique en émergence que des secteurs traditionnels. Leur nombre a été accru avec la volonté d'irriguer le territoire. Ce changement de philosophie impose de trouver un nouvel équilibre tout en privilégiant l'objectif principal de ces pôles : renforcer par l'innovation la compétitivité mondiale de secteurs économiques stratégiques.

Il faut soutenir en priorité les pôles mondiaux, qui réunissent les ingrédients pour s'imposer dans la compétition mondiale. Les pôles à vocation mondiale doivent être aidés pour franchir le cap vers la catégorie supérieure.

L'objectif des pôles nationaux étant le développement territorial et la compétitivité internationale, ils doivent se rapprocher d'autres pôles ou s'intégrer à un système organisé autour d'un pôle leader. La mutualisation des projets et des outils doit être encouragée. Les plateformes collaboratives pour le partage des connaissances, qui permettent aux entreprises de monter des projets en commun, gagneraient à être généralisées.

Sans faire dévier le pôle de ses missions ni alourdir ses structures, il faut renforcer la place des PME et collectivités territoriales dans la gouvernance, et pérenniser les moyens alloués aux structures d'animation. Pour accroître la part des PME dans les projets R&D et faciliter le financement des petits projets, un processus allégé de labellisation ou un mécanisme destiné à contre-garantir un préfinancement bancaire accordé à un porteur de projet labellisé pourraient être mis en place. Il convient aussi d'encourager le financement privé, de développer

les garanties bancaires et de renforcer les fonds de capital-risque régionaux. Installer un guichet unique ou mettre en réseau des guichets permettrait de simplifier les circuits de financement. Il faut aussi rendre programmes européens et fonds structurels plus cohérents et lisibles pour les porteurs de projets⁶⁷.

C - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SECTORIELS

Le CESE de France avait, dans sa contribution à la préparation du projet de PNR 2008-2010, appelé l'attention sur les enjeux en matière de recherche dans plusieurs secteurs stratégiques tels que nanotechnologies et recherche agricole, ainsi que sur les synergies à créer entre recherche publique, entre autres militaire, et recherche privée au service de l'innovation technologique. Au cours des douze derniers mois, il a, de manière complémentaire, mis l'accent sur les domaines des biotechnologies, du génie génétique, des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que des innovations nécessaires pour adapter notre économie aux impératifs d'un développement plus durable.

1. Relever, au niveau national et européen, le défi des biomédicaments

Faisant appel aux connaissances sur le vivant, les biomédicaments visent à passer du médicament « taille unique » (un seul produit pour traiter tous les patients présentant des symptômes semblables) au médicament « sur mesure », permettant de corriger le mécanisme déficient en fonction des caractéristiques du malade pris en charge. Le nouvel écosystème du savoir mis en place repose sur le foisonnement de la recherche académique, sur la valorisation des découvertes par des PME innovantes et l'originalité de leurs relations avec les grands groupes pharmaceutiques. L'UE et la France sont en retard en ce domaine, la totalité des pays d'Europe dédiant 6 fois moins d'argent que les États-Unis aux recherches privées sur le biomédicament.

Le CESE de France préconise pour y remédier de :

- renforcer et stabiliser les moyens affectés à la recherche en général et aux sciences de la vie en particulier et mieux coordonner, via l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), les moyens affectés à la recherche en matière de santé ;
- renforcer et coordonner la valorisation dans les organismes de recherche publique ;
- stimuler l'effort de recherche privée, une évaluation régulière du crédit d'impôt recherche s'imposant au regard des budgets et des effectifs affectés à la recherche, mais plusieurs dispositions incitatives pouvant être envisagées dans la prochaine convention sur le prix du médicament passée entre l'État et l'industrie pharmaceutique ;

⁶⁷ Projet d'avis *Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale*, rapporté par M. André Marcon (juillet 2008).

- valoriser toutes les étapes de mise au point d'un biomédicament et développer des capacités de bioproduction, en confortant les procédures de sécurité.

Seul un cadre européen, fondé sur la mise en commun de moyens, privés et publics, consacrés par chaque État membre à la recherche en ce domaine peut permettre à l'Europe de rivaliser avec les moyens engagés par les États-Unis. Cela nécessite une coordination des politiques européennes de recherche, de santé et du médicament dans une logique de politique industrielle. Un grand programme européen devrait y être consacré⁶⁸.

2. Dynamiser et valoriser la recherche en matière de génie génétique

La plupart des techniques regroupées sous le terme de « génie génétique » portent indifféremment sur les productions végétales et animales. Si aujourd’hui, elles permettent seulement d’améliorer les « méthodes traditionnelles » de sélection, l’évolution est rapide : après le séquençage du génome permettant d’identifier les propriétés des gènes pour sélectionner les meilleurs reproducteurs, la transgénèse permet désormais de modifier la structure génétique pour y introduire un ou plusieurs gènes non présents à l’état naturel et porteurs des caractéristiques souhaitées.

Dynamiser la recherche en matière de génie génétique suppose de maintenir une approche « agronomique » pluridisciplinaire et de développer les travaux de recherche publique, les organismes publics devant réinvestir pleinement certaines disciplines liées au génie génétique et à la transgénèse, et notamment intensifier leurs travaux sur les Organismes génétiquement modifiés (OGM), qui ne doivent pas devenir l’apanage des grandes multinationales semencières. Cela implique que ces disciplines ne soient plus diabolisées et que les expérimentations, notamment en plein champ, puissent être faites dans des conditions normales, sous contrôle public et sans être les cibles de destructions.

Au niveau national, les efforts budgétaires doivent être amplifiés et les réflexions sur l’attractivité des carrières et de la rémunération des chercheurs approfondies pour susciter des vocations et éviter la fuite des « cerveaux ». Une stratégie de recherche agronomique européenne doit par ailleurs être développée en fédérant mieux les politiques nationales en la matière. La création d’un « Génoplante européen » permettrait de développer les synergies entre acteurs publics et privés de tous les États membres et de disposer au niveau communautaire des moyens nécessaires pour peser au niveau mondial.

L’UE doit renforcer le rôle de l’Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en lui donnant les moyens de devenir la structure indépendante de référence, capable de traiter de tous les types de risques sanitaires et environnementaux et de réaliser elle-même les études nécessaires. Une fois leurs conclusions arrêtées et diffusées dans la transparence, celles-ci doivent servir de

⁶⁸ Avis *Les biomédicaments : des opportunités à saisir pour l’industrie pharmaceutique*, pp. 12 à 42.

base pour l'adoption des décisions communautaires, la procédure d'arbitrage en cas de contestation devant être simplifiée et raccourcie.

Pour défendre et valoriser les résultats de la recherche, actuellement deux modes de protection de la propriété intellectuelle coexistent dans le monde : le Certificat d'obtention végétale (COV), en vigueur en Europe, protège une nouvelle variété créée mais permet son utilisation gratuite à des fins de recherche ; le brevet, en vigueur notamment aux USA, permet à son détenteur de disposer de droits exclusifs sur un ou plusieurs gènes, le cas échéant simplement identifiés dans un organisme et sans modification de celui-ci, et ainsi de bénéficier de redevances pour son usage par des tiers. Les OGM ne représentent pour l'instant que 8 % de l'agriculture mondiale, mais sont en France et en Europe au cœur du débat public, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis et dans les pays émergents. Un consensus existe toutefois sur le risque de dépendance de l'agriculture mondiale à un ou deux semenciers géants qui, grâce notamment aux OGM, pourraient bientôt contrôler ce marché.

La France doit adopter dans les meilleurs délais le projet de loi relatif à la transposition des dispositions de la convention internationale de 1991 sur le certificat d'obtention végétale, ce qui favorisera le ralliement d'autres pays à ce système plutôt qu'à celui des brevets.

Il convient aussi de fédérer les États membres autour d'une position commune pour lutter contre la « brevetabilité du vivant » et négocier à l'OMC un dispositif juridique plus juste et équilibré. Il est en effet nécessaire de disposer au niveau européen d'une industrie semencière puissante et d'intensifier les efforts en matière de recherche, la France étant bien placée en matière de génie génétique, notamment grâce à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

Le CESE de France propose de mettre en œuvre une **stratégie industrielle nationale, mais surtout européenne**. Cela passe par une restructuration de la filière, en encourageant le regroupement entre les acteurs européens concernés. Pour le secteur animal, après l'abrogation de la loi de 1996, il faut maintenir une cohérence nationale en matière de gestion des races et d'insémination, le modèle coopératif devant continuer à y jouer un rôle important.

Enfin, il faut renforcer au niveau national et communautaire les actions d'information destinées au grand public pour mettre l'accent sur les divers enjeux en cause et lutter contre les amalgames entre les techniques de sélection, la plupart d'entre elles n'étant pas « contre nature » et les retards pris se rattrapant difficilement⁶⁹.

⁶⁹ Avis *Semences et recherche : des voies du progrès*, rapporté par M. Joseph Giroud (mars 2009), pp. 14 à 23.

3. Renforcer l'effort européen et national dans le domaine des TIC

L'effort national et européen en termes de recherche/développement et d'innovation est insuffisant en matière de TIC. Alors que les secteurs des semi-conducteurs ou des nanotechnologies sont stratégiques, l'écart se creuse avec les États-Unis ou le Japon, rendant nos économies vulnérables et dépendantes. Or, la France a l'avantage de disposer d'une école renommée de recherche en mathématiques, d'organismes de recherche publics de qualité, tels que l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), et compte des entreprises plutôt « bien classées » dans le domaine de l'économie numérique, notamment les télécommunications, équipements de télécom ou jeux vidéo.

Aussi, les pôles de compétitivité devraient intensifier leurs relations partenariales avec les PME de ce secteur, et les organismes de recherche faire évoluer leurs structures de transfert pour mieux valoriser les travaux de leurs chercheurs et accompagner les projets en phase de développement préindustriel. Il faut également s'intéresser aux moyens de financement des entreprises, y compris en fonds propres de moyen-long terme, de manière à ne pas laisser à d'autres le bénéfice des retombées économiques de nos start-up ou des grands groupes nationaux. Une intégration généralisée des TIC dans l'activité productive doit, plus largement, être réalisée. En soutenant le plan robotique et le design industriel, en appui sur les TIC, et leur intégration avec les technologies émergentes, la France se donnerait les moyens d'accélérer les mutations économiques et industrielles. Enfin, notre assemblée engage les pouvoirs publics français et européens à participer aux négociations en vue de la création d'une autorité interétatique de régulation, à l'instar de l'Union internationale des télécommunications, capable de prendre en compte le rôle essentiel d'Internet dans le cadre de la préparation du Web du futur⁷⁰.

4. Engager un effort massif d'innovation pour répondre aux impératifs du développement durable

Au delà des domaines considérés comme prioritaires (stockage de l'électricité, matériaux à haute performance...), l'effort doit concerner notamment biomasse et micro-algues, bio-matériaux, nanotechnologies, bâtiments à énergie positive, nucléaire de quatrième génération et traitement des déchets, captation et stockage du dioxyde de carbone.

Les organismes de recherche publique ont aussi un rôle majeur à jouer pour définir les conditions d'une agriculture plus productive mais aussi plus durable, notamment concernant les coproduits de l'utilisation énergétique des productions agricoles qui trouveront de plus en plus un usage dans l'alimentation animale⁷¹.

⁷⁰ Avis *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir*, pp. 44 à 48.

⁷¹ Avis *Les marchés des matières premières : évolution récentes des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale*, p. 12.

En matière d'eau, la recherche publique prouve son efficacité dans des travaux sur les aspects hydrauliques des réseaux d'assainissement, sur la recherche systémique ou thématique. La recherche privée excelle dans les techniques d'assainissement et exploite des filières aux résultats éprouvés. Pour favoriser la synergie entre les deux secteurs, notre assemblée propose d'engager l'élaboration d'outils d'analyses prospectifs mixtes sur la gestion, la protection et l'utilisation de la ressource eau par des Pôles de recherche sur la ressource eau. Créer un **Pôle de compétitivité à dimension internationale** associant l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur s'impose pour réaliser une plate-forme commune entre recherche publique et privée⁷².

III - FAIRE DU MAINTIEN DE L'EMPLOI UNE PRIORITÉ DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PNR

Le Programme national de réforme français 2008-2010 consacre le deuxième de ses trois axes à la création d'*« opportunités pour tous »*. Il reprend en ce domaine l'objectif fixé par le Président de la République de réduire d'ici à 2012 le taux de chômage à 5 % et le taux de pauvreté d'un tiers.

Le krach financier et la crise économique ont évidemment compliqué la donne. Selon la *Note de conjoncture* de l'INSEE de juin 2009, l'emploi se replierait au total de plus de 590 000 postes en 2009, après une perte de plus de 90 000 postes en 2008. Le taux de chômage s'établit ainsi à 8,7 % en moyenne au premier trimestre 2009 en France métropolitaine (9,1 % y compris DOM) contre 7,2 % un an auparavant. Du fait des fortes pertes d'emploi attendues sur le reste de 2009, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) s'établirait à 10,1 % en moyenne au quatrième trimestre 2009, soit une hausse de 2,5 points en un an et de 2,9 points par rapport au point bas précédent de début 2008⁷³.

A - RENFORCER LA PRIORITÉ EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'EMPLOIS

1. Donner la priorité au maintien et à la création d'emplois

Face à la dégradation actuelle, le gouvernement dispose de peu d'outils : voté en janvier 2005, le plan de cohésion sociale a été réactivé. Relance des contrats aidés, dispositif d'accompagnement en cas de licenciement économique avec le Contrat de transition professionnelle (CTP), politique en faveur des jeunes, concentration des services de l'emploi, développement des services à la personne... : toute la palette du traitement social du chômage auparavant décrié a été mobilisée. Après avoir réduit le nombre des contrats aidés, le gouvernement a été contraint d'en ajouter 100 000 dès le milieu de l'année 2008 ; le même nombre a encore complété les 230 000 prévus dans la loi

⁷² Avis *Les activités économiques dans le monde liées à l'eau*, rapporté par Marie-José Kotlicki, (décembre 2008), pp. 27 à 31.

⁷³ « Vers une sortie de récession ? », *Note de conjoncture de l'INSEE* de juin 2009, p. 13.

de finances pour 2009. Premières victimes du retournement de conjoncture, les jeunes devraient bénéficier du développement des contrats de professionnalisation permettant aux entreprises d'embaucher et de former tout en disposant d'exonérations de charges. Le gouvernement a aussi lancé, dans le cadre du plan « *Espoir banlieues* », le contrat d'autonomie visant à faciliter l'insertion des 18-25 ans. Le CTP a été étendu à de nouveaux bassins d'expérimentation et les partenaires sociaux ont été conviés à élaborer un dispositif d'aide aux salariés victimes de licenciements économiques dans les PME⁷⁴.

La loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat (TEPA) du 21 août 2007, combinant détaxation des heures supplémentaires et allègements fiscaux ciblés sur les plus aisés, qui devrait « doper » la machine économique, est coûteuse (14 milliards d'euros en année pleine) et prive les pouvoirs publics de marges de manœuvre budgétaires pour d'autres mesures. La détaxation des heures supplémentaires apparaît comme un nouveau « *détricotage* » des lois sur la réduction du temps de travail. Elle permet d'améliorer le pouvoir d'achat de ceux qui ont déjà un emploi et à qui sont proposées des heures supplémentaires, mais joue, dans la conjoncture récessive actuelle, de manière pro-cyclique au détriment des embauches⁷⁵.

Dans sa contribution à la préparation du PNR 2008-2010, notre assemblée soulignait la priorité constituée par la création d'emplois. Elle formulait des préconisations tendant à construire un cercle vertueux entre progrès de productivité et création d'emplois et à tirer toutes les potentialités des secteurs en devenir en matière de création d'emplois. Au cours des douze derniers mois, elle a complété et actualisé ses propositions notamment concernant les secteurs des services à la personne, d'une part, et du développement durable, d'autre part, dont l'essor pourrait offrir des potentialités importantes de création d'emplois non délocalisables.

2. Soutenir le développement des services à la personne

Un objectif ambitieux (création de 500 000 emplois en trois ans) était affiché lors de l'adoption de la loi de 2005. Le bilan en matière de création d'emplois du Plan I, sans remettre en cause le constat selon lequel le secteur est créateur d'emplois, montre la difficulté d'atteindre des taux d'équivalents temps plein importants : l'Agence nationale des services à la personne (ANSP) estime la progression de l'emploi à 81 000 en 2005, 104 000 en 2006 et 132 000 en 2007 ; l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) note pour sa part que, « *quand on considère l'évolution des effectifs salariés, aucun changement significatif n'apparaît à la suite de la mise en œuvre du plan gouvernemental* »⁷⁶ et souligne la très faible durée des emplois créés. Le Plan I

⁷⁴ Rapport du CESE de France sur *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 106.

⁷⁵ Rapport *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 120.

⁷⁶ *Le Plan services à la personne : quel bilan ?* OFCE (avril 2006).

visait aussi à favoriser la structuration d'un secteur morcelé ; les résultats sur ce point sont mitigés : selon l'INSEE, plus de 83 % des travailleurs du secteur restent en 2007 salariés par un particulier employeur (1,28 millions).

Le secteur des services à la personne (SAP) représente un coût élevé pour les finances publiques. Les aides visant à réduire le coût des prestations (réductions fiscales et de charges sociales) s'élèvent en 2007 à 4,6 milliards d'euros (soit un peu plus de 50 % de la masse salariale du secteur) et augmentent (+ 11 % en 2007). Selon l'ANSP, la dépense publique supplémentaire occasionnée par le Plan I s'élève à 400 millions d'euros sur un total de 4 milliards d'aides déjà existantes avant 2005 (soit 10 % d'aide publique supplémentaire par an)⁷⁷.

Si le développement des services à la personne peut contribuer à la croissance de notre pays, il convient de porter attention à la qualité de l'emploi et à la professionnalisation des intervenants.

Tant que les dispositifs issus de la loi de juillet 2005 n'ont pas produit tous leurs effets, notre assemblée souhaite leur pérennisation pour professionnaliser l'emploi et favoriser le développement de ces secteurs. À moyen terme, le financement public doit s'orienter progressivement en priorité vers les services répondant aux besoins des personnes en perte d'autonomie et à ceux permettant de concilier vies familiale et professionnelle. La réflexion sur le montant de l'intervention publique et de ses modalités devra être mise en relation avec celle sur le cinquième risque ou le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants. Le secteur du particulier employeur devra suivre la même orientation. Quant à la petite enfance, il faut rendre neutre, pour les familles, l'accès aux différents modes de garde, pour éviter le retrait du marché du travail, faute de place en crèche, des mères de familles modestes.

Pour stabiliser le dispositif d'aides au secteur des SAP tout en le faisant évoluer, notre assemblée a souhaité en 2007 la mise en place d'un crédit d'impôt pour faciliter l'accès aux SAP des personnes aux revenus modestes. Elle en demande l'extension aux personnes inactives, en priorité pour les services d'accompagnement du vieillissement et préconise d'étudier un dispositif permettant aux personnes bénéficiant du crédit d'impôt de ne plus avoir à faire l'avance des sommes correspondantes. En revanche, elle s'oppose à un élargissement excessif du périmètre des services à la personne, afin de ne pas ouvrir la porte à des exonérations fiscales dont l'utilité sociale peut faire l'objet d'un questionnement.

⁷⁷ Avis *Les services à la personne (avis de suite)*, rapporté par M. Yves Vérollet (novembre 2008), pp. 9, 11 et 17.

Pour améliorer la qualité de l'emploi dans le secteur, le CESE de France renouvelle sa préconisation d'aller vers un rapprochement, progressif et concerté, des droits collectifs des salariés du secteur des services à la personne, et recommande d'abaisser le seuil de cotisation requis pour l'acquisition des droits sociaux. L'intégration d'activités différentes dans une même structure (*via* par exemple des groupements d'employeurs) peut permettre d'accroître le temps de travail, de diversifier les tâches et d'organiser des parcours professionnels au sein des métiers de la petite enfance et/ou du médico-social. Quant au secteur de la petite enfance, notre assemblée est favorable au développement des crèches et de formules intermédiaires telles que le regroupement des assistantes maternelles dans des locaux communs. Il convient aussi de réduire l'isolement des salariés à domicile en créant des lieux d'échange et de ressources, à l'image des relais assistantes maternelles, et d'impliquer les enseignes dans le développement de la qualité de l'emploi. Les pouvoirs publics, en concertation avec les organisations professionnelles, devraient mettre en place une procédure unique pour les services intervenant en direction des publics vulnérables, de manière à harmoniser par le haut les procédures qualité.

Pour développer la formation, le CESE de France réitère sa proposition de créer un tronc commun en mettant en place une formation initiale unique dans les SAP, sur laquelle se grefferaient des modules de spécialisation, selon l'orientation professionnelle choisie. Il rappelle sa proposition de financer le développement de l'apprentissage et de permettre aux Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) d'ouvrir des financements pour les activités de tutorat, d'accueil et d'accompagnement des nouveaux embauchés. Pour les personnes qui se retrouvent hors dispositifs parce qu'elles ne répondent pas aux critères des différents financeurs, une mutualisation des financements devrait être prévue, et les régions pourraient conduire des plans uniques de professionnalisation et de qualification.

La diffusion du Chèque emploi service universel (CESU) préfinancé, encore peu connu, reste modeste. **Pour créer les conditions de sa montée en charge accélérée,** le CESE de France suggère que sa mise en œuvre devienne un élément de la négociation dans les entreprises. Il estime que sa dématérialisation contribuerait à son utilisation pour le paiement des prestations sociales et préconise d'étendre le bénéfice du CESU préfinancé pour des services rendus au domicile des descendants du salarié ou de son conjoint⁷⁸.

⁷⁸ Avis *Les services à la personne* (avis de suite), rapporté par M. Yves Vérollet (novembre 2008) pp. 27 à 37.

3. Saisir les opportunités d'emplois liées aux enjeux environnementaux et à la reprise d'entreprises

Agir sans tarder pour aller vers une « *croissance plus verte* » va dans le sens d'un soutien de l'activité permettant à la fois de relancer l'emploi et le pouvoir d'achat, et de contribuer à un rééquilibrage des échanges extérieurs. Des études récentes ont montré l'ampleur des créations d'activités nouvelles et d'emplois (notamment qualifiés, ce qui implique un effort soutenu de formation) que pourrait engendrer la recherche d'un développement plus durable. Les investissements importants nécessaires généreraient de la croissance dès le court terme dans des secteurs à forte intensité de main d'œuvre (y compris l'agriculture) et des emplois peu délocalisables. Ce domaine pourrait également offrir des opportunités de reconversion, après les formations nécessaires, pour des salariés travaillant dans les secteurs industriels en difficulté.

Un aspect important de la mise en œuvre d'un développement durable est l'habitat. Nombre d'emplois peuvent être rapidement créés si, en parallèle à la construction de logements nouveaux, la rénovation de logements anciens est encouragée, avec pour objectif, dans les deux cas, d'économiser l'énergie. Des mesures récentes vont en ce sens : crédit d'impôt sur le revenu « développement durable » pour des investissements engagés pour améliorer les performances énergétiques et environnementales des logements et « éco-prêts » à taux zéro pour des travaux de réhabilitation thermique des logements⁷⁹.

Dans le secteur de l'eau, des opportunités d'emplois existent aussi, même s'il est difficile de les chiffrer. À un moment où préserver l'environnement devient un défi qui s'impose aux activités économiques liées à l'eau, où la recherche d'innovation et de nouvelles technologies est indispensable, la complexification des métiers exige une élévation des compétences et des qualifications. Elle implique un effort soutenu de formation continue et la création de formations à de nouveaux métiers. Pour attirer les jeunes vers ces professions, un effort salarial des employeurs, qui devrait concerner aussi les salariés en contrats temporaires, permettrait de « fidéliser » les salariés. Il conviendrait aussi de développer des formations professionnelles qualifiantes en cycle court, ainsi que la validation des acquis, et de mener des campagnes d'information sur ces métiers de l'environnement. L'évolution des métiers de l'eau tendant vers le développement de la mobilité, se pose par ailleurs la question de la pérennité des droits acquis par les salariés, afin d'accompagner et de sécuriser cette mobilité professionnelle. Le CESE de France préconise à cet égard la transférabilité des droits des salariés et la validation des acquis de l'expérience⁸⁰.

⁷⁹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 25 et 26.

⁸⁰ Avis *Les activités économiques dans le monde liées à l'eau*, pp. 33 à 35 et rapport p. 113.

Une autre opportunité réside dans la transmission des PME et des entreprises artisanales (estimées pour ces dernières à 300 000 dans les dix prochaines années). À ce titre, un rapprochement avec l'université est à renforcer pour la formation des jeunes au management de ce type d'entreprises. La reprise par les salariés est également à prévoir en relançant par exemple les Contrats d'installation-formation pour l'artisanat (CIFA), ces contrats qui offrent aux repreneurs une formation rémunérée de 1000 heures pouvant être financées par les aides au départ.

Après ses travaux récents sur les métiers du luxe⁸¹, le CESE de France a consacré un avis aux politiques de conservation du patrimoine monumental, où il souligne notamment l'importance, au regard des savoir-faire, de l'économie et de l'emploi, des compétences professionnelles variées mises en œuvre dans le secteur des monuments historiques. Une meilleure reconnaissance des métiers passe par un renforcement de l'acquisition des techniques traditionnelles et une mise en réseau à l'échelle européenne. L'État ne doit pas se priver des compétences spécialisées, notamment des ouvriers d'art. Le développement des métiers de l'exploitation, lié au secteur du tourisme, doit se poursuivre. L'installation d'équipements utiles de ce point de vue dans des monuments pourrait donner lieu à la mise en œuvre de formules de financement originales associant secteurs public et privé⁸².

B - FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES

L'emploi des jeunes est particulièrement sensible aux fluctuations de la conjoncture. Ainsi, le taux de chômage des actifs de 15 à 24 ans est reparti à la hausse dès le début 2008, s'accroissant de 5,1 points entre le premier trimestre 2008 et le premier trimestre 2009, alors que la hausse du chômage des 25-49 ans a été plus tardive et moins importante (+ 1,1 point). Si, du fait du grand nombre de jeunes en études, la part des chômeurs dans la population totale des 15-24 ans est nettement plus faible, à 8,5 % en moyenne au premier trimestre 2009⁸³, il est à craindre qu'on assiste en septembre 2009, avec la fin de l'année scolaire et universitaire, à une nouvelle aggravation du taux de chômage des jeunes.

⁸¹ Cf. communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, pp. 33-34.

⁸² Avis *Une nouvelle dynamique pour les politiques de conservation du patrimoine monumental*, rapporté par M. Jean-Jacques Aillagon (octobre 2008).

⁸³ INSEE, *Note de conjoncture* de juin 2009, p. 78.

1. Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes

Notre assemblée avait consacré à cet aspect un point particulier de sa contribution à la préparation du PNR 2008-2010, formulant des propositions pour faire du travail étudiant un atout et pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers populaires⁸⁴. Elle préconisait notamment à ce titre de transformer et de diversifier les modalités de recrutement dans les entreprises (parrainage), d'élargir l'accès aux emplois publics pour les étrangers, d'imaginer un système de Zone franche urbaine (ZFU) inversée - attachée, pour les exonérations sociales, non au lieu d'implantation de l'entreprise, mais au lieu de résidence du salarié recruté – ainsi que de renforcer la lutte contre les discriminations⁸⁵. Ces propositions restent pleinement d'actualité.

L'organisation au Palais d'Iéna, siège de notre assemblée, des deuxièmes *Assises nationales de la jeunesse du Conseil économique, social et environnemental de la République*, le 17 octobre 2008, a donné lieu à des propositions préparées par trois groupes de travail réunissant quatre-vingt-jeunes émanant d'organisations représentatives de la jeunesse. Ces propositions ont été débattues au cours de cette journée par quelques 800 jeunes, et présentées lors d'un débat d'actualité en séance plénière de notre assemblée, le 24 juin 2009. L'emploi des jeunes étant l'un des trois thèmes choisis, sept axes de propositions ont été retenus par les jeunes : développer une nouvelle dynamique d'orientation et de préparation à l'avenir professionnel ; assurer le lien entre les formations et l'emploi ; permettre l'accès à tous à la formation tout au long de la vie ; mettre en place des conditions de vie permettant d'accéder à l'autonomie ; lutter contre l'échec et l'exclusion, valoriser les hauts niveaux de formation et agir en direction de l'Université ; donner le goût et les moyens d'entreprendre ; favoriser spécifiquement l'accès à l'emploi des jeunes.

Un comité de suivi de ces Assises, comprenant dix-sept jeunes, a été institué par le Bureau de notre assemblée⁸⁶.

Le CESE de France a pour sa part, dans les douze derniers mois, complété ses travaux antérieurs sur cette thématique en soulignant la nécessité de décloisonner l'insertion pour mieux accompagner les jeunes vers l'emploi.

⁸⁴ Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*. Ces propositions sont décrites de manière plus détaillée aux pp. 61 à 63 de la communication.

⁸⁵ Avis *L'emploi des jeunes des quartiers populaires*, rapporté par M. Fodé Sylla (juillet 2008).

⁸⁶ Pour approfondir les propositions formulées par ces jeunes dans le cadre de ces sept axes, on se reporterà aux *Actes des deuxièmes Assises nationales de la jeunesse du CESE de la République*, publiées au Journal officiel en octobre 2008.

Cela suppose notamment de :

- favoriser l'enseignement sous forme de modules et permettre la reconnaissance des acquis à tous les niveaux, pour lutter contre l'échec scolaire ;
- développer l'apprentissage du niveau V au niveau I (enseignement supérieur) et créer des doctorats professionnels ;
- rendre plus juste le système de formation professionnelle par un « droit à la formation différée » pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification et sans diplôme ;
- développer l'approche compétence et rapprocher l'école de l'entreprise, afin de permettre aux jeunes sans diplôme d'être recrutés sur des compétences requises pour un emploi puis acquises au poste de travail ;
- diminuer le nombre de jeunes suivis par les conseillers des structures d'insertion ;
- identifier un référent entreprise dans chaque établissement ou université pour créer un lien avec les entreprises sur le territoire de l'établissement et faire évoluer les filières de formation ;
- permettre dans le cadre du nouvel opérateur l'accès au droit commun à tous les jeunes en difficulté afin qu'ils soient recensés en tant que demandeurs d'emploi, même s'ils n'entrent pas dans la catégorie « d'employables » au sens des statistiques d'Eurostat ;
- favoriser un double tutorat au sein de l'entreprise pour accompagner le jeune dans son insertion professionnelle et prévenir les ruptures de contrat ;
- améliorer la gouvernance des politiques d'insertion et mieux évaluer les politiques d'insertion des jeunes⁸⁷.

Notre assemblée souligne également l'enjeu majeur constitué par l'orientation des jeunes pour l'accès au premier emploi, certaines filières attirant peu les jeunes en raison d'une image dévalorisée, alors même qu'elles pourraient leur ouvrir l'accès à des emplois relativement nombreux et à une promotion sociale.

2. Prendre en compte la situation particulière de certains jeunes

Notre assemblée a traité dans deux travaux spécifiques de l'insertion de deux catégories de jeunes en situation particulière : les jeunes les plus en difficultés, en échec scolaire mais aussi social, pour lesquels a été lancé le programme « Défense 2^{ème} chance » ; les Français de l'étranger, dont la situation est très différente, mais dont plus de la moitié ont moins de 35 ans.

⁸⁷ Avis 25 ans de politique d'insertion des jeunes : quel bilan ?, pp. 52 à 57 et pp. 60 à 72.

Créé en 2005, « Défense 2^{ème} chance » propose à des jeunes confrontés à un cumul de difficultés de tous ordres, auxquels les autres dispositifs d'insertion ne sont pas destinés, une formation, comportementale, scolaire et professionnelle, sur la base d'un contrat de Volontariat civil. Près de 3 200 jeunes sont aujourd'hui accueillis dans une vingtaine de centres, sous l'autorité de l'Établissement public d'insertion de la Défense (EPIDe), qui s'appuie sur l'expérience d'anciens militaires. Le bilan après trois ans de fonctionnement paraît nuancé : le dispositif obtient des résultats certains quant à l'insertion professionnelle des jeunes, malgré des marges de progrès, mais souffre d'un maillage national insuffisant et d'une image trop peu portée au plan politique ; son coût, relativement élevé par rapport à d'autres dispositifs d'insertion des jeunes, doit être apprécié au regard du public cible auquel il s'adresse, le régime d'internat et le taux d'encadrement, coûteux, étant des facteurs essentiels de son efficacité. Convaincu de l'utilité sociale et de l'intérêt économique du dispositif, le CESE de France formule des propositions pour le consolider et assurer son avenir :

Replacer le jeune au cœur du dispositif suppose de recentrer celui-ci sur le public des jeunes cumulant difficultés d'insertion sociale, comportementale et professionnelle, sans diplôme ni emploi et en voie de marginalisation. Il faut aussi conforter la démarche de candidature des jeunes, en réduisant les facteurs d'abandon, réfléchir aux modalités de l'allocation versée et aux possibilités d'accueil au-delà des périodes hebdomadaires, assurer dans le temps un accompagnement global pour construire l'autonomie et un suivi des jeunes de retour dans la vie active. Il faut enfin faire des jeunes des ambassadeurs du dispositif. Il convient de même de **soutenir l'orientation du Service militaire adapté (SMA) en Outre-mer** au profit de jeunes ultra-marins en risque de désocialisation, qui participe de la même préoccupation.

Rationaliser l'organisation et le fonctionnement de « Défense 2^{ème} chance » passe par un repositionnement et un redimensionnement du siège au service des centres, ainsi que par une implantation pertinente et une autonomie de gestion de ces derniers. **La professionnalisation des personnels doit être renforcée** en structurant la gestion des ressources humaines, en reconnaissant et valorisant les métiers, notamment en rendant possible le recours aux Contrats à durée déterminée (CDI), afin de diminuer le turn-over.

Ce dispositif doit être **inscrit dans les politiques d'insertion sociale et professionnelle** par un engagement interministériel concret (désignation d'un responsable politique de l'emploi des jeunes au niveau national et maintien du label « Défense »), avec des financements adaptés et une évaluation qualitative. Il faut aussi créer les conditions d'un partenariat avec les collectivités territoriales (*via* une implication des préfets et des régions, en particulier au titre de la formation professionnelle) et améliorer son articulation avec les dispositifs existants au sein de la politique d'emploi et d'insertion de l'État, entre autres pour assurer le lien à la sortie du parcours avec les mesures de droit commun.

Il convient enfin **d'amplifier la mobilisation de tous les acteurs** : en obtenant l'engagement de la Fonction publique comme partenaire ; en poursuivant la recherche de partenariats avec entreprises, TPE et artisanat ; en travaillant étroitement avec les partenaires institutionnels et associatifs, les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi, de manière à généraliser les pratiques de suivi pré et post parcours avec les missions locales⁸⁸.

Notre assemblée formule également des préconisations particulières concernant les **Français établis hors de France**, qui seraient **plus de deux millions** selon le ministère des Affaires étrangères, dont **53 % de moins de 35 ans**⁸⁹. La structure des Français de l'étranger est en effet marquée depuis plusieurs années par un double phénomène de rajeunissement et de féminisation.

À ce titre, le CESE de France souligne **l'effort à mener** par les entreprises pour **reconnaitre et valoriser l'expérience des salariés détachés à l'étranger**. Il faut aussi réactiver, en parallèle, le processus de consolidation du marché intérieur, afin de parvenir à l'élimination des restrictions permanentes à l'emploi et à la mobilité des ressortissants des États membres. S'agissant de la Fonction publique, les capacités et connaissances développées à l'étranger gagneraient aussi à être davantage considérés lors d'une reprise de fonction en France.

Davantage de moyens doivent par ailleurs être consacrés à l'emploi et à l'action sociale. Outre une meilleure association des Français de l'étranger à la politique d'action sociale, il convient d'aménager le régime de protection sociale et notamment l'attribution de l'allocation chômage. Si la caisse des Français de l'étranger présente une situation globale positive quant aux risques maladie, maternité, accidents du travail et retraite, une difficulté subsiste à propos du risque chômage : les indemnisations ne sont versées qu'aux personnes rentrées en France. Notre assemblée soutient la recommandation avancée visant à limiter à six mois, voire un an au maximum, le versement de l'indemnité chômage sur place, en appliquant les mêmes critères qu'en métropole, avec un contrôle doublement exercé par les consulats et les comités consulaires pour l'emploi⁹⁰.

C - PARVENIR À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE HOMMES ET FEMMES

L'égal accès aux responsabilités professionnelles et sociales des femmes et des hommes est désormais garanti par la Constitution. Le Conseil économique, social et environnemental souhaite mettre en relief quelques conditions essentielles de son effectivité, après les propositions présentées dans le cadre de sa contribution au PNR sur le travail à temps partiel et sur l'accès accru des femmes aux lieux de décision, dont elles sont complémentaires.

⁸⁸ Avis « *Défense 2^{ème} chance* », *bilan et perspectives*, Mme Françoise Geng, pp. 29 à 61.

⁸⁹ Enquête TNS Sofres de 2006, citée par l'avis *Les Français hors de France : leurs attentes, leurs besoins*, rapporté par MM. Bernard Cariot et Paul Clave (janvier 2009), p. 10.

⁹⁰ Avis *Les Français hors de France : leurs attentes, leurs besoins*, rapporté par MM. Bernard Cariot et Paul Clave (janvier 2009), pp. 9, 10 et 29 à 33.

1. Lutter contre les discriminations face à l'emploi

Concernant le recrutement, l'interdiction des différences de traitement fondées sur le genre, excepté « *quand elles répondent à une exigence professionnelle essentielle et déterminante et pour autant que l'exigence soit légitime et l'exigence proportionnée* », selon les termes de la loi du 27 mai 2008, autorise une interprétation trop large. Il serait donc préférable de préciser comme antérieurement dans le Code du travail la liste des emplois pour lesquels l'appartenance à un sexe constitue une condition déterminante.

Pour lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et dans les parcours professionnels, il faut par ailleurs :

- substituer au modèle de carrière linéaire un parcours par cycles et redéfinir le mode d'évaluation des compétences des cadres, afin de minimiser le critère « temps de présence » ;
- favoriser l'accès des femmes à la formation continue ;
- informer les salarié(e)s et les employeur(e)s des voies de recours contre les discriminations (directes et indirectes) ;
- faciliter la sécurisation et la réversibilité du travail à temps partiel ;
- promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans toutes les instances de décision ;
- développer les études comparatives sur les emplois de « valeur égale » à travers les classifications professionnelles ou les systèmes d'évaluation.

2. Réaliser l'égalité professionnelle entre hommes et femmes

La négociation collective en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes doit de même être stimulée en veillant à l'obligation de production du rapport de situation comparée, en relançant la signature d'accords d'égalité professionnelle avec un réel contenu, ainsi qu'en promouvant le Label Égalité et en en diffusant les bonnes pratiques.

Il importe également de **renforcer la prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle** en accompagnant les entreprises, notamment les PME, dans cette démarche, en diffusant largement les actions concrètes négociées dans les entreprises et en promouvant la parentalité auprès des salariés masculins.

Pour assurer l'égalité salariale, des indicateurs précis doivent être mis en place et un plan d'action établi, assorti d'objectifs chiffrés de réduction des écarts, avec une enveloppe financière dédiée⁹¹.

⁹¹ Communication 1968-2008 : *évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française* (janvier 2009), pp. 137 à 153.

3. Développer l'entrepreneuriat féminin

Pour favoriser plus spécifiquement l'entrepreneuriat au féminin, il faut par ailleurs lutter contre les représentations stéréotypées, génératrices d'autocensure, promouvoir l'esprit d'entreprise dans la formation initiale et l'image de la femme entrepreneure, ce qui suppose de mieux connaître l'entrepreneuriat au féminin ; une antenne spécialisée pourrait être créée à cette fin au sein de l'Agence pour la création d'entreprise (APCE). Le développement de modules de formation dédiés au management des Très petites entreprises (TPE) et de modules de formation à distance pourrait y contribuer. La création d'entreprises par les femmes devrait être favorisée dans les quartiers en difficulté et les candidates à la reprise d'entreprises encouragées. Des programmes spécifiques dédiés aux femmes chefs d'entreprise, centrés sur l'aide au développement, notamment à l'étranger, à la restructuration ou au recrutement de nouveaux salariés, pourraient être mis en place, comme cela se pratique en Espagne. Un recensement des réseaux ciblés sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin favoriserait leur visibilité et, par là, leur efficacité. Les mesures visant à favoriser la conciliation entre vies familiale et professionnelle, sur lesquelles notre assemblée a appelé l'attention dans sa communication relative au *Travail à temps partiel*, en constituent également un élément important⁹².

D - RELEVER LE DÉFI DE L'AUGMENTATION DU TAUX D'EMPLOI DES SENIORS ET PRÉPARER LES TRANSITIONS ENTRE TRAVAIL ET RETRAITE

1. Relever le défi de l'augmentation du taux d'emploi des seniors

Comme cela a été noté dans le chapitre I, la France reste éloignée de l'objectif de 50 % de taux d'emploi pour les personnes de 55 à 64 ans que s'est fixé l'Union européenne. D'autres États membres ont pourtant atteint puis dépassé cet objectif, tels Suède, Danemark ou Royaume-Uni⁹³. Notre assemblée appelait dans sa contribution à la préparation du PNR 2008-2010 à favoriser un meilleur emploi des travailleurs plus âgés, en rappelant sa préférence pour l'augmentation du taux d'emploi des seniors par des voies de droit commun.

⁹² Projet de communication *L'entrepreneuriat au féminin*, rapporté par Mme Geneviève Bel (septembre 2009), pp. 75 à 92. Ce texte n'avait pas encore été adopté par le Bureau lors de l'élaboration de la présente communication. Pour connaître sa rédaction exacte, on se reportera donc au texte définitif.

⁹³ Communication *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne (édition 2009)* ou Rapport *Seniors et cité*, rapporté par Mme Monique Boutrand (mars 2009) pp. 41 à 44 et 117 à 122.

Elle soulignait l'intérêt des formules de retraite choisies et progressives qui pourraient être développées, ainsi que d'une gestion des effectifs et des emplois par les âges. Elle notait le rôle de la médecine du travail en ce domaine, préservation de la santé et aménagement des postes de travail étant une condition pour accroître le pourcentage des actifs occupés parmi cette classe d'âge⁹⁴.

2. Favoriser une transition progressive entre travail et retraite

Le passage à la retraite du jour au lendemain reste pour beaucoup d'actifs, sur le plan individuel et familial, une rupture brutale, parfois difficile à vivre. Les départs en retraite précoce ont par ailleurs un coût économique et social, en particulier pour l'assurance chômage. Les politiques de gestion de l'emploi par l'âge ont contribué à stigmatiser les seniors dans le travail et à les dévaloriser.

Certains pays européens proposent déjà des formules de temps partiels pour les dernières années de vie professionnelle. Cette offre semble répondre aux attentes des seniors en entreprise qui expriment majoritairement le souhait de disposer de plus de flexibilité dans leur manière d'aborder la fin de carrière.

Développer des fonctions tournées vers le tutorat, la transmission de l'expérience rendront attractive la fin de carrière, permettront au salarié senior de s'impliquer de façon positive dans sa succession et de s'orienter progressivement vers d'autres formes d'activités tournées vers sa future vie de retraité.

Elles peuvent revêtir diverses formes comme la participation des salariés seniors à des projets associatifs humanitaires soutenus par leur entreprise. La loi permet aussi sous certaines conditions de cumuler emploi et retraite, possibilité de plus en plus utilisée, notamment en créant une micro-entreprise.

Toutes ces formes de compromis entre travail salarié et activités librement choisies doivent être développées dans l'intérêt de tous pour favoriser : une transition plus équilibrée pour le senior, qui lui permettra d'imaginer de manière positive son nouveau projet de vie ; des transmissions de compétences mieux gérées dans une période où le départ en nombre des baby-boomers posera des problèmes aux entreprises.

3. Mettre en place une gestion qualitative du départ en retraite

Il importe non seulement de s'intéresser aux conditions de travail en fin de carrière, mais aussi de proposer aux seniors encore au travail de se projeter dans l'avenir. Des caisses de retraite proposent depuis longtemps à leurs ressortissants des stages de préparation à la retraite, parfois avec une approche qualitative. Notre assemblée propose de réaliser dans l'année qui précède la retraite une forme de bilan des compétences humaines que l'on pourrait appeler bilan de « potentiel retraite », comprenant un bilan de santé confié aux services de médecine du travail et un bilan « projet de vie », qui mobiliseraient les caisses de

⁹⁴ Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, p. 66.

retraite. Elle rappelle par ailleurs l'importance des engagements pris dans l'accord professionnel d'octobre 2005, en particulier l'implication de tous les acteurs dans l'amélioration de la transition travail-retraite⁹⁵.

E - APPUYER L'ACCEPTABILITÉ DES RÉFORMES SUR UN ACCOMPAGNEMENT APPROPRIÉ ET SUR UN RÉEL DIALOGUE SOCIAL

Il importe d'appuyer l'acceptabilité des réformes sur un accompagnement approprié et sur un réel dialogue social⁹⁶. La situation de crise économique et sociale et ses conséquences en termes d'emploi conduisent à une demande forte de la part de la population des salariés en direction des responsables économiques et des pouvoirs publics. Cette aspiration porte sur des attentes concrètes sur l'emploi et l'évolution de l'économie nationale et locale, mais elle exprime un fort besoin de dialogue. Rien n'est en effet considéré comme pire dans ces situations de crise que l'absence d'interlocuteur et d'échange⁹⁷. Il semble souhaitable d'organiser une conférence sur les revenus et sur l'emploi avec les partenaires sociaux pour discuter des mesures susceptibles de favoriser la relance, soutenir la création de richesses et permettre une plus grande équité dans la répartition⁹⁸.

Le dialogue social au niveau national est, de manière plus générale, indispensable pour anticiper, accompagner et réguler les changements économiques et sociaux à côté de l'intervention du législateur et des pouvoirs publics. Plusieurs des groupes structurant notre assemblée ont transmis à cet égard des contributions⁹⁹ mettant en valeur la participation des acteurs économiques et sociaux à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne et du PNR : celui-ci ne doit pas en effet être seulement un programme gouvernemental de réforme, mais impliquer l'ensemble de la société française.

À titre d'exemples, on peut citer, entre autres, par ordre chronologique :

- le plan d'action adopté par les partenaires sociaux de la branche chimie en commission paritaire nationale pour l'emploi, visant à former 5 000 salariés supplémentaires sur les 200 000 que compte la branche, entre mai et décembre 2009, et destiné aux salariés en sous-activité et les plus exposés à la crise ;
- en 2008, l'obtention par l'Union professionnelle artisanale (UPA) de l'application intégrale de l'accord du 12 décembre 2001 relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat ;

⁹⁵ Avis *Seniors et cité*, pp. 11 et 19 à 22.

⁹⁶ Avis *La Conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 26.

⁹⁷ Rapport *Réalité et avenir du dialogue social territorial*, rapporté par M. Jean-Louis Walter, (juillet 2009), p. 5.

⁹⁸ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 27.

⁹⁹ Ces contributions figureront en annexe II de la présente communication.

- l'accord pour l'emploi des seniors dans les entreprises agricoles signé le 11 mars 2008 par les partenaires sociaux agricoles, qui organise un parcours professionnel basé sur trois volets : la formation des seniors (en tant que formateurs et formés), la fin de carrière (possibilité d'un CDD pour valider les trimestres manquants pour une retraite à taux plein) et la reconversion.
- l'accord cadre national portant sur l'information, l'orientation et la formation des jeunes signé entre l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et le ministre de l'Éducation nationale le 29 mai 2008, pour permettre aux jeunes de mieux valoriser leurs talents dans le secteur des professions libérales ;
- l'avenant à l'accord sur la durée du travail dans les exploitations et entreprises agricoles, conclu le 13 novembre 2008 par les partenaires sociaux agricoles, qui permet d'ouvrir aux non-cadres les conventions de forfait ;
- les actions mises en œuvre par le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) dans le champ de l'insertion professionnelle tout au long de la vie et de l'insertion des jeunes sur le marché du travail (développement de la validation des acquis de l'expérience, modernisation pour mieux prendre en compte la diversité des publics des titres délivrés par les MFR et inscrits au Répertoire national de certification professionnelle (RNCP), etc.).
- l'engagement national pour l'emploi des jeunes des quartiers signés le 27 novembre 2008 par l'UNAPL avec le secrétariat d'État à l'emploi ;
- l'engagement de l'UPA, partenaire du Secrétariat général de la Charte de la diversité, aux côtés de l'*« IMS – Entreprendre pour la cité »*, en charge du Secrétariat général de la Charte, dans un tour de France *« Quartiers libres pour l'emploi »*, afin de favoriser l'insertion de tous les jeunes sur le marché du travail.

De même, 98 % des Sociétés coopératives de production (SCOP) sont dotées à ce jour d'un accord de participation aux bénéfices et d'intéressement, et reversent à ce titre chaque année plus de 45 % de leurs résultats aux salariés ayant deux ans de présence en leur sein.

Le dialogue social territorial apporte pour sa part des réponses pragmatiques et innovantes à des besoins économiques et sociaux locaux ou à des problèmes émergents. Il est l'un des éléments qui peut contribuer à favoriser l'attractivité et la compétitivité des territoires. Pour autant, sa diversité sur le territoire et les incertitudes de son articulation avec les autres formes de régulation politique et sociale génèrent des interrogations, voire des inquiétudes auxquelles des réponses doivent être apportées. Le CESE de France entend par dialogue social territorial l'ensemble des formes d'échanges, de consultation, de

concertation voire de négociation (négociation collective entre partenaires sociaux et autres formes de négociation entre les différents acteurs pouvant aboutir à des engagements contractuels), au niveau d'un territoire donné :

- au sein desquelles les partenaires sociaux sont nécessairement parties prenantes, et qui peuvent regrouper en outre les pouvoirs publics (collectivités territoriales et État déconcentré), ainsi que d'autres acteurs de la société civile tels que les associations ;
- et qui portent sur des questions relatives au travail et à l'emploi, pouvant être élargies à leurs implications économiques, sociales et environnementales¹⁰⁰.

Le CESE de France formule pour faciliter et accompagner son développement des propositions visant à encadrer et à accroître la lisibilité du dialogue social territorial, en **rappelant sa complémentarité avec les autres lieux de dialogue social** et en valorisant sa plus-value en termes de proximité et d'anticipation.

Pour rendre plus efficace le dialogue social territorial, il convient d'en **simplifier et clarifier le cadre institutionnel** :

- favoriser la cohérence des instances territoriales en retenant un nouveau principe pour toute politique publique : ni pléthore, ni absence d'instance de dialogue social territorial ;
- associer les partenaires sociaux dans les lieux chargés du développement économique ;
- reconnaître au Conseil économique et social régional (CESR) un rôle d'ensembler et d'appui transversal au dialogue social territorial ;
- identifier une instance principale chargée de débattre des questions de travail, d'emploi, et de formation au plan régional : le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) ;
- valoriser des instances efficaces au plan infra départemental tels les comités de bassin d'emploi et les conseils locaux de développement.

Pour promouvoir un nouvel instrument de gouvernance territoriale et renforcer la capacité à agir des acteurs territoriaux, il convient aussi de :

- co-construire un agenda régional économique et social partagé ;
- favoriser la reconnaissance des acteurs, en clarifiant la question de leur représentativité, encourageant la structuration interprofessionnelle, renforçant la protection juridique des représentants salariés et en affirmant le rôle du Préfet de région comme représentant de l'État pour le dialogue social territorial ;

¹⁰⁰ Avis *Réalité et avenir du dialogue social territorial*, rapporté par M. Jean-Louis Walter, (juillet 2009), pp. 5 à 8.

- encourager un processus méthodologique et attribuer des moyens pour le dialogue social territorial, en optimisant les ressources existantes et en développant la formation des acteurs privés et publics.

Notre assemblée préconise enfin la **définition d'un cadre juridique léger mais nécessaire**, qui suppose de définir la portée du dialogue social territorial, en encourageant la dynamique territoriale au sein des branches et en invitant les partenaires sociaux à définir par un accord national interprofessionnel les thèmes pouvant relever de la négociation collective territoriale interprofessionnelle, ainsi que l'articulation avec les autres normes et les conditions d'application des accords territoriaux. Il faut imaginer les fonctions d'un représentant territorial par secteur d'activité, conforter le rôle des Commissions paritaires locales et encourager des expérimentations juridiques territoriales¹⁰¹.

IV - PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

La contribution de notre assemblée à la préparation du PNR 2008-2010 formule des propositions toujours d'actualité pour lutter contre la pauvreté et le surendettement, relever le défi de l'augmentation du nombre des personnes âgées dépendantes, introduire des inflexions dans le financement de certaines prestations sociales, notamment en matière de dépendance ou d'obligation alimentaire, ainsi que pour réunifier et réconcilier la ville¹⁰². Dans les douze derniers mois, cet apport a notamment été complété par des analyses et préconisations concernant les seniors et la mise à profit de leur apport au service de la cité, la situation des quartiers parmi les plus en difficulté, les Zones franches urbaines, et les moyens de les redynamiser ainsi que sur l'Outre-mer.

A - DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Les classes d'âge nombreuses dites du « baby-boom », (nées à partir de 1946) dont les premières ont commencé à arriver à la retraite, jouent et joueront d'ici trente ans, grâce à l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé, un rôle pivot dans la solidarité intergénérationnelle. Il faut donner de la visibilité à ce rôle des seniors¹⁰³, l'inscrire dans une stratégie territoriale et nationale et développer une solidarité intergénérationnelle profitable à toute la société¹⁰⁴.

¹⁰¹ Avis *Réalité et avenir du dialogue social territorial*, pp. 13 à 33.

¹⁰² Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, pp. 41 à 52.

¹⁰³ Entendus ici comme les personnes qui quitteront prochainement ou ont quitté la vie professionnelle et disposent, sauf problème de santé, du temps et des capacités leur permettant de mener une vie socialement active. Pour beaucoup, cette période s'étend approximativement de 55 à 75 ans.

¹⁰⁴ Avis *Seniors et cité*, pp. 5 et 6.

1. Changer le regard de la société sur les « seniors »

Le regard de la société reste focalisé sur les problèmes du vieillissement, alors que les jeunes seniors ont en perspective des années de vie en bonne santé. Les pouvoirs publics se doivent de faciliter le changement de regard qu'imposent ces évolutions sociodémographiques. La solidarité intergénérationnelle, mise à l'épreuve par le déséquilibre des systèmes de retraite, est une question centrale. Le CESE de France appelle à **clarifier le débat public relatif à l'avenir de la protection sociale**. Ce doit être l'occasion d'informer les jeunes sur la **richesse de l'apport économique et social de l'intergénération**, pour lutter contre le risque de fracture entre les âges, en communiquant sur le rôle des seniors auprès des autres adultes et auprès des seniors eux-mêmes.

L'amélioration des modes de vie des retraités a permis aux seniors, en position « pivot », de développer de nouveaux rôles auprès de leurs descendants et descendants, dans des familles où plusieurs générations coexistent. Le CESE de France insiste sur le financement par les politiques publiques des aides à la petite enfance et à la dépendance, pour **soutenir le « pacte générationnel » dans la famille** en facilitant l'accompagnement des échanges entre les générations. Il faut aussi mieux prendre en compte la situation des aidants familiaux et de ces « aidants naturels » que sont les seniors, *via* des modules de formation aux soins aux personnes âgées et au développement de solutions d'accueil provisoires (accueil de jour pour les descendants et accueil temporaire en crèche pour les descendants), le cas échéant en partenariat entre collectivités et monde associatif.

Les régions devraient être encouragées à créer des pôles territoriaux dédiés, avec une coordination nationale, pour réfléchir aux moyens de tirer bénéfice de ce nouveau modèle démographique. Pour améliorer la **connaissance statistique des seniors** et de leur poids dans l'économie, devrait être incluse dans la réflexion nationale l'évaluation de l'impact sur le PIB de l'économie non marchande (bénévolat associatif et transfert en nature des aidants familiaux, etc.).

2. Faciliter le passage du désir d'activité au projet au service de la société

Beaucoup de seniors ont des activités socialement reconnues dans des associations et y exercent des responsabilités. Proposer aux associations des conventions d'engagement permettrait aux collectivités qui les subventionnent de **mieux mesurer leur rôle** dans la prévention et la cohésion sociale, en favorisant la transparence. Développer le bénévolat nécessite de **mieux gérer les ressources humaines bénévoles**, *via* des formations, notamment au management associatif, qui pourraient être mutualisées au niveau intercommunal. Même si les seniors y garderont une place privilégiée, les associations pourraient être incitées à renouveler leurs instances dirigeantes, en facilitant et diversifiant l'accès aux responsabilités, pour prévenir le risque de « pouvoir gris ». Seniors en bonne santé, mais aussi personnes très âgées, voyant

leur nombre croître, de **nouveaux « métiers d'utilité sociale »** pourraient être définis en dehors de la sphère marchande, à partir d'un bilan des expériences en cours¹⁰⁵.

3. Accompagner dans une cité ouverte les parcours résidentiels à tous les âges

La mobilité résidentielle des seniors est forte à l'âge de la retraite. Leur présence engendre un apport économique, social, et, via leur consommation, des emplois peu délocalisables, mais aussi de nouveaux besoins, à court et long terme. Une réflexion quant à leur présence permanente ou intermittente et à l'inter génération s'impose dans les politiques de développement local pour gérer les incidences économiques, sociales et culturelles de la hausse du nombre des seniors et du vieillissement. Cela suppose un maintien des services publics et marchands, les TPE formant le socle de l'économie présente, et le développement par les collectivités d'une économie sociale et solidaire. Désigner un conseiller municipal chargé du 3^{ème} âge, distinct de celui en charge du 4^{ème} âge, peut favoriser la prise en charge efficace de la demande sociale des seniors.

Il s'agit d'intégrer l'intergénérationnel dans l'urbanisme, l'habitat, les transports et équipements publics, en refusant la séparation entre les espaces et les fonctions. Les aménagements urbains doivent favoriser l'inter génération, en veillant à limiter les risques de coupure sociale et à la qualité des espaces publics. Des quartiers intergénérationnels pourraient ainsi être déclinés à l'échelle intercommunale. Il faut aussi prendre en compte les besoins évolutifs des seniors qui vieillissent dans le parc locatif social et réexaminer le système de réservation, afin de renforcer la mixité. Le plan France numérique 2012 doit enfin tenir compte des seniors dans leur diversité, même si la priorité reste l'équipement et la formation des populations les plus marginalisées par rapport aux TIC¹⁰⁶.

B - INVESTIR POUR LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET CLARIFIER LES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE ÉTAT ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1. Investir pour favoriser le développement numérique des territoires, condition de la compétitivité pour notre pays

Investir dans des réseaux numériques, enjeu stratégique, doit être une priorité nationale. Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) rendent possibles le maintien d'activités dans certaines zones, notamment rurales, la disponibilité de réseaux performants et d'offres concurrentielles haut débit favorise l'attractivité d'un territoire et, à l'échelon national, notre capacité de croissance. Mais la fracture numérique née avec le déploiement du haut débit

¹⁰⁵ Avis *Seniors et cité*, pp. 15 à 19 et pp. 23 à 26.

¹⁰⁶ Avis *Seniors et cité*, pp. 27 à 35.

risque de s'aggraver avec le très haut débit. Si, aujourd'hui, la technique de l'ADSL permet de couvrir théoriquement plus de 98 % de la population, des pans entiers du territoire national restent mal desservis. Le très haut débit ne concerne que quelques milliers de foyers en zones denses et, selon l'Assemblée des régions de France (ARF), si rien n'est fait maintenant, seuls 40 % des habitants y auront accès en 2020. Réduire cette fracture, offrir le haut, puis le très haut débit à tous suppose une politique volontariste de solidarité nationale, territoriale et sociale, avec des moyens financiers à hauteur des enjeux.

Le plan France numérique prévoit, en 2012 et pour tous, un droit d'accès à l'Internet, opposable, pour un débit minimum de 512 kb/s, ce qui correspond au plancher de l'ADSL. Il ne peut s'agir d'une orientation stratégique vu la rapidité des évolutions. Le CESE de France propose une redéfinition des débits : le débit minimum basé sur une connexion permanente et forfaitaire pour tous à 2 Mb/s ; le haut débit à 10 Mb/s, permettant de bénéficier du *triple play* et la convergence TV-TIC ; le très haut débit à 100 Mb/s pour ceux qui ont de gros besoins, entreprises et collectivités. Tous les acteurs (État, collectivités, opérateurs) doivent investir ensemble pour aller vers le très haut débit, avec pour objectif un accès pour tous dans dix ans.

Quant aux **choix technologiques**, si généraliser partout et tout de suite la fibre optique n'est pas réaliste, vouloir l'amener au plus près des abonnés dans un délai inférieur à 10 ans est possible et c'est, pour notre assemblée, un impératif.

L'ADSL est une technologie transitoire dont il convient d'accroître les performances dans un premier temps. Le CESE propose de développer la solution DSL Fibre qui permet de prolonger la fibre jusqu'au sous-répartiteur et ainsi d'apporter 10 Mb/s à chaque abonné tout en restant compatible avec le dégroupage. Quant à l'hertzien, il reste pertinent dans les zones où la mise en place d'infrastructures en fibre est difficile.

La disparition de la télévision analogique libérera des fréquences basses (le dividende numérique) adaptées pour couvrir les zones peu denses, opportunité à utiliser pour développer le haut débit mobile. Une fréquence libre et gratuite pourrait être réservée pour compléter le haut débit fixe dans les zones isolées.

Quant aux coûts, le génie civil représente plus de la moitié des coûts de déploiement des réseaux. Pour terminer la couverture en haut débit, de 500 M. d'euros à 1 Mrd d'euros sont encore nécessaires car il s'agit de desservir les zones les moins faciles d'accès. Pour développer le très haut débit, les coûts devraient atteindre entre 40 à 50 Mrds d'euros. Selon l'ARF, offrir le très haut débit sur l'ensemble du territoire nécessitera un financement public d'environ 1 Mrd d'euros pendant dix ans¹⁰⁷.

¹⁰⁷ Avis *Conditions pour le développement numérique des territoires*, rapporté par M. André Marcon (février 2009), pp. 7 et 8, 39 à 47 et 65.

Pour notre assemblée, un **renforcement du rôle des collectivités locales est nécessaire**, en les incitant à : élaborer des schémas numériques régionaux et à se doter d'outils de gouvernance en créant à l'échelon régional des syndicats mixtes ; s'informer sur les réseaux (télécom, eau, énergie...) existant sur leur territoire pour prévoir le passage de fourreaux supplémentaires à l'occasion des travaux de génie civil et pousser à la mutualisation entre opérateurs.

Il **appartient à l'État** de faire prévaloir les critères d'aménagement du territoire sur ceux de concurrence, par exemple pour l'attribution de la 4^{ème} licence mobile, d'inscrire dans la loi l'obligation d'élaborer des schémas numériques, ainsi que de veiller à la cohérence des réseaux et à l'application du principe de mutualisation. Il lui incombe aussi d'étendre les prérogatives de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) quant à l'aménagement du territoire et aux utilisateurs. Toutes les collectivités n'ayant pas les mêmes capacités financières, il revient par ailleurs à l'État d'accompagner les initiatives locales en créant un fonds alimenté par un pourcentage des recettes tirées du dividende numérique.

Le CESE de France propose la mise en place d'une **péréquation à deux niveaux pour la boucle locale optique**. Il s'agirait de :

- créer un fonds national alimenté par un prélèvement mensuel moyen de 50 centimes d'euros sur les abonnements (fixe, mobile internet), modulé selon les services offerts ;
- le compléter par un fonds régional alimenté par des contributions des syndicats mixtes prélevés sur leurs membres (10 € par an et par habitant) ;
- répartir les aides du fonds national entre régions selon leurs besoins d'équipement et leurs capacités de financement, en tenant compte des projets et des efforts déjà accomplis par les collectivités, celles du fonds régional étant attribuées sur la base des schémas régionaux¹⁰⁸.

2. Clarifier les relations financières entre État et collectivités locales

Un consensus existe sur la nécessité d'une réforme des relations financières entre l'État et les collectivités locales d'une part, et entre les collectivités elles-mêmes d'autre part, sur la base d'un triptyque « clarification des compétences - pilotage de la dépense - nouvelle donne fiscale ». La connaissance effective des mouvements de fonds dans leur totalité, et donc d'un cadre financier global en matière de finances locales, est essentielle à la réalisation d'une réforme et même simplement à l'amélioration de la méthode de dialogue entre les acteurs. Le citoyen y gagnerait en comprenant qui décide, qui paye et pour quoi.

¹⁰⁸ Avis *Conditions pour le développement numérique des territoires*, pp. 47 à 63.

Le CESE de France salue les efforts déjà entrepris pour améliorer l'information disponible (*via* Internet notamment) et pour faciliter les synthèses financières sur le secteur public. Il appelle toutefois l'attention des responsables publics sur l'effort conceptuel qui reste à faire pour que soient mises à disposition de toutes les parties prenantes, en temps utile, des informations normées et homogènes. Il insiste aussi pour que les cadres d'analyse des mouvements de fonds concernés soient standardisés pour permettre d'en déduire les synthèses nécessaires aux arbitrages.

Notre assemblée préconise d'inscrire la refonte nécessaire des relations financières entre l'État et les collectivités locales et entre les collectivités elles-mêmes dans une logique de concertation approfondie entre tous ces acteurs.

La plupart des informations concernées constituant l'agrégation des données publiques issues des comptes locaux, il insiste pour que leur restitution soit totale et que les analyses menées par les ministères en la matière soient partagées. Il en va de la prise de responsabilité que revendiquent les élus locaux sur la part des finances publiques qui leur incombe.

Le CESE de France se félicite de la mise en place de la Conférence des exécutifs locaux ; il souhaite qu'elle soit de façon pérenne le lieu de concertation et d'élaboration de la réforme nécessaire des relations financières entre État et collectivités locales, ainsi qu'entre les collectivités locales elles-mêmes. Dans cet esprit, il souhaite la désignation, auprès du Président de la Conférence nationale des exécutifs, d'un chef de projet chargé d'animer les travaux. Il recommande aussi à l'ensemble des parties prenantes de constituer, chacun à son niveau, les forces d'expertise nécessaires pour nourrir cette concertation.

Ces recommandations s'inscrivent dans une perspective d'amélioration de la gestion financière publique. Le temps est venu de remettre de l'ordre dans des circuits financiers trop complexes. Des règles et méthodes sont nécessaires, basées sur une information partagée et des analyses mises en commun. La période est propice pour entreprendre ce travail en raison de la contrainte pesant sur les finances publiques, de la nécessité de réformer la fiscalité locale et des réformes envisagées en matière de compétences des collectivités locales. Ce travail, nécessaire dans le contexte actuel de nos institutions, serait indispensable si l'on s'engageait dans des changements radicaux dans la géographie de la gestion publique locale. Dans tous les cas sont requises des évaluations préalables approfondies à réaliser de façon contradictoire, à partir d'un référentiel partagé¹⁰⁹.

¹⁰⁹ Avis *Évaluation et suivi des relations financières entre l'État et les collectivités locales*, rapporté par M. Philippe Valletoux (octobre 2008).pp. 7 à 9 et 27 à 34.

C - PRENDRE EN COMPTE LES SITUATIONS PARTICULIÈRES DE CERTAINS TERRITOIRES

1. Appuyer la redynamisation des Zones franches urbaines

Les 100 Zones franches urbaines (ZFU) créées en France, qui totalisent aujourd’hui 1,5 millions d’habitants, particulièrement touchées par l’exclusion et le chômage, souffrent d’une attractivité et d’une image dégradée. Le dispositif ZFU, en application jusqu’à fin 2011, vise, dans une logique de cohésion sociale et d’égalité des chances, à améliorer le cadre de vie de ces territoires, à y encourager la création d’activités et l’esprit d’entreprendre. Notre assemblée fait un bilan et des propositions pour améliorer ce dispositif, créé voici dix ans.

80 % des territoires classés en ZFU font l’objet d’une rénovation urbaine, mais les exonérations accordées attirent des entreprises déjà existantes et dans une moindre mesure celles en voie de création, provoquant dans certaines ZFU, où les demandes d’implantation excèdent les places disponibles, une hausse des loyers des locaux à usage professionnel. L’offre immobilière est circonscrite à la délimitation géographique de la ZFU et les marges de manœuvre pour l’élargir limitées, mais, pour **pallier le manque de disponibilité foncière**, il est possible : de coopérer entre commune, opérateurs privés, Établissement public national pour l’aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et bailleurs sociaux pour améliorer l’aménagement ; de développer l’investissement public pour acquérir des terrains et inciter les propriétaires privés de locaux professionnels vacants à les louer ; de faciliter les démarches pour y trouver un emplacement (guichet unique virtuel) et le transfert d’entreprises d’une zone très sollicitée vers une autre ayant des places disponibles ; d’accorder la priorité, en cas de disponibilité immobilière limitée, aux entreprises en création plutôt qu’à celles souhaitant y transférer leur activité ; d’inclure dans le plan de relance sur les Zones urbaines sensibles (ZUS) un volet pour accueillir commerces et activités en créant un immobilier adapté en même temps que la réhabilitation de l’habitat.

La superposition des géographies prioritaires de la politique de la ville et des découpages administratifs existants est source de confusion entre politiques publiques. Pour **simplifier le zonage**, la notion de bassin de vie pourrait constituer un critère pertinent pour fixer les frontières d’une ZFU, la délimitation étant proposée par la ou les communes concernées et validée par décret. Dans les zones urbaines denses, où des quartiers sensibles sont répertoriés au sein de communes limitrophes, la délimitation des ZFU pourrait être transférée à l’échelon intercommunal pour mutualiser les investissements nécessaires à l’implantation pérenne des entreprises ou/et à la rénovation de l’habitat. Pour **améliorer le cadre de vie des ZFU**, les communes ayant une ZFU devraient aussi sécuriser les quartiers concernés, faire les aménagements nécessaires pour

les désenclaver en développant l'offre de transport publique, et créer des espaces communs de revitalisation socioculturelle et d'accès aux TIC¹¹⁰.

L'importance de l'emploi local est à souligner. Si le dispositif ZFU subordonne les exonérations à une clause locale d'emploi s'élevant à 30 % des effectifs, ce taux n'est pas toujours atteint ; le rendre efficient nécessite des campagnes d'information pour sensibiliser à ces opportunités d'emplois les jeunes et la population locale. Accompagner les femmes de ces quartiers pour valoriser leur savoir-faire dans des projets économiques favoriseraient leur autonomie et en ferait un modèle pour leurs enfants ; la Commission européenne pourrait mettre en place des programmes adaptés dans le cadre de ceux en faveur des publics en difficulté. Les réussites d'insertion dans ces quartiers, trop souvent médiatisés pour leurs seules difficultés, devraient être valorisées par l'État.

Pour **favoriser la création d'entreprises locales**, les structures d'accompagnement pour la création d'entreprises (chambres consulaires, services municipaux) devraient être renforcées et mieux coordonnées. Devrait être proposé un accompagnement spécifique aux besoins de l'entreprise dans sa phase de développement, avec remise au créateur d'entreprise de chèques du Fonds régional d'aide au conseil (FRAC) pour faciliter l'accès individualisé au conseil. Il faut sensibiliser les banques à l'importance de soutenir les créateurs d'entreprises en ZFU et développer l'aide à la création d'activité au sein des Zones urbaines sensibles (ZUS), en améliorant l'accès au microcrédit et l'appui apporté par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Le prêt à la création d'entreprise et le prêt participatif de développement proposés respectivement par Oseo et la CDC, sous-utilisés, ont besoin d'être adaptés et mieux distribués au sein des ZFU. Les porteurs de projets pourraient s'orienter entre autres vers les nouveaux métiers en lien avec le développement durable. Il convient en outre : d'aider l'entrepreneur en ZFU à s'y développer et/ou à transmettre son activité à un habitant de cette zone ; d'encourager en l'encadrant le nouveau régime de l'auto-entrepreneur et des micro-entrepreneurs de quartiers ; de favoriser le développement des TIC dans l'activité productive¹¹¹.

2. Prendre en compte les particularités des collectivités ultramarines

Le CESE de France a consacré depuis 2006 plusieurs travaux à l'Outre-mer français, contribuant au projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence de l'Outre-mer et traitant de secteurs tels que le tourisme, la pêche et l'aquaculture. Il avait appelé l'attention dans sa contribution au PNR 2008-2010 sur l'importance de conforter le développement des territoires ultra-marins¹¹². En 2009, plusieurs travaux complémentaires de

¹¹⁰ Avis *Les entreprises dans les zones franches urbaines : bilan et perspectives*, pp. 41 à 46.

¹¹¹ Avis *Les entreprises dans les zones franches urbaines*, pp. 38 à 41 et pp. 46 à 50.

¹¹² Cf. communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, pp. 36 à 40.

notre assemblée ont abordé divers aspects des difficultés que connaissent ces territoires, et appelé à leur prise en compte.

Dans son *Rapport de conjoncture*, notre assemblée évoque la grève générale qu'a connue la Guadeloupe de janvier à mars 2009, initiée au nom de la lutte « contre la vie chère » par un collectif d'organisations syndicales, politiques et culturelles. Le programme de revendications de ce collectif réclamait notamment « *un relèvement immédiat et conséquent d'au moins 200 euros des bas salaires, des retraites et des minima sociaux* », celui du Smic et « *des salaires du secteur privé, des traitements de la fonction publique, du minimum vieillesse, des minima sociaux* », « *un salaire minimum guadeloupéen calculé sur le coût réel de la vie en Guadeloupe* », « *une baisse significative de toutes les taxes et marges sur les produits de première nécessité et les transports* » et des « *taux de la taxe sur les carburants* », la « *suppression de la taxation des produits locaux* » et le « *gel des loyers pour une durée indéterminée* ». Une étude de Jean Viard, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), a montré que le « *panier de la ménagère* » était de 35 % plus cher dans ce territoire qu'en métropole. Plus généralement, les problèmes de la Guadeloupe, comme d'autres Dom Tom, sont ceux d'une société essentiellement paysanne en transition inachevée et projetée dans la mondialisation, difficultés économiques, sociales et angoisses sur l'avenir se confondant.

Le 4 mars 2009, un accord en 165 points a été conclu couvrant un ensemble de domaines. Il comporte notamment un accord interprofessionnel sur les salaires du secteur privé entre toutes les organisations professionnelles de salariés regroupées au sein du collectif LKP et cinq organisations d'employeurs (le MEDEF et la CGPME n'y ont pas souscrit). Cet accord prévoit que tous les salariés jusqu'à 1,4 SMIC inclus voient leur revenu mensuel augmenter de 200 euros. Des négociations de branche doivent en principe suivre pour les salaires supérieurs à 1,4 SMIC. D'autres mesures prévoient des baisses de prix pour les produits de première nécessité, l'essence, les services bancaires ; les loyers des logements sociaux sont gelés et la taxe d'habitation réduite.

Des mouvements similaires contre la vie chère se sont développés à la Martinique, puis à la Réunion. À la Martinique, un texte d'accord de « sortie de crise » a été signé le 14 mars 2009, après la grève générale, qui prévoit également 200 euros d'augmentation des bas salaires, une diminution des prix de 400 articles dans la grande distribution et la poursuite de négociations sur les points non encore réglés.

La situation dans ces territoires appelle, **outre des mesures d'urgence**, une écriture **ambitieuse** de la future **Loi de développement économique Outre-mer**.

Il convient de noter que, en plus des mesures du plan de relance, dont la plupart s'appliquent aux collectivités territoriales d'Outre-mer, des crédits leur ont été alloués spécialement pour des sujets qui leur sont propres. Le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI), créé dans le cadre du projet de loi pour le développement économique Outre-mer, qui devait débuter au second semestre

2009, voit son action anticipée dès le début de l'année dans plusieurs domaines, et son enveloppe initiale de 40 millions d'euros a été abondée en février 2009 de 75 millions d'euros. Une accélération du financement d'opérations déjà engagée dans le cadre des projets État-région sera par ailleurs rendue possible par l'inscription de 60 millions d'euros sur le budget de la mission Outre-mer pour résorber des retards de paiement¹¹³.

Le CESE de France appelle par ailleurs l'attention sur les **sept ZFU implantées Outre-mer** (deux en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion, et une en Martinique), qui ajoutent l'éloignement aux problèmes des ZFU de métropole. Pour y favoriser la création d'entreprises et d'emplois formels stables, les exonérations envisagées par le futur projet de loi sur l'excellence Outre-mer devront pour le CESE de France : cibler les nouveaux secteurs économiques permettant de diversifier les marchés locaux ; s'appuyer sur les potentialités professionnelles existantes en adaptant les structures de formation et d'apprentissage ; encourager les porteurs de projets et faciliter leur accès au crédit¹¹⁴.

Malgré un investissement important de l'État ces dernières années, **l'accès à l'offre de soins reste par ailleurs insuffisant dans l'Outre-mer français.**

Pour la **prévention et l'éducation à la santé**, notre assemblée souligne la nécessité d'une prise en charge et d'un suivi de la jeunesse, en forte proportion dans la population ultramarine, et d'une action sur les déterminants de santé liés à l'environnement. Elle met en avant les axes suivants : affirmer et clarifier le rôle de l'État et des collectivités territoriales ; renforcer la prévention quant aux grossesses précoces et développer l'éducation à la sexualité ; renforcer le rôle de l'Éducation nationale dans le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé ; promouvoir l'éducation thérapeutique du patient ; développer l'étude épidémiologique des maladies à transmission vectorielle et renforcer la lutte anti-vectorielle¹¹⁵.

Isolément, manque de médecins, prévalence des maladies chroniques et étendue de certains territoires peu peuplés font des entités ultramarines des lieux privilégiés pour **développer et évaluer la télémédecine**. L'expérience positive de télémédecine en Guyane devrait être diffusée et les savoir-faire développés faire l'objet d'une nouvelle répartition des tâches médicales, organisationnelles, techniques et technologiques. Le programme d'équipement en haut et très haut débit, et le cas échéant, en infrastructures de communication par satellite, doit être accéléré dans l'ensemble des collectivités ultra-marines. La télémédecine devrait faire l'objet d'une formation professionnelle initiale et continue des personnels de santé et d'une campagne pour informer le grand public.

¹¹³ Rapport *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 110 et 119.

¹¹⁴ Avis *Les entreprises dans les zones franches urbaines : bilan et perspectives*, pp.50 à 52.

¹¹⁵ Avis *L'offre de santé dans les collectivités ultramarines*, rapporté par Mme Jacqueline André (juin 2009), pp. 3 à 16.

Favoriser la coopération sanitaire régionale internationale suppose : d'améliorer l'accès aux soins des personnes sans titre de séjour ; d'étendre à Mayotte la réglementation applicable en métropole sur les conditions d'accès aux soins pour les personnes en situation précaire ou sans titre de séjour ; de faciliter dans toutes les collectivités ultramarines les démarches des personnes fragilisées par la précarité économique et sociale ; de mieux connaître les besoins de santé des populations émigrées dans l'Outre-mer français. Le développement de plateformes permanentes de coopération appuyées par l'utilisation de la télémédecine doit aussi être recherché entre les collectivités d'Outre-mer et les pays voisins, pour améliorer l'accès à la santé dans les pays migrants.

Il faut aussi encourager les coopérations sanitaires entre collectivités ultramarines d'une même zone et intégrer les réflexions sur l'organisation sanitaire dans une logique régionale française, au-delà des seuls territoires. Devrait être mise en place à cette fin une structure dédiée à l'organisation de la santé Outre-mer regroupant, sous forme de volontariat, l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé.

Le recrutement médical sera facilité par la télémédecine et par des plateaux techniques performants. Il serait opportun de continuer à regrouper en interrégional les formations nécessaires pour couvrir l'offre de soins. Le recrutement de médecins étrangers peut aussi être envisagé. Travail en réseau de soins et démarches de coopération interprofessionnelles entre médecins libéraux, hôpitaux, centres de soins et dispensaires gagneraient à être développées. La situation financière des établissements hospitaliers doit être améliorée en actualisant le coefficient géographique applicable et par une participation exceptionnelle aux créances irrécouvrables. Notre assemblée suggère la conduite d'une réflexion dans chaque collectivité et chaque région d'Outre-mer pour optimiser la réponse aux urgences et favoriser la coopération entre compagnies privées en charge des transports, protection civile, Service d'aide médicale urgente (SAMU) et armée. Mutualiser les financements mis à disposition des collectivités d'une même zone géographique peut aboutir à des investissements en vecteurs héliportés. Trois points sont avancés pour faciliter l'exercice infirmier en milieu isolé : la modification du cadre juridique, la formation préparatoire du personnel infirmier à la prise de fonction et la supervision à distance par un médecin (télémédecine). Le CESE de France demande la mise en place d'un observatoire de santé dans chaque territoire d'Outre-mer et formule, en sus de ses propositions transversales, des recommandations propres chaque collectivité¹¹⁶.

¹¹⁶ Avis *L'offre de santé dans les collectivités ultramarines*, pp. 16 à 28 et pp. 28 à 31.

V - PROMOUVOIR LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE POUR CONSTRUIRE UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le CESE de France a consacré au cours de l'actuelle mandature, engagée depuis cinq ans, de très nombreux travaux à l'environnement dans ses différentes dimensions : lutte contre le changement climatique, efficacité énergétique et transports, recherche pour une économie et une agriculture durables, promotion de la biodiversité, gestion des déchets ménagers... Il a souligné la nécessité d'intégrer de manière systématique les dimensions environnementales et du développement durable dans nos raisonnements économiques, sociaux et énergétiques, a contribué en amont à la préparation du Grenelle de l'environnement, puis a été consulté par le gouvernement sur le projet de loi de programme relatif au Grenelle de l'environnement. Ces différents aspects ont été pris en compte dans la contribution de notre assemblée à la préparation du PNR 2008-2010, où elle appelait à mettre en œuvre une politique ambitieuse en matière d'environnement pour une croissance et un développement durables.

Au cours des douze derniers mois, elle a notamment complété cet apport, en appelant l'attention, dans plusieurs de ses avis, sur les efforts à accomplir pour intensifier l'amélioration de l'efficacité énergétique, en traitant sous deux aspects la question de l'eau et en rendant un avis, à la demande du Premier ministre, sur les indicateurs de développement durable et l'empreinte écologique.

Alors que la Commission européenne va prochainement lancer une consultation publique sur les orientations à prévoir pour la stratégie de Lisbonne après 2010, notre assemblée souligne la nécessité que cette stratégie soit davantage mise en synergie avec la stratégie européenne de développement durable.

A - INTENSIFIER L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

1. Améliorer l'efficacité énergétique des transports

En matière de transport, une stabilisation des émissions ne peut provenir que d'une meilleure maîtrise individuelle des consommations, qui nécessite une amélioration de l'offre de transports en communs et une réglementation plus contraignante, et du développement de véhicules de plus en plus économies et « propres »¹¹⁷. La voiture électrique étant adaptée aux déplacements de faible ampleur, notre assemblée suggère que la région Île-de-France constitue un terrain d'expérience mais appelle à ne pas déstabiliser le marché pour une technologie qui restera marginale à court terme dans l'attente du saut

¹¹⁷ Avis *Les marchés des matières premières : évolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale*, p. 11.

technologique concernant les batteries¹¹⁸. Il serait à cet égard souhaitable que l'ensemble des aides à un secteur en difficulté comme l'automobile soit conditionné aux efforts nécessaires pour le développement de véhicules plus « propres »¹¹⁹.

La coordination des programmes d'infrastructures dans une perspective de lutte contre le réchauffement climatique et un réel effort d'aménagement du territoire, notamment pour réduire les distances entre emploi et habitat, sont également des voies à approfondir¹²⁰. Il paraît à cet égard nécessaire de rééquilibrer, dans le plan de relance, les parts respectives des transports en commun et de la construction d'autoroutes¹²¹.

Pour promouvoir des infrastructures de développement durable, il convient de promouvoir une gestion rationalisée des flux : compte tenu de la congestion de notre réseau ferroviaire, les efforts de modernisation doivent être amplifiés et les expériences de cadencement mises en place pour les Transports express régionaux (TER) généralisées. Afin de favoriser son développement, le fret ferroviaire doit bénéficier de lignes dédiées : à court terme, il pourrait s'agir des lignes historiques dégagées par les Lignes à grande vitesse (LGV) ; pour le long terme, il faut envisager de réaliser des lignes spécialement destinée aux trains de fret, à l'instar de ce qui fut fait pour les Trains à grande vitesse (TGV). La gestion modulée des flux routiers doit être encouragée, ce qui suppose une volonté politique forte : files réservées, tarifs différenciés, notamment selon les plages horaires, limitations de vitesse en cas de forte affluence...

Des matériels plus performants doivent être mis en place, d'abord pour le transport ferroviaire de voyageurs en raison de la forte augmentation du trafic portée par les TER et les TGV. S'agissant du transport routier, le recours au 44 tonnes, développé chez la plupart de nos voisins, reste controversé en France ; le CESE de France se réjouit que sa proposition d'en autoriser la circulation sur le pré et le post acheminements routiers dans le cadre d'un transport intermodal soit en cours de finalisation.

2. Optimiser le processus de décision pour réaliser de nouvelles infrastructures compatibles avec le développement durable

Le processus de décision doit être optimisé. L'analyse coûts/avantages commence à prendre en compte les effets externes en leur attribuant une valeur monétaire. Si le secteur des transports n'est pas encore intégré au marché européen de droits d'émission, la quantité de gaz à effet de serre (GES) qu'il dégage est désormais intégrée aux calculs pour l'édification de nouvelles

¹¹⁸ Projet d'avis *Infrastructures et développement durable des territoires : un autre regard, une nouvelle vision*, pp. 24 à 27. Ce texte n'ayant pas encore été adopté en plénière, on se reportera pour prendre connaissance de sa version définitive au texte de l'avis, qui fait seul foi.

¹¹⁹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 25.

¹²⁰ Avis *Les marchés des matières premières : évolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale*, p. 11.

¹²¹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 25.

infrastructures. Une des principales difficultés rencontrées dans le cadre du nouveau schéma national des infrastructures porte sur les impacts environnementaux (santé, biodiversité...) auxquels la monétarisation se révèle mal adaptée. Quels que soient les critères évalués, seule la détermination d'objectifs précis permettra d'effectuer réellement des choix.

Il faut anticiper l'usage futur d'une nouvelle infrastructure : en matière de fret, si des mesures réglementaires ou de taxation ne sont pas prises, certaines infrastructures prioritaires, comme le Lyon-Turin, seront sous-utilisées. Lier urbanisme et infrastructures de transport doit devenir un objectif : sa réalisation, outre une réelle maîtrise du foncier, suppose la mise en œuvre de politiques d'aménagement, d'habitat et de déplacement définies et conduites de façon globale et coordonnée.

Pour que tout projet d'infrastructure préserve le potentiel écologique des milieux dans lequel il s'insère, les partenariats doivent être développés. Pour répondre au protocole de Kyoto, selon lequel la pollution au carbone doit être répercutee sur le consommateur, il serait possible d'instaurer soit un marché de permis d'émissions, difficile à gérer en raison de la mobilité intrinsèque au secteur transport, soit une taxe sur les tonnages de carbone émis, solution à laquelle la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) répond assez largement. En tout état de cause, il faudra veiller à ce que les mesures incitatives ne deviennent pas *ipso facto* contraignantes, ce qui pourrait accroître les distorsions de concurrence par rapport au reste du monde¹²².

3. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Notre assemblée rappelle que de nombreux emplois pourraient être rapidement créés si était encouragée la rénovation de logements anciens pour économiser l'énergie¹²³. Or, en matière d'habitat, le bâti existant constitue le premier gisement d'économie (chauffage, isolation). La part de l'habitat et du tertiaire, la lenteur du renouvellement du parc (contrairement à l'industrie où le progrès technique peut être incorporé rapidement), le coût des investissements pour les particuliers ou les artisans et commerçants, rendent nécessaire une intervention publique de grande ampleur, programmée, continue et réellement incitative (fiscalité notamment). Celle-ci devrait en particulier s'efforcer de valoriser les gisements d'économie qui résulteraient d'une meilleure articulation entre habitat et lieu de travail, en promouvant une gestion économe du foncier pour limiter les impacts négatifs sur l'agriculture et l'environnement

¹²² Projet d'avis *Infrastructures et développement durable des territoires : un autre regard, une nouvelle vision*, pp. 28 à 36. Ce texte n'ayant pas encore été adopté en plénière, on se reportera pour prendre connaissance de sa version définitive au texte de l'avis, qui fait seul foi.

¹²³ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 25.

Ainsi que cela a été noté en point III de ce chapitre, un nombre d'emplois considérable pourrait être créé si était promue une croissance plus « verte », qui n'est pas seulement une contrainte mais aussi une opportunité¹²⁴.

B - RESPONSABILISER L'USAGER POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

1. Renforcer évaluation, transparence et gouvernance au bénéfice de l'usager et de sa responsabilisation

Pour **favoriser la transparence**, les collectivités organisatrices ont l'obligation de faire figurer des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics. Le Conseil les incite à s'investir dans la collecte de ces indicateurs en veillant à l'homogénéité des procédures et à la fiabilité des contenus de l'information délivrée au public.

Pour mettre l'usager en mesure d'évaluer l'état de son réseau privatif et de ses équipements, il convient de mettre en place un diagnostic « réseau domestique » obligatoire pour toute cession immobilière à compter de 2011 et finançable par crédit d'impôt.

La facture d'eau devrait être améliorée par l'introduction d'un indicateur moyen de consommation à l'échelle du territoire de la collectivité maître d'ouvrage, en intégrant la répartition du montant facturé entre collectivités, opérateurs et organismes bénéficiaires.

Pour responsabiliser l'usager, le Conseil appuie la mise en place de compteurs par logement à la charge du propriétaire. Il faut adapter si nécessaire les accords de répartition des charges entre bailleurs et locataires.

Les instances locales devraient conduire des actions de pédagogie de l'exemple à l'école, vis-à-vis des enfants, et auprès des ménages, pour les inciter à faire évoluer leurs comportements.

À des fins de concertation avec les consommateurs, les collectivités concernées devraient créer des Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL). Celles-ci doivent être généralisées dans toutes les collectivités gestionnaires de services d'eau. Les missions de la Commission nationale du débat public (CNDP) devraient être élargies à la gestion des usages et de la ressource, pour conduire le débat public avec l'appui de l'Observatoire national de l'eau et des métiers aquatiques (ONEMA) et du Comité national de l'eau.

Pour assurer une réversibilité effective des modes de gestion, les assemblées délibérantes devraient examiner les contrats de délégation de service public ou de fonctionnement des régies à chaque renouvellement de mandat¹²⁵.

¹²⁴ Avis *Les marchés des matières premières : évolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale*, pp. 11 et 12.

¹²⁵ Avis *Les usages domestiques de l'eau*, rapporté par M. Paul de Viguierie (mai 2009), pp. 50 à 65.

2. Préserver la ressource en eau

La préservation de la ressource en eau est un objectif fondamental.

À cette fin, le Conseil demande la généralisation progressive de l'installation des compteurs télé-relevés à la charge des opérateurs.

L'utilisation domestique de l'eau de pluie reste controversée. Le Conseil préconise d'évaluer le rapport coût/efficacité du crédit d'impôt finançant les installations de récupération, de veiller à assurer la contribution des utilisateurs au financement des réseaux collectifs où il rejette l'eau après usage. Enfin, il suggère d'étudier dans les opérations importantes d'urbanisme, l'opportunité de prévoir un réseau dédié à la récupération des eaux de pluie.

Le développement du dessalement de l'eau de mer est une technologie prometteuse en Outre-mer, qui dépendra de la capacité à produire de l'eau à un coût compétitif. Le Conseil souhaite un renforcement de l'effort de recherche pour réduire l'intensité énergétique des usines, limiter l'impact des rejets et maîtriser les coûts de revient.

La réutilisation des eaux usées étant une ressource alternative intéressante, le Conseil recommande la fixation de normes en ce domaine et des financements affectés visant à rendre cette solution praticable pour les collectivités.

En milieu urbain, il faudra prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement et, en milieu rural, étendre dans le cadre de projet de gestion concertée le réseau des retenues collinaires¹²⁶. Il est aussi nécessaire de cibler les pollutions chimiques, notamment dans les établissements hospitaliers¹²⁷.

Dans les zones rurales et Outre-mer, le service public d'assainissement non collectif est la seule solution possible d'accès à l'assainissement. Les installations étant couteuses, le CESE de France préconise qu'elles fassent l'objet d'un crédit d'impôt spécifique, en veillant à l'égalité de traitement entre les deux systèmes d'assainissement au regard des subventions. Enfin, notre assemblée propose que soit étudiée, pour les collectivités organisatrices, la faculté de créer des Services publics d'assainissement unifiés entre le collectif et le non collectif, pour élargir les missions du service et garantir ses objectifs par une gestion coordonnée¹²⁸.

C - DÉFINIR DES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PRENANT EN COMPTE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Aux termes de la loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, adoptée par le Parlement en février 2009, l'État se fixe pour objectif de disposer, en 2010, d'indicateurs à l'échelle nationale. Dans cette perspective, le Premier ministre a soumis début 2009 trois questions au Conseil économique, social et environnemental : « *De quelles informations hommes*

¹²⁶ Avis *Les usages domestiques de l'eau*, pp. 50 à 65.

¹²⁷ Avis *Les activités économiques dans le monde liées à l'eau*, p. 26.

¹²⁸ Avis *Les usages domestiques de l'eau*, p. 65.

politiques, citoyens et acteurs économiques doivent-ils disposer pour prendre des décisions ou adopter des comportements favorables à un développement durable ? Quels indicateurs phares doit-on retenir pour envoyer les signaux les plus lisibles ? L'empreinte écologique doit-elle en faire partie ? ».

La réflexion de notre assemblée, conduite en parallèle de celle de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, mise en place par le Président de la République et présidée par Joseph Stiglitz, débouche sur un ensemble de sept recommandations visant à enrichir la statistique publique et à développer son usage par les citoyens. Notre assemblée insiste sur la nécessité de les associer à la définition des indicateurs afin que ceux-ci soient à même de fournir une appréhension globale des évolutions de notre société, les choisir revenant à opérer des choix de société, politiques au sens profond du terme¹²⁹.

Il convient d'abord de relativiser la pertinence des informations fournies par l'évolution du PIB, qui est devenu l'indicateur économique de référence : celui-ci ne mesure pas la qualité de la vie, ne dit rien sur la répartition de la richesse à l'intérieur d'une société et ignore les atteintes portées à l'environnement. Les exigences du développement durable rendent indispensable **d'intensifier la production de données dans les domaines sociaux et environnementaux**. Un effort soutenu des pouvoirs publics doit être fourni pour dégager les moyens nécessaires à une meilleure connaissance dans ces domaines. Cela suppose d'améliorer la fréquence de mise à jour des résultats, leur actualité, leur adaptation à la décision publique, leur déclinaison géographique, y compris concernant l'Outre-mer. La mesure du PIB elle-même est encore perfectible pour mieux prendre en compte les aspects non marchands de la production¹³⁰.

Il convient pour ce faire **d'associer étroitement citoyens et société civile au choix des indicateurs et à l'évaluation de leurs évolutions**. Le CESE de France souhaite animer, conjointement avec le Conseil national de l'information statistique (CNIS), la concertation nécessaire entre les statisticiens publics, les représentants de la société civile et, plus généralement, les citoyens sur la définition des indicateurs du développement durable. Son objectif consisterait à :

- formuler une première proposition, intégrant, à parts égales, des thèmes et des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux à soumettre au débat citoyen ;
- organiser, en association avec les Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR), des conférences citoyennes, à l'image des conférences de consensus scandinaves pour confronter cette proposition aux attentes de la population. Cette étape pourrait servir à la construction d'indicateurs infra nationaux prenant en compte les spécificités des territoires ;

¹²⁹ Avis *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, rapporté par M. Philippe Le Clézio (mai 2009), pp. 7 à 11.

¹³⁰ Avis *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, pp. 12 à 25.

- soumettre in fine à l'approbation de notre assemblée une liste d'indicateurs sur laquelle il reviendrait au parlement de se prononcer, afin qu'ils deviennent les indicateurs de l'ensemble de la nation.

Ce processus pourrait être renouvelé tous les cinq ans. Le Conseil économique, social et environnemental aurait également la charge de **l'évaluation annuelle** de ces indicateurs, sur la base d'un débat décentralisé au sein des CESR¹³¹.

Pour toucher l'opinion et permettre l'association du plus grand nombre au débat public, il conviendrait dans ce cadre d'élaborer un **tableau de bord** composé d'une **douzaine d'indicateurs** signifiants et robustes, fréquemment mis à jour. Un tel tableau de bord gagnerait en lisibilité si, à chaque item, étaient associés des objectifs quantifiés et datés, permettant de mieux apprécier les efforts accomplis. Il devrait être diffusé auprès d'un large public sous la forme d'un livret synthétique présentant de manière attractive ses indicateurs phares. Des documents plus détaillés, regroupant des indicateurs à un niveau plus fin, devraient être aisément accessibles sur les sites Internet de la statistique publique.

Les initiatives visant à mettre au point des indicateurs synthétiques doivent s'inscrire dans la réflexion sur une meilleure appréhension du bien-être et de toutes les composantes du développement durable. Les représentations statistiques doivent intégrer ces objectifs dès l'origine, si l'on souhaite que les comportements des agents économiques aillent effectivement en ce sens. Ces travaux devraient faire l'objet d'une **harmonisation au niveau européen (Eurostat et international (OCDE et ONU)**.

La mise au point d'indicateurs synthétiques de développement durable, traduisant des visions différentes du développement économique et social ainsi que des enjeux environnementaux, permettrait de combler certaines lacunes du PIB, à condition de renforcer leur fiabilité et de s'accorder sur un cadre conceptuel commun (en particulier sur les pondérations à retenir).

Dans cette attente, si le gouvernement souhaitait compléter une mesure rénovée du PIB par un nombre d'indicateurs plus réduit que celui préconisé dans le cadre du tableau de bord, notre assemblée l'invite à **retenir des indicateurs non agrégés et emblématiques**, plus robustes, aptes à alerter l'opinion publique sur des évolutions préjudiciables à la cohésion sociale et à la qualité de l'environnement, plutôt que des indicateurs synthétiques. De tels indicateurs, permettant par exemple le **suivi de l'évolution des inégalités de revenu**, des **émissions de CO₂** ou de la **biodiversité** devraient naturellement être discutés selon un processus analogue à celui associant société civile et citoyens précédemment décrit¹³².

¹³¹ Avis *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, pp. 26 et 29.

¹³² Avis *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, pp. 33 et 36.

L'indicateur d'empreinte écologique présente plusieurs intérêts : la formulation de son résultat est pédagogique et intuitivement parlante ; il peut être utilisé au niveau d'un produit, d'un individu, d'une entreprise, d'une collectivité territoriale ou d'un pays ; il apporte une information radicalement différente du PIB, en rendant commensurables des impacts environnementaux hétérogènes ; il porte sur la consommation et non sur la production, ce qui permet de mieux identifier les responsabilités.

Du fait de sa notoriété, il semblerait contre-productif, en termes de sensibilisation, de l'écartier de la liste des données mises en avant par les pouvoirs publics. Cependant, il est indispensable pour qu'il puisse y prendre place qu'il acquière un statut public. Cela suppose aussi de préciser explicitement que, malgré son nom, l'empreinte écologique ne prend pas en compte tous les impacts environnementaux et d'accompagner la publication de sa valeur de celle du solde écologique. Cela suppose enfin de lever des réserves méthodologiques quant aux méthodes de calcul (coefficients de conversion, pondérations) et à la sensibilité des résultats aux hypothèses, qui peuvent rendre incertaine l'interprétation des évolutions.

Dans l'attente de ces approfondissements auxquels notre pays a intérêt à participer, **on peut légitimement penser que les émissions de CO₂** (qui représentent 52 % de l'empreinte et sont la cause première de sa forte hausse ces dernières décennies) ou le **bilan carbone** (en y incluant le cas échéant les émissions de méthane, d'halocarbures et de protoxyde d'azote) **pourraient constituer l'indicateur de référence pour le pilier environnemental**, car :

- il s'agit d'un indicateur non composite et emblématique dont la construction est désormais robuste ;
- il fait l'objet d'un suivi international, notamment au niveau européen, dans le cadre des indicateurs de la liste restreinte de la stratégie de Lisbonne comme des indicateurs phares du développement durable retenus à Göteborg, et porte sur la cause majeure du réchauffement climatique ;
- il s'agit d'un indicateur de performance plus directement opérationnel que l'empreinte écologique pour orienter l'action des entreprises et des administrations publiques.

Il est par ailleurs possible de le **présenter d'une manière aussi parlante pour le citoyen** que l'empreinte, en jour de l'année à partir duquel les émissions saturent la capacité de séquestration planétaire, ou, de manière privilégiée, en nombre de planètes nécessaires pour séquestrer le CO₂ si les émissions nationales étaient généralisées. Il devrait aussi faire l'objet d'une **normalisation** sous l'égide du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour faciliter les comparaisons internationales¹³³.

¹³³ Avis *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, pp. 53 et 54.

CHAPITRE III

PREMIÈRES OBSERVATIONS SUR LES DIFFÉRENTS POINTS DU PROJET DE RAPPORT DE SUIVI 2009 DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME 2008-2010

Comme cela avait déjà été le cas en septembre 2006 et en septembre 2007 pour le PNR 2005-2008, le gouvernement a souhaité pouvoir disposer des observations du Conseil économique, social et environnemental sur le projet de *Rapport de suivi 2009 du Programme national de réforme 2008-2010*.

Le Conseil économique, social et environnemental souligne l'intérêt de cette procédure, qui participe de la création d'un rendez-vous annuel, dans chaque État membre, sur l'avancement des politiques conduites par les pouvoirs publics au niveau national, dans le champ de la stratégie de Lisbonne.

La mise en place de ce rendez-vous constitue un élément de la création de l'Agenda européen dont notre assemblée a souligné la nécessité dans plusieurs de ses travaux, et notamment dans ses communications *De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution à la réflexion sur « Mieux légiférer »* et *Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une politique de communication européenne*.

La consultation des CES nationaux et de la société civile sur le suivi des Programmes nationaux de réforme, demandée par le Conseil européen, contribue par ailleurs à favoriser une meilleure appropriation nationale de ces politiques.

Ce projet de *Rapport de suivi 2009 du PNR*, transmis pour consultation à notre assemblée, comme l'avait été le projet de PNR 2008-2010 lui-même, analyse les mesures engagées pour l'application du PNR et présente certains des résultats enregistrés dans le champ de la stratégie de Lisbonne. Il s'inscrit dans le contexte très difficile de la crise financière, économique et sociale à laquelle la France est confrontée, comme l'ensemble des pays développés.

Mesurer les résultats des réformes engagées dans le cadre du PNR est difficile, le temps écoulé depuis le lancement de ce programme étant relativement faible au regard des délais nécessaires à la collecte des données statistiques, et leurs résultats étant nécessairement impactés par les effets de la crise.

Les premières observations du CESE de France formulées dans ce troisième chapitre s'appuient sur les préconisations formulées par notre assemblée dans le cadre de ses travaux récents, qu'il s'agisse des éléments rassemblés dans le chapitre II de la présente communication ou de ceux présentés précédemment, notamment dans sa contribution à l'élaboration du PNR 2008-2010. Notre assemblée a par ailleurs lancé l'élaboration d'une saisine cadre impliquant l'ensemble de ses formations de travail, intitulée *Construire l'avenir*

pour une France plus forte et plus solidaire, avec pour échéance le mois de janvier 2010. Cette initiative devrait lui permettre de compléter et de préciser sur certains aspects, avant le Sommet de printemps 2010, les premières observations ici formulées.

Le projet de *Rapport de suivi* soumis à la consultation de notre assemblée témoigne, dans plusieurs chapitres, d'un effort pour tenir compte de l'apport des acteurs non gouvernementaux, et notamment des partenaires sociaux, à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et du PNR. Même si cette prise en compte pourrait encore être développée, cette évolution marque un progrès par rapport aux deux *Rapports de suivi* précédents. Ce progrès est important, car le PNR ne doit pas être seulement un programme gouvernemental de réforme, mais prendre en compte les contributions de l'ensemble de la nation à l'avancement des objectifs de Lisbonne dans notre pays. Pour aller dans ce sens, cette communication comporte, en annexe, des notices apportant des exemples sur les contributions qu'y apportent certaines des composantes de la société civile représentées au sein de notre assemblée.

Pour faciliter l'utilisation de ces premières observations, celles-ci suivent le déroulement des différents points du projet de *Rapport de suivi* soumis pour consultation à notre assemblée.

Le projet de *Rapport de suivi* témoigne de même, par plusieurs encadrés sur les politiques européennes, d'un effort pour inscrire les politiques conduites en France dans le cadre du PNR avec celles conduites dans le cadre communautaire. Notre assemblée souligne l'enjeu essentiel constitué par l'amélioration des synergies entre politiques nationales et politiques communautaires, pour favoriser la sortie de crise actuelle et pour prévenir l'intervention de nouvelles crises.

I - POINT DU PROJET DE RAPPORT DE SUIVI : « LA RÉPONSE À LA CRISE FINANCIÈRE ET LE PLAN DE RELANCE FRANÇAIS »

Ce point du projet de rapport de suivi (pages 3 à 13) évoque les mesures mises en œuvre pour répondre à la crise financière.

Certaines des mesures mises en place pour assurer la *continuité du financement des entreprises* (évoquées en pages 4 et 5 du projet de rapport de suivi) vont dans le sens des propositions formulées par notre assemblée.

Le gouvernement a également prévu des mesures pour *inciter les entreprises à poursuivre leur effort d'investissement* (page 6 du rapport de suivi). Notre assemblée souligne toutefois l'ampleur du recul de l'investissement des entreprises, estimé en juin par l'INSEE à - 8,9 % en 2009 au vu des résultats de

l'enquête auprès des industriels¹³⁴, alors que la France se situait déjà en 2007 légèrement en-dessous de la moyenne européenne en la matière¹³⁵.

Les *investissements dans le secteur de l'énergie* (visant notamment à moderniser et à renouveler l'appareil de production d'électricité) sont bienvenus, car ils peuvent améliorer le potentiel de croissance, même si leur réalisation demande un certain délai¹³⁶. Il en est de même pour les projets d'investissement du Plan de relance en matière d'infrastructures de transport¹³⁷.

Deux des trois chantiers retenus au titre de l'effort accompli dans le *plan de relance en matière de recherche en faveur du « Plan nanotechnologies » et des technologies de défense*¹³⁸ correspondent de même à deux des priorités mises en avant par notre assemblée dans le cadre de sa communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*¹³⁹. Le CESE de France se félicite de ces premiers efforts, ainsi que de ceux accomplis pour soutenir le déploiement des réseaux numériques haut et très haut débit, dont l'importance est soulignée dans le chapitre II de la présente communication. Cet effort devra être pérennisé, afin de soutenir durablement le développement et la compétitivité de notre pays dans ces secteurs.

Notre assemblée rappelle toutefois l'importance de l'enjeu consistant à concilier, d'une part, politique de lutte contre la récession et relèvement de la croissance potentielle et d'autre part, action combinée sur l'offre et soutien de la demande. L'équilibre du plan de relance lui semble perfectible à cet égard.

Certaines des *mesures de soutien à l'offre de travail* (évoquées aux pages 10 et 11 du projet de rapport de suivi) mises en œuvre dans le cadre du plan de relance passent par de nouveaux allègements de cotisations patronales pour des créations d'emploi. Elles s'ajoutent au dispositif déjà complexe et coûteux d'aide à l'emploi qualifié¹⁴⁰.

D'autres mesures évoquées dans le projet de rapport de suivi rejoignent des préconisations de notre assemblée : il en va ainsi, notamment, de la *mise en place du Fonds d'investissement social (FISO)*¹⁴¹, consécutive à une recommandation des partenaires sociaux.

¹³⁴ Cf. « Vers une sortie de récession ? », *Note de conjoncture* de l'INSEE, juin 2009, p. 11 et avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 27 et 28.

¹³⁵ Cf. communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne (édition 2009)*, p. 82.

¹³⁶ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 24.

¹³⁷ Projet d'avis *Infrastructures et développement durable des territoires : un autre regard, une nouvelle vision*, pp. 28 à 36, rapporté par M. Daniel Tardy. Ce texte n'ayant pas encore été adopté en plénière, on se reportera pour prendre connaissance de sa version définitive au texte de l'avis, qui fait seul foi..

¹³⁸ Projet de *Rapport de suivi 2009 du Programme national de réforme 2008-2010*, p. 9.

¹³⁹ Cf. communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, pp. 22, 24 et 74 à 75.

¹⁴⁰ Cf. avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 33.

¹⁴¹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 24.

Après avoir réduit le nombre des contrats aidés, le gouvernement a été contraint d'y faire largement appel en 2008 et 2009, devant la progression rapide du chômage et les incertitudes croissantes pesant sur les perspectives de retour à l'emploi. Le *Contrat de transition professionnelle* (CTP) a été étendu à de nouveaux bassins d'expérimentation. Le développement des contrats de professionnalisation permettant aux entreprises d'embaucher et de former, tout en disposant d'exonérations de charges, devrait faciliter l'accès à l'emploi de jeunes¹⁴². Le CESE de France rappelle les mesures particulières mises en avant concernant les quartiers en difficulté dans le cadre de sa contribution au projet de PNR.

La *création du statut d'auto-entrepreneur* (mentionnée en page 14 du projet de *Rapport de suivi*) constitue une mesure positive dans un contexte de montée du chômage mais nécessite un encadrement. Elle suppose notamment une vérification de la professionnalisation de l'individu, une limite dans le temps, afin d'éviter les distorsions de concurrence avec les activités existantes, et une ouverture aux seniors retraités, dans le cadre du cumul emploi retraite.

Un volet du plan de relance est consacré au *soutien des personnes les plus fragilisées par la crise*, et notamment au soutien du pouvoir d'achat des ménages modestes. Ces mesures vont dans le sens des orientations préconisées par notre assemblée dans son avis sur *La conjoncture économique et sociale en 2009*, qui souligne la nécessité du soutien du pouvoir d'achat, entamé par les conséquences de la crise sur l'emploi et les salaires, en particulier pour les catégories les plus fragiles, à la fois pour soutenir la demande (la propension à consommer de ces catégories est plus forte) et pour consolider la cohésion sociale¹⁴³. Elles pourraient toutefois être renforcées. Le soutien à la politique familiale, entre autres, pourrait en être l'un des vecteurs.

En matière d'*hébergement des plus démunis*, un certain nombre de mesures sont également prévues dans le cadre du plan de relance, notamment pour rénover et humaniser les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, ou mettre en place un dispositif d'intermédiation locative visant à faciliter l'accès au parc privé de logements.

Ces efforts restent toutefois insuffisants au regard des chiffres publiés dans le rapport 2009 de la Fondation Abbé Pierre : la France compterait en effet 3,5 millions de personnes non ou mal logées, dont 100 000 sans domicile fixe (+ 300 000 en un an) et 6,5 millions en situation de grande fragilité ; le déficit de logements pourrait passer de 800 000 à 900 000 à la fin 2009. Si la loi sur le droit au logement opposable (DALO), entrée en vigueur début 2008, peut être considérée comme une avancée majeure, ses effets sont limités et incertains¹⁴⁴.

¹⁴² Rapport *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 108.

¹⁴³ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 24.

¹⁴⁴ Rapport *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 109.

II - POINT : « CROISSANCE DURABLE, INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES » (PP. 14 À 39)

Quant au *développement des entreprises de taille intermédiaire* (ETI), certaines des mesures évoquées dans le projet de rapport de suivi du PNR (à la page 15 du projet de rapport de suivi), telle l'ouverture de la garantie crédit d'OSEO aux ETI ou l'apport de liquidités aux banques fléché vers les PME et les ETI, vont dans le sens de préconisations formulées par notre assemblée¹⁴⁵.

La mise en place d'un *Small Business Act* au niveau national et européen (décrise aux pages 15 et 16 du projet de rapport de suivi), permettant notamment de réserver une part des commandes publiques aux PME, répond à une demande de notre assemblée, de même que celles des mesures visant à faciliter la transmission d'entreprises, évoquées à la page 17 du projet de rapport de suivi¹⁴⁶.

L'échéance de la *transposition de la « directive services »* est prévue le 28 décembre 2009. Dans l'avis que notre assemblée a consacré, en juin 2008, aux conséquences pour l'économie française de l'application de cette directive, elle recommande notamment de faire des études d'impact sectorielles quand cela est possible et de prévoir un principe de réciprocité pour s'assurer que les entreprises françaises ne soient pas pénalisées par rapport à celles des autres États membres. Il convient également d'éviter de créer un contraste excessif entre la libre prestation de services et l'établissement, ainsi que de définir rapidement les paramètres des guichets uniques. Ces diverses préconisations ont été présentées dans le cadre de la contribution de notre assemblée préparatoire au PNR 2008-2010¹⁴⁷ et il n'en sera donc pas fait davantage mention ici.

Si des avancées significatives ont été accomplies dans le sens de la mise en place des guichets uniques, le *Rapport d'information sur l'état de la transposition de la « directive services »*, présenté par M. Jean Bizet, sénateur, au nom de la commission des Affaires européennes du Sénat, note qu'« *il est regrettable que la France n'ait pas mis à la disposition du public un site Internet permettant de connaître les derniers développements de la transposition, contrairement à de nombreux États membres, et que les collectivités territoriales et les partenaires sociaux n'ont pas été suffisamment impliqués dans les travaux de transposition en France*¹⁴⁸ ». Il souligne alors la nécessité de communiquer sur les enjeux de la directive, et regrette qu'en France, « *aucune campagne d'information générale ne soit pour l'instant programmée par le gouvernement* ».

¹⁴⁵ Avis *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*, rappelé dans le chapitre II de la présente communication.

¹⁴⁶ Avis *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services*, rapporté par Mme Françoise Vilain (décembre 2004).

¹⁴⁷ Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, pp. 43 et 44.

¹⁴⁸ *Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires européennes sur l'état de la transposition de la « directive services »*, par M. Jean Bizet, sénateur, n° 473 (juin 2009), pp. 10 et 11.

Le Conseil économique, social et environnemental se félicite du développement des *analyses d'impact préalables*, et de l'introduction dans la Constitution, à l'article 39, de la possibilité pour l'assemblée saisie de refuser l'inscription d'un texte à son ordre du jour en raison de l'absence ou de l'insuffisance de ce type d'étude. Il rappelle pour autant sa suggestion de développer également dans notre pays le recours aux études d'impact *ex post*, qui permettrait d'apprécier *a posteriori* l'adéquation des incidences d'un texte avec celles recherchées lors de son adoption. Certaines d'entre elles gagneraient à être soumises aux instances d'évaluation concernées¹⁴⁹ et, le cas échéant, quand leur sujet le justifie, à notre assemblée.

Quant au point « *Améliorer le financement de l'économie* » (pages 21 et 22 du projet de *Rapport de suivi* du PNR), la création d'une autorité unique de contrôle des banques et des assurances répond au souhait exprimé par notre assemblée dans son avis de février 2009 *La crise bancaire et la régulation financière*. Cet avis précisait : « *En France même, les autorités de régulation sont multiples (Commission bancaire, Autorité des marchés financiers, Commission de contrôle des assurances...). Cette dispersion explique pourquoi les divers régulateurs n'ont pas vu, lors de leurs contrôles, l'importance de la bulle qui se formait au niveau mondial sur les dérives du crédit – hors de leur responsabilité – et, de ce fait, n'ont pas su alerter, avec la vigueur nécessaire, les autorités politiques sur le risque systémique de la crise, son ampleur et ses conséquences sur l'économie* ».

En France, précise encore le même avis, aucun établissement bancaire n'échappe à la régulation du fait d'une loi bancaire très large. Il reste que la question du rapprochement des autorités de contrôle est posée. Le CESE de France est favorable à une organisation qui aboutirait à un système de régulation à deux têtes, ce à quoi répond bien la réforme en cours. Le CESE de France avait aussi insisté sur l'utilité d'un adossement de cette nouvelle institution de contrôle à la Banque centrale, ce qui est envisagé.

Certains des sujets abordés dans le cadre du point « *Dynamiser la concurrence* » (pages 24 à 28 du projet de *Rapport de suivi*) visent à répondre aux recommandations qui avaient été adressées à la France en vue de l'élaboration de son Programme national de réforme par le Conseil européen de mars 2008.

¹⁴⁹ Cf. avis *Entreprises et simplifications administratives*, rapporté par Mme Anne Duthilleul (mai 2005) pp. 28 et 29 et communication *De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »*, présentée par Mme Catherine Dumont (juillet 2007).

Notre assemblée rappelle, comme elle l'avait déjà exprimé dans ses observations sur le projet de PNR, que le *développement de la concurrence dans le secteur du commerce* ne doit pas se faire au détriment de l'emploi, des activités commerciales de proximité et de production agricole¹⁵⁰.

Quant à l'extension à 13 heures plutôt que midi des horaires d'ouverture, le dimanche, des commerces de détail alimentaires, notre assemblée avait noté dans son avis *Consommation, commerce et mutations de la société* que celle-ci visait à « *tenir compte des rythmes de vie actuels* » et à « *mettre le droit en accord avec les faits*¹⁵¹ ».

L’élargissement de la dérogation pour les communes et zones touristiques à tous les commerces de ces zones, et non plus seulement aux « *établissements de vente de détail qui mettent à disposition du public des biens et des services destinés à faciliter son accueil ou ses activités de détente ou de loisirs d’ordre sportif, récréatif et culturels*¹⁵² », mentionné à la page 25 du projet de *Rapport de suivi*, correspond à une proposition de notre assemblée.

Quant à la « *Nouvelle catégorie de dérogations introduites* » (page 25 du projet de *Rapport de suivi* du PNR), notre assemblée a rappelé, dans son avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, que le dimanche ne doit pas devenir un jour banalisé.

Le Conseil économique, social et environnemental rappelle par ailleurs, quant au *renforcement de la concurrence* dans les domaines du gaz et de l’électricité, son attachement à une modération de l’augmentation des tarifs publics, afin de ne pas grever le pouvoir d’achat des ménages. Le maintien d’un tarif réglementé pour le gaz et l’électricité, y compris après la fin de la période de réversibilité en 2010, devra être assuré¹⁵³.

Quant aux mesures visant à « *assurer l’efficacité du transport ferroviaire de marchandises* » (évoquées par le projet de *Rapport de suivi* du PNR pages 26 et 27), notre assemblée rappelle les préconisations qu’elle a formulées dans le cadre de son avis *Projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l’environnement* : si des capacités sont libérées par la création de Lignes à grande vitesse (LGV), elle appelle à une meilleure prise en compte des besoins du fret par rapport à ceux des voyageurs, qui suppose plus de sillons et des sillons plus solides pour le fret. Quant aux autoroutes de la mer, aux ports et au transport fluvial, les projets mentionnés dans le cadre du projet de loi sur le Grenelle de l’environnement, nécessaires, devraient être réalisés rapidement en

¹⁵⁰ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2008*, pp. 13 à 17 et communication *Premières observations du Conseil économique, social et environnemental sur le projet de Programme national de réforme 2008-2010*, p. 6.

¹⁵¹ Avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, rapporté par M. Léon Salto (février 2007).

¹⁵² Avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, rapporté par M. Léon Salto (février 2007), p. 31.

¹⁵³ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2008*, pp. 13 à 17.

veillant à ce que leur réalisation permette de faciliter les échanges avec le reste de l'Europe¹⁵⁴.

III - POINTS DU PROJET DE *RAPPORT DE SUIVI PORTANT SUR L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE*

Quant à la partie « *Déplacer la frontière technologique en renforçant les capacités d'innovation* », notre assemblée réaffirme l'impératif, malgré les difficultés budgétaires, de renforcer les instruments en R&D, et la nécessité d'augmenter l'effort public pour y parvenir.

Le *Rapport 2009 sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures* estime en effet à 39,4 Mds d'euros, en 2007, après 37,9 Mds d'euros en 2006, la Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) correspondant aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. La progression de la DIRD en 2007 (+ 1,4 % en volume et + 3,9 % en valeur) serait ainsi un peu moins forte que celle enregistrée en 2006 (+ 2,1 % en volume et + 4,6 % en valeur) et traduirait une stagnation de l'effort de recherche mesuré par le ratio DIRD/PIB¹⁵⁵. Ce ratio tend à baisser depuis 1993, la DIRD ayant connu de 1993 à 2006 un taux de croissance annuel moyen de 1,2 % alors que le PIB progressait de 2,2 %¹⁵⁶.

Si les pôles de compétitivité lancés en 2005 ont suscité une dynamique de projets collaboratifs entre entreprises innovantes et centres de recherche, la place des PME dans ces pôles reste encore le plus souvent très limitée. Par ailleurs, l'augmentation de l'aide à la recherche dans les entreprises ne s'est pour l'instant pas traduite par une amélioration de leur investissement en R&D et un risque de baisse existe avec la crise apparue l'an dernier. Or, l'effort accompli par notre pays en matière de recherche conditionnera largement le dynamisme futur de son industrie et sa capacité à relever sa croissance potentielle.

Notre assemblée formule, dans sa communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* (édition 2009), un ensemble de propositions fondées sur ses avis récents, consistant notamment à :

- conforter la formation initiale et continue, en accentuant l'effort pour tous, et notamment pour les 10 % de jeunes qui sortent en France de l'école sans aucun diplôme, ainsi que tout au long de la vie ;

¹⁵⁴ Avis *Projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement*, pp. 34 à 42. Voir aussi la communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* (édition 2009), p. 123.

¹⁵⁵ Projet de loi de finances 2009, *Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures*, Sixième partie « L'effort de recherche en France et dans le monde », p. 111.

¹⁵⁶ *L'état de l'Enseignement supérieur et de la recherche en France : 30 indicateurs*, n° 2, décembre 2008, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, p. 50).

- favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, en veillant au niveau national au respect des engagements du gouvernement d'augmenter d'ici 2012 de 25 % le budget de R&D et de 50 % celui de l'enseignement supérieur ; un effort considérable de l'Union européenne en matière d'éducation est également nécessaire pour raffermir les bases de l'espace européen de l'enseignement supérieur et parachever le processus de Bologne ;
- investir massivement dans la R&D aux niveaux européen et national ; cela passe au niveau national par un objectif minimal d'accroissement de l'effort public de 10 % par an dans le cinq prochaines années en matière de formation supérieure et de recherche, les entreprises devant participer à cet effort. Cet objectif doit conduire, au niveau européen, à un relèvement significatif du programme cadre communautaire, la conclusion rapide des discussions sur le brevet communautaire et le renforcement des mesures contre la contrefaçon étant également nécessaires ;
- mettre en œuvre les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, en favorisant effet d'entraînement et innovation ; fédérer autour des pôles de compétitivité les acteurs publics et privés de la politique industrielle, en soutenant en priorité les pôles mondiaux, en développant l'esprit « *clusters* », en renforçant les partenariats et en rendant plus accessibles les financements, notamment aux PME ;
- favoriser le développement de la R&D dans toutes les entreprises, y compris les entreprises de taille intermédiaire (ETI)¹⁵⁷.

Notre assemblée a consacré un avis spécifique aux ETI, leur importance en Allemagne expliquant pour partie la première place de ce pays dans les exportations mondiales. Cet avis souligne notamment la nécessité pour ces entreprises de mettre en place une veille stratégique, de mieux utiliser les TIC et les nouvelles technologies, de développer le « *management de l'innovation* ». Il propose également d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des aides nationales et européennes à l'innovation, ainsi que de favoriser l'évaluation des aides publiques à l'innovation. On peut toutefois regretter que cette orientation vers les ETI des aides publiques aux PME se soit opérée au détriment des « jeunes pousses », malgré les appels au soutien des start-up, la distribution des aides par OSEO (sous forme d'avances remboursables) reculant entre 2008 et 2009¹⁵⁸.

¹⁵⁷ Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne (édition 2009)*, pp. 72 et 73.

¹⁵⁸ Rapport *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 124.

Plus généralement, notre assemblée rappelle l'importance qu'elle attache à la conduite d'une véritable politique industrielle au niveau national et européen. Cette nécessité mériterait d'apparaître plus clairement dans le cadre du projet de *Rapport de suivi*. Notre assemblée consacrera l'un des volets de sa contribution *Construire l'avenir pour une France plus forte et plus active* à la politique industrielle. Il est impératif d'élaborer *via* des mesures sectorielles une stratégie de reconquête des marchés et d'amélioration de la compétitivité (compétitivité-coût mais surtout hors prix) s'appuyant sur la recherche-développement et les innovations de procédés comme de produits.

Le *plan de développement de l'économie numérique « France numérique 2012 »* est un premier pas dans le sens des préconisations formulées par l'avis *Conditions pour le développement numérique des territoires*, résumées dans le chapitre II de la présente communication. Notre assemblée rappelle toutefois que le droit d'accès à l'Internet pour tous, pour un débit minimum de 512 Kb/s, qui correspond au plancher de l'ADSL, ne peut constituer à lui seul une orientation stratégique, vu la rapidité des évolutions. Tous les acteurs (État, collectivités et opérateurs) doivent investir ensemble pour aller vers le très haut débit, avec pour objectif un accès pour tous dans dix ans¹⁵⁹.

Quant au point « *Promouvoir le développement durable* » (pages 36 à 38 du projet de Rapport de suivi du PNR), notre assemblée souligne l'urgence d'arriver au terme du processus législatif et réglementaire des Grenelle I et II. Cela supposera un accroissement très sensible et une accélération des efforts de recherche et d'innovation en ce domaine, la France y disposant d'atouts non négligeables, avec notamment la 4^{ème} position mondiale de notre pays dans les éco-industries et sa 4^{ème} place dans les dépôts mondiaux de brevets dans les technologies de l'environnement¹⁶⁰.

Des efforts sont nécessaires pour favoriser les économies d'énergie, moderniser l'appareil de production d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables.

L'instauration d'une « contribution climat-énergie » dès 2010 pourrait inciter à des modifications de comportement, à condition que des compensations soient prévues, notamment pour les plus défavorisés, et qu'elle ne se traduise pas pour les entreprises françaises par une charge supplémentaire, qui, dans la période actuelle, pèserait sur leur compétitivité et tendrait à reporter la reprise de l'investissement et de la croissance¹⁶¹. Les discussions à prévoir dans le cadre de la Conférence de Copenhague constituent à cet égard un enjeu majeur.

¹⁵⁹ Avis *Conditions pour le développement numérique des territoires*, pp. 7-8 et 39 à 47.

¹⁶⁰ Jean-Hervé Lorenzi et Alain Villeneuve, *L'innovation au cœur de la nouvelle croissance*, Economica, mai 2009, p. 333.

¹⁶¹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, op. cit., p. 24.

Le Conseil économique, social et environnemental regrette par ailleurs l’impasse faite par le projet de *Rapport de suivi*, comme par le PNR lui-même, sur la préservation de la ressource en eau et sur la gestion de l’eau, ainsi que sur la gestion des déchets ménagers et assimilés, enjeux environnementaux sur lesquels notre assemblée a formulé des préconisations récentes¹⁶².

IV - POINT : « DES OPPORTUNITÉS POUR TOUS »

La loi du 20 août 2008 « portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » (évoquée aux pages 40, 41 et 46 du projet de *Rapport de suivi*) a entériné une réforme du dialogue social ayant fait l’objet d’un accord, mais y a associé un second volet poursuivant la remise en cause des 35 heures, refusé par les organisations syndicales¹⁶³.

Le Conseil économique, social et environnemental note l’importance du *programme de négociation des partenaires sociaux pour 2009* (projet de *Rapport de suivi* du PNR, p. 41), sur des sujets dont certains ont été traités par notre assemblée dans la période récente (réforme de la médecine du travail, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l’articulation des temps de vie des salariés)¹⁶⁴. Il est nécessaire que le temps soit laissé à la négociation. Les assemblées parlementaires doivent prendre en compte ce processus et le programme.

Il souligne l’enjeu constitué par la *flexicurité* pour l’amélioration du marché du travail. Il a consacré un avis à cette question en mai 2007¹⁶⁵ dans lequel il se prononce pour la mise en place d’un nouveau système promouvant des parcours professionnels maîtrisés en associant flexibilité, mobilité et sécurisation des parcours professionnels. Il note l’importance, pour y parvenir, de la relation de confiance entre salariés, entreprises et service public.

Des premiers éléments concrets sont intervenus en ce sens (portabilité des couvertures santé et prévoyance, notamment) dans le cadre d’un accord national interprofessionnel. Si la montée du chômage et les difficultés que rencontrent actuellement les personnes qui recherchent un emploi ne constituent pas, pour

¹⁶² Cf. Avis *Les usages domestiques de l'eau*, op. cit. et avis *Les enjeux de la gestion des déchets ménagers et assimilés en France en 2008*, rapporté par Mme Michèle Attar (avril 2008). Un résumé de ces propositions figure dans le chapitre II de la présente communication, s’agissant de la gestion de l’eau et dans la communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, pp. 85 à 87.

¹⁶³ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 26.

¹⁶⁴ Ces aspects ont notamment été traités par notre assemblée à travers ses communications 1968-2008 : *évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française*, rapportée par Mme Pierrette Crosemarie (janvier 2009) et *Les femmes face au travail à temps partiel*, rapportée par Mme Geneviève Bel (février 2008) et son avis *L'avenir de la médecine du travail*, présenté par M. Christian Dellacherie (février 2008).

¹⁶⁵ Avis *La sécurisation des parcours professionnels*, présenté par Mme Édith Arnoult-Brill.

l'instant, un contexte favorable à la montée en puissance du dispositif de flexicurité, celui-ci n'en est pas moins un enjeu décisif.

Quant au *renforcement de la formation professionnelle tout au long de la vie* (projet de *Rapport de suivi*, pages 43 et 44), notre assemblée, dans son avis sur *La sécurisation des parcours professionnels*, souligne entre autres la nécessité de nouveaux moyens à penser pour favoriser la formation professionnelle de l'ensemble des salariés, avec un effort particulier notamment pour ceux ayant une formation initiale parmi les plus courtes et ceux touchés par des risques élevés sur le marché du travail (jeunes, salariés peu ou pas qualifiés, seniors). Une obligation, partagée par les salariés et les entreprises, d'offre de formation tous les cinq ans pourrait être instaurée, dans le cadre des schémas régionaux de la formation professionnelle.

La reconnaissance de l'expérience par la Validation des acquis professionnels (VAE) doit être développée, notamment en simplifiant le processus d'accès à des certifications professionnelles reconnues et en assurant un accompagnement du candidat en termes de conseil et d'appui. L'avis préconise aussi, entre autres, de favoriser les passerelles entre Fonction publique et secteur privé, et de faciliter la transition entre le salariat et le travail indépendant, ainsi que vers la création d'entreprise¹⁶⁶.

La mise en place du *Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels*, visant à former chaque année 500 000 salariés peu qualifiés et 200 000 demandeurs d'emploi supplémentaires, constitue à cet égard une mesure positive. Intensifier cet effort est d'autant plus impératif en cette période de crise si l'on considère l'urgence de faciliter, pour tous les âges, les requalifications nécessaires à l'émergence de nouveaux secteurs industriels et des perspectives d'emploi dans l'« économie verte » et le champ des services à la personne.

Des efforts considérables de formation devraient concerner les secteurs liés à l'environnement et au développement durable afin que puissent être saisies sans attendre les opportunités d'emploi existant notamment dans la rénovation de bâtiments et la réorientation de l'urbanisme dans une logique d'éco-efficacité.

L'économie et la société française sont aujourd'hui confrontées, comme la plupart des États membres, à une augmentation rapide du chômage : en moyenne, sur le deuxième trimestre 2009, le taux de chômage au sens du BIT s'établit dans notre pays à 9,5 % de la population active (en incluant les DOM). Pour la France métropolitaine, le taux de chômage s'établit à 9,1 %, soit près de 2,6 millions de personnes. Il augmente de 0,6 points par rapport aux données révisées du premier trimestre 2009¹⁶⁷.

En France métropolitaine, 3,3 millions de personnes ne travaillent pas mais souhaitent travailler, qu'elles soient ou non disponibles dans les deux semaines pour travailler et qu'elles recherchent ou non un emploi.

¹⁶⁶ Avis *La sécurisation des parcours professionnels*, présenté par Mme Édith Arnoult-Brill.

¹⁶⁷ INSEE, *Informations rapides*, n° 227 du 3 septembre 2009 - « Principaux indicateurs ».

Cette détérioration de l'emploi intervient quelques mois après que le gouvernement ait consenti des efforts importants, avec un coût budgétaire non négligeable, pour favoriser le recours aux heures supplémentaires. L'on assiste au contraire actuellement à une forte hausse du chômage partiel.

En moyenne, sur le deuxième trimestre 2009, 1 521 000 personnes sont en situation de sous-emploi au sens du BIT, soit 5,9 % des personnes ayant un emploi (+ 0,6 point sur le trimestre). La hausse du sous-emploi depuis trois trimestres est principalement liée au chômage technique ou partiel : 319 000 personnes sont dans cette situation au deuxième trimestre, traduisant une hausse de 160 000 personnes sur le trimestre (+ 0,6 point)¹⁶⁸.

Notre assemblée avait souligné, en juillet 2008, dans sa contribution au projet de PNR, l'intérêt qu'elle accorde au dispositif du Revenu de solidarité active (RSA) - évoqué dans le projet de *Rapport de suivi* en page 49 - afin que chaque heure travaillée pour les plus démunis se traduise par une baisse des prestations inférieure à ce que rapporte le travail. Elle note toutefois le caractère multidimensionnel de la pauvreté, souligné de manière constante par notre assemblée depuis son avis *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous*. Elle rappelle en particulier l'importance de la question du logement dans la lutte contre la pauvreté, le droit au logement opposable créé par la loi du 5 mars 2007 nécessitant, pour devenir effectif, la construction de 900 000 logements économiquement accessibles qui font aujourd'hui défaut dans notre pays et d'une réévaluation des aides en direction des ménages et des personnes dont les besoins sont les plus criants¹⁶⁹. 2010, année européenne de lutte contre la pauvreté, devrait être l'occasion de renforcer les efforts en ce sens.

Le CESE de France se félicite de la *mise en place de la Commission de concertation sur la politique de la jeunesse* (évoquée page 48 du projet de Rapport de suivi) et souligne la nécessité que les propositions qui en découleront soient effectivement mises en œuvre. Il rappelle les préconisations qu'il a émises pour favoriser l'emploi des jeunes, notamment dans les zones franches urbaines (ZFU), en prenant des mesures pour que les clauses de taux d'emploi local soient respectées et soient recentrées sur les habitants demandeurs d'emploi. Il propose aussi d'imaginer un système de ZFU inversée, qui serait attachée pour les exonérations sociales, non au lieu d'implantation de l'entreprise mais au lieu de résidence des salariés recrutés ; il conviendrait également d'étendre la clause d'insertion professionnelle à d'autres opérateurs que les marchés publics de rénovation urbaine¹⁷⁰.

¹⁶⁸ INSEE, *Informations rapides*, n° 227 du 3 septembre 2009 - « Principaux indicateurs ».

¹⁶⁹ Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, pp. 44 et 45.

¹⁷⁰ Avis *L'emploi des jeunes des quartiers populaires*.

Quant à l'*égalité professionnelle entre hommes et femmes*, notre assemblée a formulé des propositions dans le cadre du chapitre II de la présente communication et dans sa contribution au projet de Programme national de réforme 2008-2010. Celles-ci tendent entre autres à favoriser une place accrue des femmes dans les lieux de décision et l'entrepreneuriat, et à assurer davantage d'égalité entre hommes et femmes face au travail à temps partiel, notamment en préparant en amont la reprise d'activité, en favorisant la sécurisation et la réversibilité et en mettant en avant les bonnes pratiques en la matière. Notre assemblée se félicite que soit prévu sur ce thème l'engagement d'une concertation qu'elle avait appelée de ses vœux dans sa contribution au projet de PNR. Le CESE de France a prévu de consacrer l'un des volets de son futur avis *Construire l'avenir pour une France plus forte et plus solidaire* à la thématique de l'égalité professionnelle.

Quant au point « Assurer un meilleur partage des fruits de la croissance » (pages 50 et 51 du projet de *Rapport de suivi*), notre assemblée souligne la nécessité qu'un réel dialogue social et un accompagnement approprié rendent les réformes acceptables par les citoyens. Les propos du Président de la République sur un partage plus « équitable » des profits traduisent le problème posé par l'augmentation des inégalités et des gaspillages, et par les sacrifices subis par les victimes d'une crise dont elles ne sont pas responsables. Il est souhaitable à cet égard d'organiser une conférence sur les revenus et sur l'emploi avec les partenaires sociaux pour débattre des mesures susceptibles de favoriser la relance, soutenir la création de richesses et permettre une plus grande équité dans leur répartition¹⁷¹.

La cohésion sociale est pour le CESE de France un facteur de croissance : le développement des services d'intérêt général, et notamment des services sociaux d'intérêt général, ainsi que des services à la personne, y contribue¹⁷². De plus, si dans le domaine de la démographie, la France a atteint depuis un an, l'objectif de renouvellement des générations nécessaire à toute croissance durable, *a fortiori* à une relance durable, cette situation est fragile et nécessite de ne rien abandonner de la politique familiale conduite depuis des décennies.

Le futur avis de notre assemblée *Construire l'avenir pour une France plus forte et plus solidaire* devrait aborder cet aspect de la cohésion sociale à travers deux de ses volets, consacrés aux évolutions nécessaires pour développer l'emploi, mieux reclasser les salariés et les protéger davantage dans un monde en mutation exigeant que la France soit plus compétitive, ainsi qu'aux enseignements à tirer de la crise en matière de garanties sociales.

¹⁷¹ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, pp. 26 et 27.

¹⁷² Projet de communication *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et son avenir après 2010 : contribution du Conseil économique, social et environnemental au rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, rapporté par M. Georges de La Loyère (septembre 2009).

V - POINT : ASSURER LA SOUTENABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES (PP. 55 À 64 DU PROJET DE RAPPORT DE SUIVI)

Le projet de rapport de suivi du PNR rappelle « *les engagements forts pris par les autorités françaises en matière de maîtrise des dépenses publiques* » (p. 56) et fait référence à la 3^{ème} Conférence nationale des finances publiques du 28 mai 2009, qui a « *permis au gouvernement d'expliquer sa stratégie pour le retour des comptes à l'équilibre en 2012* ».

En janvier 2009, la Cour des comptes soulignait dans son rapport public annuel que la France abordait la crise avec des finances publiques structurellement plus dégradées que celles de ses partenaires.

Dans son *Rapport de suivi sur la situation et les perspectives des finances publiques 2009*, publié en juin, la Cour note que l'alourdissement du déficit public s'est poursuivi en 2008 (3,4 % du PIB). La dette publique a de ce fait augmenté de 118 Mds d'euros, pour un peu plus de la moitié du fait du déficit et pour le reste du fait des apports financiers du secteur bancaire ainsi que d'une augmentation de la trésorerie de l'État. La dette publique atteint 1 327 Mds d'euros en fin 2008 et représente 68,1 % du PIB, faisant ainsi peser une hypothèque sans précédent sur les générations à venir, qui ne peut être acceptée, d'autant que la dette française prépare peu l'avenir.

La dégradation du résultat de l'État explique presque entièrement l'augmentation du déficit et de l'endettement public en 2008. Selon la Cour des comptes, cette dégradation doit encore peu (de l'ordre de 4 Mds d'euros) au ralentissement de l'activité et résulte surtout de la perte de 14 Mds d'euros de recettes fiscales, pour l'essentiel du fait de l'allègement des impôts et de la compensation d'exonérations de cotisation à la sécurité sociale. En outre, l'objectif de croissance « zéro volume » des dépenses, mesuré d'exécution 2008 à exécution 2007, n'a pas été atteint.

Le régime général de sécurité sociale aborde la récession avec un déficit de 10 Mds d'euros en 2008, à peu près stable depuis six ans malgré la croissance dynamique de cette période, et de nature essentiellement structurelle, la croissance des dépenses restant supérieure à celle des recettes.

Le besoin de financement des administrations locales n'a pour sa part été stabilisé en 2008 qu'en raison d'une baisse de l'investissement, alors que leurs dépenses de fonctionnement ont contribué à augmenter nettement plus vite que leurs recettes de fonctionnement.

Encore très limité en 2008, l'impact de la crise sur les finances publiques sera considérable en 2009, amenant, selon la Cour, le déficit global des administrations publiques à dépasser 140 Mds d'euros, soit plus de 7 % du PIB en 2009, avec une baisse du PIB de 3 %. La crise et le plan de relance n'en expliqueraient qu'environ la moitié, le reste étant de nature structurelle. Malgré un plan de relance moins important, le déficit français resterait ainsi supérieur à la moyenne des autres pays européens, car notre pays part d'une situation beaucoup plus défavorable.

La Cour souligne que le déficit public pourrait être encore très élevé en 2012 et que la dette pourrait augmenter fortement à cet horizon, avec un risque de dérive incontrôlée. La Cour conclut à la nécessité de « *s'engager dès maintenant vers les mesures nécessaires pour réduire rapidement la dette dès que la croissance sera repartie. Un effort structurel de redressement de l'ordre de 3,5 points de PIB serait seul conforme au respect dans la durée de l'objectif d'équilibre des comptes publics, désormais assigné par la Constitution aux lois de programmation des finances publiques*¹⁷³ ».

Notre assemblée, qui avait souligné, en 2007, qu'« *une véritable rationalisation des choix budgétaires implique l'inscription de l'État dans une perspective pluriannuelle*¹⁷⁴ », salue l'adoption de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) qui répond au besoin de renforcer la dimension pluriannuelle des finances publiques. Il est tout autant nécessaire de mettre en œuvre effectivement une révision générale des prélèvements obligatoires, remettant en cause des niches injustifiées ou des priviléges, afin de réaliser la progressivité des contributions et mettant de l'ordre dans les allégements de cotisations patronales qui n'encouragent pas la qualification du travail, pour favoriser l'emploi et l'investissement¹⁷⁵. Notre assemblée réitère à cet égard ses propositions concernant la conditionnalité de certaines aides aux entreprises¹⁷⁶.

Elle rappelle également que la *Révision générale des politiques publiques (RGPP)*, si elle vise en principe à la fois à « *offrir un meilleur service aux usagers, à faire bénéficier les agents publics de meilleures conditions de travail et de carrière, et à diminuer le niveau des dépenses publiques* » (comme indiqué en page 57 du projet de *Rapport de suivi*) est mise en œuvre dans une optique privilégiant dans les faits le côté dépenses, avec des risques de rationnement qui menacent certains services publics. La RGPP n'aura de sens aux yeux des agents et de l'opinion que si elle traduit une volonté d'améliorer la qualité des services publics. Dans cette logique, les choix opérés ne doivent pas sacrifier les investissements pour l'avenir¹⁷⁷.

Quant au financement de la protection sociale, le retour à l'équilibre ne peut s'envisager dans la durée que par un accroissement des assiettes, soit par leur élargissement proprement dit, soit par leur augmentation du fait du retour de la croissance économique. Notre assemblée rappelle les propositions qu'elle a formulées dans son avis de 2007, évoquées dans sa contribution à la préparation du PNR 2008-2010 : elle souligne la nécessité d'une gouvernance globale de la

¹⁷³ Cour des comptes, *Rapport de suivi sur la situation et les perspectives des finances publiques 2009*, juin 2009, pp. 2, 17, 35, 51 et 96.

¹⁷⁴ Avis *Croissance potentielle et développement*, rapporté par M. Pierre Duhartcourt (janvier 2007), p. 21.

¹⁷⁵ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, p. 27.

¹⁷⁶ Avis *La conjoncture économique et social en 2009*, p. 26.

¹⁷⁷ Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* (édition 2009), p. 88.

protection sociale, et de rechercher une diversification des moyens de son financement, pour préserver un haut niveau de prise en charge collective¹⁷⁸.

Compte tenu de l'importance de la dette publique, non seulement en France, mais dans la plupart des États membres, le CESE de France souhaite que soit examinée la possibilité d'une gestion commune de la dette au niveau de l'Union et conduite une réflexion sur ses ressources propres.¹⁷⁹ Le traitement durable de ces questions constitue une obligation impérative de la génération actuelle envers les suivantes.

Notre assemblée devrait compléter ces premières observations en traitant, d'ici janvier 2010, dans le cadre de la saisine globale qu'elle a prévue sur la thématique « *Construire l'avenir pour une France plus forte et plus solidaire* », un volet consacré à « *L'assainissement financier et aux options budgétaires pour surmonter la crise* ».

¹⁷⁸ Avis *Le financement de la protection sociale, rapporté par Mme Anne Duthilleul (décembre 2007)*.

¹⁷⁹ Projet de communication *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et sa relance après 2010 : contribution du Conseil économique, social et environnemental au rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, p. 5.

CONCLUSION

Le gouvernement, après avoir consulté sur son Programme national de réforme 2008-2010 le Conseil économique, social et environnemental, a souhaité recueillir ses observations sur le projet de rapport de suivi 2009 du PNR, qui fait le point de la situation française et de la mise en œuvre des mesures prévues dans ce programme.

La présente communication formule, en s'appuyant sur les travaux de notre assemblée au cours des douze derniers mois, de premières observations sur la mise en œuvre par le gouvernement de ce programme, car les efforts à accomplir par notre pays pour poursuivre la stratégie de Lisbonne, surmonter la crise économique, restaurer ses finances publiques, renforcer sa compétitivité, développer la recherche et la formation de ses ressources humaines, et prendre en compte la dimension environnementale dans toutes ses politiques, sont considérables. Elle tente pour la première fois de mettre en avant, à travers quelques exemples, la contribution apportée par des organisations de la société civile à la mise en œuvre des objectifs de Lisbonne. Cette démarche pourrait être développée.

Dans le contexte très difficile constitué par la crise économique et sociale actuelle, notre assemblée réitère sa conviction que l'équilibre dynamique entre les piliers économique, social et environnemental du développement, que la stratégie de Lisbonne s'efforce de promouvoir depuis 2000, restent pertinents pour construire un développement durable à l'échelon national et européen. Elle souligne toutefois la nécessité de renforcer pour ce faire la synergie entre les stratégies de Lisbonne et la stratégie de développement durable. Même si les temporalités de ces deux politiques ne sont pas les mêmes, elles doivent en effet devenir beaucoup plus étroitement imbriquées. Au moment où la Commission européenne prévoit de lancer une consultation publique sur l'avenir et les orientations de la stratégie de Lisbonne après 2010, à laquelle le projet de *Rapport de suivi* apporte une contribution importante, notre assemblée tient à souligner la nécessaire dimension européenne des politiques intégrées pour la mise en œuvre de cette stratégie, même si l'accent a surtout été mis depuis 2005 sur les réalisations au niveau national.

De plus, les questions économiques, sociales et environnementales sont toujours plus mondialisées et les principaux facteurs de la crise actuelle sont globalisés. Les dérèglements, brutalement mis en évidence par la crise, doivent conduire l'Union européenne à actualiser sa réflexion et son action. Elle doit démontrer sa capacité à imaginer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies renouvelées s'inscrivant dans une conception de son propre développement, partagée en son sein et négociée avec le reste du monde.

Pour sortir des difficultés actuelles et prévenir de nouvelles crises, notre assemblée propose :

- d'améliorer la gouvernance financière et économique internationale en faisant mieux entendre la voix de l'Europe, grâce à un consensus européen dans ce domaine ;
- de conforter l'ambition européenne et son poids sur la scène internationale, notamment *via* la mise en œuvre d'une stratégie commerciale européenne et de politiques communautaires renforcées en matière industrielle et de recherche ;
- de réorienter la croissance sur le chemin du développement durable. La conférence de Copenhague constitue à cet égard un enjeu essentiel.

Au-delà d'une simple coordination intergouvernementale, cette ambition relève nécessairement de nouvelles politiques européennes communes. Pour y parvenir, il s'agit de déterminer les voies et les moyens qui permettront aux citoyens et aux organisations des sociétés civiles de l'Union européenne de contribuer à façonner les contours de la mondialisation, à en organiser et à en faire vivre les régulations.

ANNEXES

Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne,
le 15 septembre 2009

Ont voté pour : 10

Groupe de l'artisanat	M. Gabriel Paillasson
Groupe des associations	M. Jean-Marc Roirant
Groupe de la CFDT	Mme Évelyne Pichenot
Groupe de la CFTC	M. Michel Coquillion
Groupe de la CGT	M. Christian Dellacherie
Groupe de la coopération	M. Yves Dezellus
Groupe des entreprises privées	M. Hubert-Marie Ghigonis
Groupe des entreprises publiques	Mme Anne Duthilleul
Groupe de l'UNAF	Mme Chantal Lebatard
Groupe de l'UNSA	M. Jacques Duron

Annexe 2 : Liste des avis, rapports, études et communications du Conseil économique, social et environnemental pris en compte dans les chapitres I et II de cette communication

- Avis *Infrastructures et développement durable des territoires : un autre regard - une nouvelle vision*, présenté par M. Daniel Tardy au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (22-23 septembre 2009)

- Communication *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et son avenir après 2010 : contribution du Conseil économique, social et environnemental au Rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, présentée au nom du Bureau par M. Georges de La Loyère, au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 22 septembre 2009)

- Communication *L'entrepreneuriat au féminin*, présentée au nom du Bureau par Mme Geneviève Bel au nom de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 22 septembre 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09071521.pdf>

- Avis *Réalité et avenir du dialogue social territorial*, sur le rapport présenté par M. Jean-Louis Walter au nom de la section du travail (7 juillet 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09070220.pdf>

- Avis *L'offre de santé dans les collectivités ultramarines*, sur le rapport présenté Mme Jacqueline André au nom de la section des affaires sociales (23-24 juin 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09070119.pdf>

- Avis *L'assurance vie : protection individuelle et financement du développement économique*, présenté par M. Marcel Fresse, rapporteur au nom de la section des finances (9-10 juin 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09061718.pdf>

- Avis *Les biomédicaments : des opportunités à saisir pour l'industrie pharmaceutique*, sur le rapport présenté par M. Yves Legrain au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (9-10 juin 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09061717.pdf>

- Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, sur le rapport présenté par M. Pierre Duharcourt au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (26-27 mai 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09060316.pdf>

- Avis *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, présentée par M. Philippe Le Clézio, rapporteur au nom de la commission *ad hoc* (26-27 mai 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09060215.pdf>

- Communication *Pour une participation active de la société civile aux consultations publiques européennes*, présentée au nom du Bureau par Mme Évelyne Pichenot au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 26 mai 2009)

- Avis *L'Union européenne et ses relations de voisinage*, présenté par M. Yves Veyrier, rapporteur au nom de la section des relations extérieures (12-13 mai 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09052013.pdf>

- Avis *Les usages domestiques de l'eau*, présenté par M. Paul de Viguerie, rapporteur au nom de la section du cadre de vie (12-13 mai 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09052214.pdf>

- Avis *L'éducation civique à l'école*, sur le rapport présenté par M. Alain-Gérard Slama au nom de la section des affaires sociales (21-22 avril 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09042912.pdf>

- Avis *Les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur*, sur le rapport présenté par Mme Christiane Lambert au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (7-8 avril 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09041511.pdf>

- Avis *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir*, sur le rapport présenté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (24-25 mars 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09040210.pdf>

- Avis *Seniors et cité*, sur le rapport présenté par Mme Monique Boutrand au nom de la section du cadre de vie (10-11 mars 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09031908.pdf>

- Avis *Semences et recherche : des voies du progrès*, sur le rapport présentée par M. Joseph Giroud au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (10-11 mars 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09031807.pdf>

- Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne (édition 2009)*, présentée au nom du Bureau par Mme Anne Duthilleul au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 10 mars 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09033009.pdf>

- Avis *Les entreprises dans les zones franches urbaines : bilan et perspectives*, présenté par Mme Fatiha Benatsou, rapporteur au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 février 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09030505.pdf>

- Avis *La crise bancaire et la régulation financière*, présenté par Mme Monique Bourven et M. Yves Zehr, rapporteurs au nom de la section des finances (25-26 février 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09030606.pdf>

- Avis *Conditions pour le développement numérique des territoires*, présenté par M. André Marcon, rapporteur au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (10-11 janvier 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09021603.pdf>

- Avis *Les Français établis hors de France : leurs attentes, leurs besoins*, présenté par M. Bernard Cariot et M. Paul Clave, rapporteurs au nom de la section des relations extérieures et de la section des finances (27 janvier 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09020402.pdf>

- Communication *1968-2008 : évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française*, présentée au nom du Bureau par Mme Pierrette Crosemarie au nom de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité entre hommes et femmes (adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 27 janvier 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09022504.pdf>

- Avis « *Défense 2^{ème} chance* », *bilan et perspectives*, présenté par Mme Françoise Geng, rapporteure au nom de la section du travail (13-14 janvier 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/09012101.pdf>

- Avis *Les activités économiques dans le monde liées à l'eau*, sur le rapport par Mme Marie-José Kotlicki au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (16-17 décembre 2009)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08122935.pdf>

- Avis *Les marchés des matières premières : évolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale*, sur le rapport présenté par M. Luc Guyau au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (18-19 novembre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08112633.pdf>

- Avis *Les services à la personne (avis de suite)*, présentée par M. Yves Vérollet, rapporteur au nom de la section des affaires sociales (18-19 novembre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08112734.pdf>

- Avis *Une nouvelle dynamique pour les politiques de conservation du patrimoine monumental*, sur le rapport présenté par M. Jean-Jacques Aillagon, au nom de la section du cadre de vie (21-22 octobre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08103032.pdf>

- Avis *25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?*, rapporté par Mme Catherine Dumont au nom de la section des affaires sociales (21-22 octobre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08102931.pdf>

- Avis *Évaluation et suivi des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales*, présenté par M. Philippe Valletoux, rapporteur au nom de la section des finances (7-8 octobre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08101530.pdf>

- Avis *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*, présenté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (7-8 octobre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08101329.pdf>

- Avis *Pour une vision réaliste et plurielle de la mondialisation*, présenté par M. Jean-François Bernardin, rapporteur au nom de la section des relations extérieures (23-24 septembre 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08100127.pdf>

- Avis *Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale*, sur le rapport présenté par M. André Marcon, rapporteur au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (8-9 juillet 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08071624.pdf>

- Avis *L'emploi des jeunes des quartiers populaires*, présenté par M. Fodé Sylla au nom de la section du travail (8-9 juillet 2008)
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08071725.pdf>

- Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, présentée au nom du Bureau par M. Christian Dellacherie, au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 8 juillet 2008)
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08090826.pdf>

- Communication *Pour un statut de l'association européenne*, présentée au nom du Bureau par M. Jean-Marc Roirant, au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 10 juin 2008)
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08062720.pdf>

- Avis *La conjoncture économique et sociale en 2008*, sur le rapport présenté par Mme Marie-Suzie Pungier, au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (27-28 mai 2008)
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08060417.pdf>

- Avis *Quelles solidarités européennes faut-il renforcer face aux défis de la mondialisation ?*, présenté par Mme Anne Cuillé, rapporteur au nom de la section des relations extérieures (8-9 avril 2008)
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08041611.pdf>

- Avis *Dynamiser l'investissement productif en France*, sur le rapport présenté par M. Nasser Mansouri-Guilani au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (11-12 mars 2008)
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08031907.pdf>

- Avis *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Duport au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (26-27 février 2008)
<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08060304.pdf>

Annexe 3 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière, en section et en délégations des avis, rapports, études et communications pris en compte dans les chapitres I et II de cette communication

	D. Tardy ¹⁸⁰	G. de La Loyère ¹⁸¹	G. Bel ¹⁸²	J.-L. Walter ¹⁸³	J. André ¹⁸⁴	J. Kristeva- Joyaux ¹⁸⁵
Ensemble	Pour : 163 Abst. : 24	Pour : 14	Pour : 11	Pour : 102 Contre : 11 Abst. : 41	Pour : 188	Pour : 162 Abst. : 26
Agriculture	Pour : 20	Pour : 1	Pour : 1	Pour : 18	Pour : 23	Pour : 23
Artisanat	Pour : 9	Pour : 1	Pour : 1	Abst. : 9	Pour : 7	Pour : 8
Associations	Pour : 5	Pour : 1	Pour : 1	Pour : 2	Pour : 5	Pour : 5
CFDT	Abst. : 17	Pour : 1	---	Pour : 10	Pour : 13	Abst. : 13
CFE-CGC	Pour : 6	Pour : 1	Pour : 1	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 6
CFTC	Pour : 5	---	---	Abst. : 6	Pour : 5	Pour : 5
CGT	Pour : 15	Pour : 1	Pour : 1	Pour : 11	Pour : 13	Abst. : 13
CGT-FO	Pour : 9	---	Pour : 1	Contre : 11	Pour : 14	Pour : 14
Coopération	Pour : 8	Pour : 1	---	Pour : 6	Pour : 8	Pour : 8
Entreprises privées	Pour : 24	Pour : 1	Pour : 1	Abst. : 23	Pour : 20	Pour : 20
Entreprises publiques	Pour : 7	Pour : 1	---	Pour : 5	Pour : 8	Pour : 8
FEHF-EL	Pour : 2	Pour : 1	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4
Mutualité	Pour : 4	Pour : 1	---	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 4
Outre-mer	Pour : 7	---	---	Pour : 4	Pour : 10	Pour : 10
Personnalités qualifiées	Pour : 26 Abst. : 7	Pour : 1	Pour : 1	Pour : 21 Abst. : 3	Pour : 32	Pour : 32
Professions libérales	Pour : 3	---	Pour : 1	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 2
UNAF	Pour : 10	Pour : 1	Pour : 1	Pour : 9	Pour : 10	Pour : 10
UNSA	Pour : 3	Pour : 1	---	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3

¹⁸⁰ Projet d'avis *Infrastructures et développement durable des territoires : un autre regard - une nouvelle vision*. Pour la rédaction définitive, on se reportera au texte de l'avis voté en assemblée plénière, qui fait seul foi.

¹⁸¹ Communication *La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et son avenir après 2010 : contribution du Conseil économique, social et environnemental au Rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, présentée au nom du Bureau par M. Georges de La Loyère, au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 22 septembre 2009). Résultat du vote de la communication par la délégation (8 septembre 2009).

¹⁸² Communication *L'entrepreneuriat au féminin*, présentée au nom du Bureau par Mme Geneviève Bel au nom de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 22 septembre 2009). Résultat du vote de la communication par la délégation (7 juillet 2009).

¹⁸³ Avis *Réalité et avenir du dialogue social territorial*, sur le rapport présenté par M. Jean-Louis Walter au nom de la section du travail (7 juillet 2009).

¹⁸⁴ Avis *L'offre de santé dans les collectivités ultramarines*, sur le rapport présenté Mme Jacqueline André au nom de la section des affaires sociales (23-24 juin 2009).

¹⁸⁵ Avis *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie*, présenté par Mme Julia Kristeva-Joyaux au nom de la section des relations extérieures (23-24 juin 2009).

	M. Fresse ¹⁸⁶	Y. Legrain ¹⁸⁷	P. Duharcourt ¹⁸⁸	P. Le Clézio ¹⁸⁹	É. Pichenot ¹⁹⁰	Y. Veyrier ¹⁹¹
Ensemble	Pour : 134 Abst. : 43	Pour : 175	Pour : 137 Contre : 30 Abst. : 29	Pour : 195	Pour : 10	Pour : 187 Abst. : 4
Agriculture	Pour : 19 Abst. : 1	Pour : 20	Pour : 21 Abst. : 1	Pour : 22	---	Pour : 22 Abst. : 1
Artisanat	Abst. : 9	Pour : 9	Abst. : 8	Pour : 8	Pour : 1	Pour : 10
Associations	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 1	Pour : 5
CFDT	Abst. : 14	Pour : 14	Pour : 13	Pour : 13	Pour : 1	Pour : 16
CFE-CGC	Pour : 7	Pour : 6	Abst. : 6	Pour : 6	---	Pour : 7
CFTC	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 1	Pour : 5
CGT	Abst. : 11	Pour : 11	Pour : 14	Pour : 14	---	Pour : 12
CGT-FO	Pour : 13	Pour : 13	Pour : 16	Pour : 16	---	Pour : 14
Coopération	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 3 Abst. : 6	Pour : 9	---	Pour : 9
Entreprises privées	Pour : 24	Pour : 24	Contre : 25	Pour : 25	Pour : 1	Pour : 23
Entreprises publiques	Pour : 7	Pour : 7	Contre : 5 Abst. : 4	Pour : 8	Pour : 1	Pour : 6 Abst. : 2
FEHF-EL	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 4	Pour : 4	---	Pour : 4
Mutualité	Pour : 3	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 1	Pour : 4
Outre-mer	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 10	Pour : 10	---	Pour : 7
Personnalités qualifiées	Pour : 25 Abst. : 5	Pour : 30	Pour : 32 Abst. : 1	Pour : 33	Pour : 1	Pour : 30 Abst. : 1
Professions libérales	Pour : 4	Pour : 4	Abst. : 3	Pour : 3	---	Pour : 4
UNAF	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 1	Pour : 9
UNSA	Abst. : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 1	---

¹⁸⁶ Avis *L'assurance vie : protection individuelle et financement du développement économique*, présenté par M. Marcel Fresse, rapporteur au nom de la section des finances (9-10 juin 2009).

¹⁸⁷ Avis *Les biomédicaments : des opportunités à saisir pour l'industrie pharmaceutique*, sur le rapport présenté par M. Yves Legrain au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (9-10 juin 2009).

¹⁸⁸ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2009*, sur le rapport présenté par M. Pierre Duharcourt au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (26-27 mai 2009).

¹⁸⁹ Avis *Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique*, présentée par M. Philippe Le Clézio, rapporteur au nom de la commission ad hoc (26-27 mai 2009).

¹⁹⁰ Communication *Pour une participation active de la société civile aux consultations publiques européennes*, présentée au nom du Bureau par Mme Évelyne Pichenot au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 26 mai 2009). Résultat du vote de la communication par la délégation (19 mai 2009).

¹⁹¹ Avis *L'Union européenne et ses relations de voisinage*, présenté par M. Yves Veyrier, rapporteur au nom de la section des relations extérieures (12-13 mai 2009).

	P. de Viguerie ¹⁹²	A.-G. Slama ¹⁹³	C. Lambert ¹⁹⁴	H. Bouchet ¹⁹⁵	M. Boutrand ¹⁹⁶	J. Giroud ¹⁹⁷
Ensemble	Pour : 138 Contre : 2 Abst. : 51	Pour : 184 Abst. : 4	Pour : 153 Abst. : 35	Pour : 177 Abst. : 5	Pour : 187 Abst. : 3	Pour : 129 Contre : 38 Abst. : 25
Agriculture	Pour : 21 Abst. : 1	Pour : 25	Pour : 24 Abst. : 3	Pour : 19	Pour : 20	Pour : 19 Contre : 2
Artisanat Associations	Pour : 10 Pour : 5	Pour : 9 Pour : 5	Pour : 10 Pour : 5	Pour : 7 Pour : 5	Pour : 10 Pour : 5	Pour : 10 Contre : 5
CFDT	Pour : 16	Pour : 13	Abst. : 16	Pour : 17	Pour : 17	Pour : 17
CFE-CGC	Abst. : 7	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 7	Contre (*) : 7
CFTC	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 6	Pour : 4	Pour : 4
CGT	Abst. : 12	Pour : 14	Pour : 15	Pour : 13	Pour : 16	Contre : 16
CGT-FO	Pour : 14	Pour : 14	Pour : 13	Pour : 10	Pour : 13	Pour : 13
Coopération	Pour : 8 Abst. : 1	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 9	Pour : 8 Abst. : 1
Entreprises privées	Abst. : 23	Pour : 22	Pour : 22	Pour : 25	Pour : 20	Pour : 20
Entreprises publiques	Pour : 4 Abst. : 4	Pour : 5	Pour : 7	Pour : 8	Pour : 7	Pour : 7
FEHF-EL	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3 Abst. : 1	Pour : 3	Pour : 4	Abst. : 4
Mutualité	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3	Abst. : 4
Outre-mer	Pour : 7	Pour : 6	Pour : 3	Pour : 6	Pour : 3	Pour : 3
Personnalités qualifiées	Pour : 27 Contre : 2 Abst. : 3	Pour : 31 Abst. : 3	Pour : 19 Abst. : 12	Pour : 26 Abst. : 5	Pour : 37	Pour : 17 Contre : 8 Abst. : 13
Professions libérales	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 3	Abst. : 3	Abst. : 3
UNAF	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 9	Pour : 8
UNSA	---	Abst. : 1	Abst. : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3

(*) : Suite à une erreur matérielle, la CFE-CGC, qui a voté contre l'avis rapporté par M. Joseph Giroud, souhaitait en réalité s'abstenir.

¹⁹² Avis *Les usages domestiques de l'eau*, présenté par M. Paul de Viguerie, rapporteur au nom de la section du cadre de vie (12-13 mai 2009).

¹⁹³ Avis *L'éducation civique à l'école*, sur le rapport présenté par M. Alain-Gérard Slama au nom de la section des affaires sociales (21-22 avril 2009).

¹⁹⁴ Avis *Les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur*, sur le rapport présenté par Mme Christiane Lambert au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (7-8 avril 2009).

¹⁹⁵ Avis *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir*, sur le rapport présenté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (24-25 mars 2009).

¹⁹⁶ Avis *Seniors et cité*, sur le rapport présenté par Mme Monique Boutrand au nom de la section du cadre de vie (10-11 mars 2009).

¹⁹⁷ Avis *Semences et recherche : des voies du progrès*, sur le rapport présentée par M. Joseph Giroud au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (10-11 mars 2009).

	A. Duthilleul ¹⁹⁸	F. Benatsou ¹⁹⁹	M. Bourven - Y. Zehr ²⁰⁰	A. Marcon ²⁰¹	B. Cariot – P. Clave ²⁰²	F. Geng ²⁰³
Ensemble	Pour : 9	Pour : 149 Abst. : 12	Pour : 147 Abst. : 12	Pour : 183 Abst. : 2	Pour : 117 Abst. : 39	Pour : 189 Abst. : 10
Agriculture	---	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 18 Abst. : 1	Pour : 18	Pour : 27
Artisanat	---	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 7	Pour : 5	Abst. : 9
Associations	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 5	Abst. : 5	Pour : 3
CFDT	Pour : 1	Pour : 13	Pour : 13	Pour : 16	Abst. : 11	Pour : 17
CFE-CGC	Pour : 1	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 3	Pour : 5
CFTC	Pour : 1	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 6
CGT	Pour : 1	Abst. : 12	Abst. : 12	Pour : 15	Abst. : 12	Pour : 16
CGT-FO	---	Pour : 13	Pour : 13	Pour : 14	Pour : 13	Pour : 15
Coopération	---	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 5	Pour : 7
Entreprises privées	Pour : 1	Pour : 23	Pour : 23	Pour : 26	Pour : 21	Pour : 25
Entreprises publiques	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 8 Abst. : 1	Pour : 6	Pour : 7
FEHF-EL	---	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 2
Mutualité	---	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 4
Outre-mer	---	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5
Personnalités qualifiées	---	Pour : 30	Pour : 29	Pour : 31	Pour : 27 Abst. : 3	Pour : 33
Professions libérales	---	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 1	Pour : 4
UNAF	Pour : 1	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 7	Abst. : 7	Pour : 10
UNSA	Pour : 1	Pour : 1	Pour : 1	Pour : 3	Abst. : 1	Pour : 3

¹⁹⁸ Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne (édition 2009)*, présentée au nom du Bureau par Mme Anne Duthilleul au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 10 mars 2009). Résultat du vote de la communication par la délégation (3 mars 2009).

¹⁹⁹ Avis *Les entreprises dans les zones franches urbaines : bilan et perspectives*, présenté par Mme Fatiha Benatsou, rapporteur au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 février 2009).

²⁰⁰ Avis *La crise bancaire et la régulation financière*, présenté par Mme Monique Bourven et M. Yves Zehr, rapporteurs au nom de la section des finances (25-26 février 2009).

²⁰¹ Avis *Conditions pour le développement numérique des territoires*, présenté par M. André Marcon, rapporteur au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (10-11 janvier 2009).

²⁰² Avis *Les Français établis hors de France : leurs attentes, leurs besoins*, présenté par M. Bernard Cariot et M. Paul Clave, rapporteurs au nom de la section des relations extérieures et de la section des finances (27 janvier 2009).

²⁰³ Avis « *Défense 2^{ème} chance* », *bilan et perspectives*, présenté par Mme Françoise Geng, rapporteure au nom de la section du travail (13-14 janvier 2009).

	P. Crosemarie ²⁰⁴	M.-J. Kotlicki ²⁰⁵	L. Guyau ²⁰⁶	Y. Vérollet ²⁰⁷	J.-J. Aillagon ²⁰⁸	C. Dumont ²⁰⁹
Ensemble	Pour : 11	Pour : 174 Abst. : 6	Pour : 201	Pour : 182 Abst. : 19	Pour : 172 Abst. : 18	Pour : 183 Abst. : 8
Agriculture	---	Pour : 21	Pour : 27	Abst. : 1	Pour : 21 Abst. : 1	Pour : 22
Artisanat	Pour : 1	Pour : 9	Pour : 9	Abst. : 9	Pour : 8	Abst. : 8
Associations	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 3	Pour : 3
CFDT	Pour : 1	Pour : 13	Pour : 16	Pour : 16	Pour : 16	Pour : 16
CFE-CGC	---	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 7
CFTC	---	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6
CGT	Pour : 1	Pour : 13	Pour : 14	Pour : 14	Pour : 15	Pour : 15
CGT-FO	Pour : 1	Pour : 11	Pour : 14	Pour : 14	Abst. : 15	Pour : 15
Coopération	---	Pour : 9	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 10	Pour : 10
Entreprises privées	Pour : 1	Pour : 25	Pour : 26	Pour : 26	Pour : 21	Pour : 21
Entreprises publiques	---	Pour : 8	Pour : 7	Abst. : 7	Pour : 7	Pour : 7
FEHF-EL	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 2	Pour : 2
Mutualité	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
Outre-mer	---	Pour : 2	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6
Personnalités qualifiées	Pour : 1	Pour : 26 Abst. : 6	Pour : 34	Pour : 34	Pour : 33	Pour : 34
Professions libérales	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
UNAF	Pour : 1	Pour : 9	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 9	Pour : 9
UNSA	---	Pour : 2	Pour : 2	Abst. : 2	Abst. : 2	Pour : 2

²⁰⁴ Communication 1968-2008 : évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française, présentée au nom du Bureau par Mme Pierrette Crosemarie au nom de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité entre hommes et femmes (adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 27 janvier 2009). Résultat du vote par la délégation, le 14 janvier 2009.

²⁰⁵ Avis Les activités économiques dans le monde liées à l'eau, sur le rapport par Mme Marie-José Kotlicki au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (16-17 décembre 2009).

²⁰⁶ Avis Les marchés des matières premières : évolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale, sur le rapport présenté par M. Luc Guyau au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (18-19 novembre 2008).

²⁰⁷ Avis Les services à la personne (avis de suite), présentée par M. Yves Vérollet, rapporteur au nom de la section des affaires sociales (18-19 novembre 2008).

²⁰⁸ Avis Une nouvelle dynamique pour les politiques de conservation du patrimoine monumental, sur le rapport présenté par M. Jean-Jacques Aillagon, au nom de la section du cadre de vie (21-22 octobre 2008).

²⁰⁹ Avis 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?, rapporté par Mme Catherine Dumont au nom de la section des affaires sociales (21-22 octobre 2008).

	P. Valletoux ²¹⁰	F. Vilain ²¹¹	J.-F. Bernardin ²¹²	A. Marcon ²¹³	F. Sylla ²¹⁴	C. Dellacherie ²¹⁵
Ensemble	Pour : 156 Abst. : 19	Pour : 148 Abst. : 27	Pour : 134 Contre : 17 Abst. : 42	Pour : 182	Pour : 181 Abst. : 1	Pour : 9 Abst. : 1
Agriculture	Pour : 15 Abst. : 2	Pour : 16 Abst. : 1	Pour : 22 Contre : 2	Pour : 22	Pour : 22	---
Artisanat	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 6	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 1
Associations	Pour : 4	Pour : 4	Abst. : 4	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 1
CFDT	Pour : 15	Pour : 15	Abst. : 14	Pour : 13	Pour : 13	---
CFE-CGC	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 6	Pour : 6	---
CFTC	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 1
CGT	Abst. : 14	Abst. : 14	Contre : 17	Pour : 12	Pour : 12	Pour : 1
CGT-FO	Pour : 14	Pour : 14	Abst. : 13	Pour : 13	Pour : 13	---
Coopération	Pour : 9 Abst. : 1	Pour : 9 Abst. : 1	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 7	---
Entreprises privées	Pour : 24	Pour : 24	Pour : 27	Pour : 24	Pour : 24	Pour : 1
Entreprises publiques	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 8	Pour : 6	Pour : 6	Abst. : 1
FEHF-EL	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 1
Mutualité	Pour : 2	Abst. : 2	Abst. : 2	Pour : 3	Pour : 3	---
Outre-mer	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 7	---
Personnalités qualifiées	Pour : 27	Pour : 18 Abst. : 9	Pour : 29 Abst. : 9	Pour : 30	Pour : 29 Abst. : 1	Pour : 1
Professions libérales	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	---
UNAF	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 1
UNSA	Abst. : 2	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 1

²¹⁰ Avis *Évaluation et suivi des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales*, présenté par M. Philippe Valletoux, rapporteur au nom de la section des finances (7-8 octobre 2008).

²¹¹ Avis *Le développement des entreprises de taille intermédiaire*, présenté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (7-8 octobre 2008).

²¹² Avis *Pour une vision réaliste et plurielle de la mondialisation*, présenté par M. Jean-François Bernardin, rapporteur au nom de la section des relations extérieures (23-24 septembre 2008).

²¹³ Avis *Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale*, sur le rapport présenté par M. André Marcon, rapporteur au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (8-9 juillet 2008).

²¹⁴ Avis *L'emploi des jeunes des quartiers populaires*, présenté par M. Fodé Sylla au nom de la section du travail (8-9 juillet 2008).

²¹⁵ Communication *Accomplir la stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Programme national de réforme 2008-2010*, présentée au nom du Bureau par M. Christian Dellacherie, au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 8 juillet 2008). Résultat du vote par la délégation, le 1^{er} juillet 2008.

	J.-M. Roirant ²¹⁶	M.-S. Pungier ²¹⁷	A. Cuillé ²¹⁸	N. Mansouri- Guilani ²¹⁹	J.-P. Duport ²²⁰
Ensemble	Pour : 10 Abst. : 1	Pour : 180 Abst. : 8	Pour : 181 Abst. : 1	Pour : 129 Contre : 25 Abst. : 22	Pour : 159 Abst. : 19
Agriculture	---	Pour : 25	Pour : 20	Pour : 16 Abst. : 5	Pour : 20 Abst. : 2
Artisanat	Abst. : 1	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 9
Associations	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 5
CFDT	Pour : 1	Pour : 16	Pour : 16	Pour : 14	Pour : 15
CFE-CGC	---	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 5	Pour : 6
CFTC	Pour : 1	Pour : 2	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 4
CGT	Pour : 1	Pour : 12	Pour : 14	Pour : 15	Abst. : 14
CGT-FO	Pour : 1	Pour : 13	Pour : 14	Pour : 13	Pour : 13
Coopération	---	Pour : 8	Pour : 9	Abst. : 8	Pour : 7
Entreprises privées	Pour : 1	Pour : 25	Pour : 19	Contre : 25	Pour : 24
Entreprises publiques	Pour : 1	Abst. : 7	Pour : 5	Pour : 3 Abst. : 5	Pour : 5
FEHF-EL	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
Mutualité	---	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 4
Outre-mer	---	Pour : 4	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 6
Personnalités qualifiées	---	Pour : 30	Pour : 32	Pour : 24	Pour : 6
Professions libérales	---	Abst. : 1	Abst. : 1	Abst. : 1	Abst. : 1
UNAF	Pour : 1	Pour : 10	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 8
UNSA	Pour : 1	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 3	Abst. : 2

²¹⁶ Communication *Pour un statut de l'association européenne*, présentée au nom du Bureau par M. Jean-Marc Roirant, au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau au cours de sa séance du 10 juin 2008). Résultat du vote par la délégation, le 20 mai 2008.

²¹⁷ Avis *La conjoncture économique et sociale en 2008*, sur le rapport présenté par Mme Marie-Suzie Pungier, au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (27-28 mai 2008).

²¹⁸ Avis *Quelles solidarités européennes faut-il renforcer face aux défis de la mondialisation ?,* présenté par Mme Anne Cuillé, rapporteur au nom de la section des relations extérieures (8-9 avril 2008).

²¹⁹ Avis *Dynamiser l'investissement productif en France*, sur le rapport présenté par M. Nasser Mansouri-Guilani au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (11-12 mars 2008).

²²⁰ Avis *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence*, sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Duport au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (26-27 février 2008).

Annexe 4 : Autres travaux du Conseil économique, social et environnemental pris en compte dans le chapitre III de cette communication

- Avis *Les enjeux de la gestion des déchets ménagers et assimilés en France en 2008*, présenté par Mme Michèle Attar, rapporteur au nom de la section du cadre de vie (22-23 avril 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08043013.pdf>

- Avis *L'avenir de la médecine du travail*, présenté par M. Christian Dellacherie, rapporteur au nom de la section du travail (26-27 février 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08030303.pdf>

- Communication *Les femmes face au travail à temps partiel*, présentée au nom du Bureau par Mme Geneviève Bel au nom de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 26 février 2008)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/08261005.pdf>

- Avis *Le financement de la protection sociale*, présenté par Mme Anne Duthilleul, rapporteur au nom de la section des affaires sociales (18-19 décembre 2007)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07122627.pdf>

- Communication *De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »*, présentée au nom du Bureau par Mme Catherine Dumont au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 10 juillet 2007)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07072517.pdf>

- Avis *La sécurisation des parcours professionnels*, sur le rapport présenté par Mme Édith Arnoult-Brill au nom de la section du travail (29-30 mai 2007)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07050612.pdf>

- Avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, sur le rapport présenté par M. Léon Salto au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 février 2007)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07030508.pdf>

- Avis *Croissance potentielle et développement*, sur le rapport présenté par M. Pierre Duhamel au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (23-24 janvier 2007)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07013103.pdf>

- Avis *Entreprises et simplifications administratives*, présenté par Mme Anne Duthilleul, rapporteur au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (24-25 mai 2005)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05043008.pdf>

- Avis *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services*, sur le rapport présenté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des finances (14-15 décembre 2004)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04121528.pdf>

Les avis, rapports, études et communications du Conseil économique, social et environnemental sont accessibles sur son site Internet à l'adresse suivante :

http://www.ces.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm

Annexe 5 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière et en délégations des avis, rapports et communications pris en compte dans le chapitre III de cette communication

	M. Attar ²²¹	C. Dellacherie ²²²	G. Bel ²²³	A. Duthilleul ²²⁴	C. Dumont ²²⁵	E. Arnoult- Brill ²²⁶
Ensemble	Pour : 158 Abst. : 25	Pour 156 Abst. : 23	Pour : 11	Pour : 106 Contre : 64 Abst. : 28	Pour : 12	Pour : 186 Abst. : 9
Agriculture	Pour : 27	Pour : 23	Pour : 1	Pour : 25 Contre : 3	---	Pour : 27
Artisanat	Pour : 8	Pour : 5 Abst. : 9	---	Pour : 7	Pour : 1	Abst. : 9
Associations	Pour : 4 ---	---	---	Abst. : 5	Pour : 1	Pour : 5
CFDT	Pour : 14	Pour : 15	Pour : 1	Contre : 15 ---	---	Pour : 17
CFE-CGC	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 1	Contre : 7 Pour : 1	Pour : 1	Pour : 6
CFTC	Pour : 6	Pour : 4	Pour : 1	Contre : 6 Pour : 1	Pour : 1	Pour : 6
CGT	Pour : 13	Pour : 14	Pour : 1	Contre : 16 Pour : 1	Pour : 1	Pour : 16
CGT-FO	Pour : 15	Abst. : 13	Pour : 1	Contre : 14 Pour : 7 Abst. : 3	Pour : 1	Pour : 15
Coopération	Pour : 8	Pour : 7	---	---	---	Pour : 9
Entreprises privées	Abst. : 23	Pour : 23 Abst. : 1	Pour : 1	Pour : 28	Pour : 1	Pour : 24
Entreprises publiques	Pour : 7	Pour : 5 ---	---	Pour : 9	Pour : 1	Pour : 6
FEHF-EL	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 1	Pour : 4 Abst. : 3	Pour : 1 ---	Pour : 4
Mutualité	Pour : 2	Pour : 4	Pour : 1	Abst. : 4 ---	---	Pour : 4
Outre-mer	Pour : 5	Pour : 6	---	---	---	Pour : 3
Personnalités qualifiées	Pour : 25 Abst. : 2	Pour : 27	Pour : 1	Pour : 21 Abst. : 5	Pour : 1	Pour : 27
Professions libérales	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 1	Pour : 3 Pour : 1 Abst. : 8	---	Pour : 4
UNAF	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 1	Pour : 1 Abst. : 8	Pour : 1	Pour : 10
UNSA	Pour : 1	Pour : 2	---	Contre : 3	Pour : 1	Pour : 3

²²¹ Avis *Les enjeux de la gestion des déchets ménagers et assimilés en France en 2008*, présenté par Mme Michèle Attar, rapporteur au nom de la section du cadre de vie (22-23 avril 2008).

²²² Avis *L'avenir de la médecine du travail*, présenté par M. Christian Dellacherie, rapporteur au nom de la section du travail (26-27 février 2008).

²²³ Communication *Les femmes face au travail à temps partiel*, présentée par Mme Geneviève Bel au nom de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 26 février 2008). Résultat du vote de la communication par la délégation (13 février 2008).

²²⁴ Avis *Le financement de la protection sociale*, présenté par Mme Anne Duthilleul, rapporteur au nom de la section des affaires sociales (18-19 décembre 2007).

²²⁵ Communication *De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »*, présentée par Mme Catherine Dumont au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 10 juillet 2007). Résultat du vote de la communication en délégation (3 juillet 2007).

²²⁶ Avis *La sécurisation des parcours professionnels*, sur le rapport présenté par Mme Édith Arnoult-Brill au nom de la section du travail (29-30 mai 2007).

	L. Salto²²⁷	P. Duhamel²²⁸	A. Duthilleul²²⁹	F. Vilain²³⁰
Ensemble	Pour : 143 Abst. : 41	Pour : 161 Contre : 2 Abst. : 28	Pour : 156 Abst. : 37	Pour : 177 Abst. : 23
Agriculture	Pour : 25 Abst. : 1	Pour : 22	Pour : 22 Abst. : 3	Pour : 21 Abst. : 3
Artisanat	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 10	Pour : 9
Associations	Pour : 5	Pour : 3	Pour : 5	Pour : 4
CFDT	Pour : 16	Pour : 15	Pour : 14	Pour : 17
CFE-CGC	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 7
CFTC	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6
CGT	Abst. : 16	Pour : 15	Abst. : 11	Abst. : 16
CGT-FO	Abst. : 14	Pour : 15	Abst. : 17	Pour : 16
Coopération	Pour : 7	Pour : 10	Pour : 9	Pour : 9
Entreprises privées	Pour : 24	Abst. : 26	Pour : 26	Pour : 26
Entreprises publiques	Pour : 7	Pour : 8	Pour : 9	Pour : 6
FEHF-EL	Pour : 3 Abst. : 1	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
Mutualité	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 2
Outre-mer	Pour : 2	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 6
Personnalités qualifiées	Pour : 18 Abst. : 8	Pour : 26 Contre : 2 Abst. : 2	Pour : 22 Abst. : 3	Pour : 28 Abst. : 4
Professions libérales	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
UNAF	Pour : 10	Pour : 8	Pour : 9	Pour : 9
UNSA	Abst. : 1	Pour : 3	Abst. : 3	Pour : 3

²²⁷ Avis *Commerce, consommation et mutations de la société*, sur le rapport présenté par M. Léon Salto au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 février 2007).

²²⁸ Avis *Croissance potentielle et développement*, sur le rapport présenté par M. Pierre Duhamel au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (23-24 janvier 2007).

²²⁹ Avis *Entreprises et simplifications administratives*, rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (24-25 mai 2005).

²³⁰ Avis *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services*, rapporté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des finances (14-15 décembre 2004).

Annexe 6 : Exemples de contributions apportées à la mise en œuvre des objectifs de la stratégie de Lisbonne et du Programme national de réforme 2008-2010 par les organisations représentées au sein du Conseil économique, social et environnemental

Exemples d'initiatives conduites par les organisations professionnelles agricoles

Au préalable, nous tenons à rappeler que la profession agricole est sensible aux objectifs de la stratégie de Lisbonne. Nous considérons que notre secteur peut effectivement contribuer à leur réussite, et nous rappelons que la production agricole conditionne l'existence de nombreux emplois sur l'ensemble de la filière, tant en amont qu'en aval ainsi que sur l'ensemble des services connexes. Ce secteur est d'ailleurs le seul à créer des emplois dans le contexte actuel de crise. Les diverses dimensions de l'emploi sont des leviers capitaux pour optimiser la compétitivité de l'Union européenne. Rappelons que le PNR associe clairement la croissance et l'emploi

Durant les dix-huit derniers mois, les partenaires agricoles ont mené plusieurs actions, dont voici quelques exemples, ayant pleinement contribué aux objectifs de la stratégie de Lisbonne et en particulier du PNR.

Assurer une formation initiale de qualité pour tous et favoriser l'insertion de tous les jeunes sur le marché du travail

Au travers d'une démarche concertée, les organisations professionnelles agricoles (JA, FNSEA, ANEFA, APECITA et APCA²³¹) ont décidé de s'impliquer fortement dans les **parcours de découverte des métiers** en direction des élèves de collèges. Dans ce cadre, une mallette pédagogique sera diffusée en juin 2009 dans l'ensemble des réseaux professionnels concernés.

Dans une optique de **valorisation de la voie professionnelle** et d'amélioration de l'insertion professionnelle, la FNSEA a approuvé le principe du baccalauréat professionnel en trois ans pour certains jeunes. Toutefois, la disparition de la filière en 4 ans et du Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), diplôme reconnu par les professionnels, a provoqué une forte mobilisation syndicale, en particulier parce qu'il est essentiel que l'enseignement agricole continue à assurer sa mission d'insertion scolaire et professionnelle. C'est pourquoi nous avons fait une proposition en juillet 2008 visant à maintenir des parcours personnalisés en 4 ans dans certains cas et que nous restons mobilisés mais aussi prêts à soutenir des initiatives originales en la matière.

Renforcer la formation professionnelle tout au long de la vie et sécuriser les parcours professionnels

²³¹ JA ; Jeunes Agriculteurs, FNSEA ; Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, ANEFA ; association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture, APECITA ; association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire, APCA ; assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Dans le cadre du processus de **réforme de la formation professionnelle**, la FNSEA a pris acte du projet de création du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP). Craignant que sa place ne soit pas suffisamment reconnue dans la gouvernance du fonds au côté de l'interprofession et que l'agriculture n'ait plus la capacité de former des personnes pour les orienter vers ses métiers, la FNSEA défend une proposition permettant d'assurer une solidarité avec les autres secteurs mais aussi de renforcer la sécurisation des parcours agricoles.

L'agriculture agit pleinement dans le sens de l'accompagnement des évolutions des métiers et du maintient dans l'emploi. Elle cible les publics qui en ont le plus besoin tels que définis dans le PNR.

Aménager le temps de travail

Sous l'impulsion des employeurs, le 13 novembre 2008, les partenaires sociaux agricoles ont conclu un avenant à l'accord sur la durée du travail dans les exploitations et entreprises agricoles permettant d'ouvrir aux non cadres les conventions de forfait. L'objectif est d'assurer une sécurité aux salariés en leur garantissant un minimum d'heures rémunérées, de simplifier une législation devenue trop complexe, d'adapter l'organisation du travail la mieux adaptée au développement de l'entreprise et aux attentes des salariés.

Faciliter l'emploi des seniors

Le 11 mars 2008, les partenaires sociaux agricoles ont signé un accord pour l'emploi des seniors dans les entreprises agricoles. Celui-ci organise un véritable parcours professionnel basé sur trois volets ; la formation (les seniors en tant que formateurs et formés), la fin de carrière (possibilité d'un CDD afin de valider les trimestres manquants pour une retraite à taux plein), et la reconversion (avec l'appui d'un conseiller).

Nous pouvons également citer le programme Agriquadra, coordonné par le Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations agricoles (FAFSEA) et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), qui cherchait à optimiser l'emploi durable et de qualité dans les exploitations agricoles pour les plus de 40 ans en intégrant, entre autres, la composante santé.

Les objectifs du PNR, comme l'amélioration du taux d'emploi des seniors ou la soutenabilité du système de protection sociale sont pleinement respectés.

Inciter à la prolongation d'activité

En accord avec la Loi de Financement de la Sécurité sociale 2009 qui a abrogé le plafond de ressources et a permis le **cumul emploi/retraite** dans le régime général, nous avons obtenu les dispositions suivantes pour l'agriculture qui souffrait de restrictions encore plus sévères ; la possibilité de revenir travailler en tant que salarié sur sa propre exploitation ainsi qu'en tant que non salarié agricole sur des activités connexes ou hors sol.

Cette libéralisation du cumul favorise le maintien dans l'emploi des seniors comme souhaité par le PNR.

Améliorer les conditions de travail

Notre accord du 23 décembre 2008 présente d'importantes avancées puisqu'il définit de manière pragmatique le **stress et la pénibilité**, offre la possibilité d'imaginer un nouveau contrat permettant le développement de l'ergonomie, affirme la nécessité de simplifier le contrat de prévention donne une réelle dimension aux Commissions paritaires sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail (CPHSCT), et institue une Commission paritaire dédiée à l'amélioration des conditions de travail en agriculture (CPNACTA).

Par ailleurs, s'ouvriront très prochainement des négociations ayant pour objectif d'apporter des améliorations aux dispositions sur la **médecine du travail**. Il est à noter que le secteur agricole était déjà fort avancé sur le sujet. En effet, nous avions déjà harmonisé les taux de cotisations patronales relatives à la santé, rendu la gouvernance des services de santé paritaire et discipliner leur organisation *via* les préveteurs. Aujourd'hui, nous cherchons encore à améliorer le système.

D'autre part, les partenaires sociaux agricoles ont généralisé à l'ensemble des salariés le bénéfice d'un régime de **prévoyance** complémentaire. Or, il est à noter que cela n'existe dans aucun autre secteur.

En accord avec les objectifs du PNR, nous agissons en faveur de la prise en compte des nouveaux risques pour assurer la sécurité des salariés, de l'amélioration de la qualité de vie au travail pour accompagnement de l'allongement de la durée de vie au travail et la recherche d'une meilleure efficacité des acteurs de la prévention.

Lutter contre la pauvreté et les exclusions

Dans le cadre du projet de loi généralisant le **Revenu de solidarité active**, la FNSEA a permis l'adoption d'un amendement afin que tous les chefs d'exploitation y aient accès, qu'ils soient imposés selon le régime fiscal du forfait ou du réel. Nous avons également mené une action afin de relever le seuil, l'assiette minimum qui était fixé à 12 RMI et qui a augmenté d'environ un tiers en passant à 800 SMIC horaires.

Assurer la solidarité du système de retraite

En parallèle de la revalorisation du minimum vieillesse, des actions ont été menées pour la revalorisation des petites retraites agricoles. Les montants pour les chefs d'exploitation et leur conjoint ont été rehaussés.

Le problème de la pauvreté en fin de carrière touche particulièrement le secteur agricole, surtout depuis la suppression des préretraites. Il est indispensable d'avoir un système social avec des conditions de ressources permettant de soutenir la population concernée et notamment *via* une augmentation des rentes maladie.

Ces exemples d'actions menées par le secteur de la production agricole montrent l'implication dans ce dernier vis-à-vis des objectifs de la stratégie de Lisbonne et plus particulièrement du Programme national de réforme. Nous traitons également de sujets tels que l'harmonisation des législations et des coûts du travail, toujours dans une optique de lutte contre le dumping social et les distorsions de concurrence, afin d'assurer un véritable sentiment d'appartenance à l'Union européenne. Il s'agit également de créer les conditions d'une nouvelle croissance au travers de ce levier capital qu'est l'emploi, une des forces de l'agriculture.

Exemples d'initiatives conduites par l'Union professionnelle artisanale (UPA)

L'UPA, qui est l'organisation représentative de l'artisanat en France, défend les intérêts communs aux 920.000 entreprises artisanales françaises et organise la promotion de l'artisanat et de la petite entreprise au niveau national mais aussi en Europe et sur le plan local.

En tant que partenaire social, l'UPA est consultée par les pouvoirs publics et participe aux négociations entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés.

Au-delà, l'UPA s'attache à promouvoir une économie fondée sur la proximité, pariant sur la performance globale de l'ensemble des petites entreprises ; artisans, commerçants, agriculteurs, professionnels libéraux...

Durant ces 18 derniers mois, l'UPA a mené au quotidien un ensemble d'actions qui ont pleinement contribué aux objectifs de la stratégie de Lisbonne et à la mise en œuvre du Programme national de réforme. La liste ci-dessous est non exhaustive.

MODERNISER LE DIALOGUE SOCIAL

Étant partenaire social, l'UPA est particulièrement impliquée dans le domaine du **dialogue social** et milite pour son développement au sein de l'artisanat et des petites entreprises. Ainsi, elle a signé avec les cinq organisations syndicales de salariés, l'accord paritaire du 12 décembre 2001 qui vise notamment à créer des lieux de dialogue social adaptés à la taille des petites entreprises.

En effet, en raison de leur taille, les petites entreprises ne peuvent avoir de représentation du personnel en interne.

En 2008, l'UPA a obtenu l'application intégrale de l'accord du 12 décembre 2001 relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat après 7 années d'obstruction juridique étrangement orchestrée par les représentants des grandes et moyennes entreprises.

- Représentativité, dialogue social et financement des syndicats

L'UPA a participé à la **négociation paritaire** qui s'est soldée par une position dite commune du 9 avril 2008 qu'elle n'a toutefois pas signé.

En effet, ce texte renvoie la question primordiale du développement du dialogue social dans les petites entreprises à un énième groupe de travail. La négociation a ainsi totalement échoué sur ce point en raison de la volonté des grandes et moyennes entreprises de conserver leur mainmise sur le dialogue social.

En revanche, l'UPA a approuvé les orientations du texte du 9 avril 2008 en matière de représentativité qui figuraient déjà dans l'avis rendu par le Conseil économique et social en novembre 2006 ;

- l'ajout pour déterminer la représentativité des organisations syndicales de salariés du critère de l'audience établie à partir des élections professionnelles (Comité d'entreprise et à défaut des délégués du personnel) à la liste actuelle figurant dans le code du travail ;
- la fixation d'un seuil de 10% en-deçà duquel un syndicat de salariés n'est pas représentatif dans l'entreprise (8% pour la branche et l'interprofessionnel à titre transitoire) ;
- l'évolution des règles en matière de signature des accords collectifs ;
- l'élargissement de la possibilité de négocier des accords avec des élus du personnel (et non pas seulement avec des délégués syndicaux).

L'UPA participe également à la **délibération sociale** qui s'est ouverte le 10 juin 2009 sur la question du dialogue social dans les TPE.

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- Réformer le service public de l'emploi

L'UPA a participé à la réforme du service public de l'emploi qui a conduit à la fusion de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et des Assedic pour donner naissance à **Pôle Emploi** dont elle est membre du Conseil d'administration.

- Assurer la mobilité des travailleurs, sécuriser les parcours professionnels

L'UPA a été auditionnée en décembre 2008 par la **mission sur les freins à la mobilité professionnelle et géographique**. Dans ce cadre, elle a notamment rappelé qu'elle a soutenu la création de « Pôle Emploi » qui doit être en mesure d'apporter une réponse d'accompagnement aux demandeurs d'emplois ainsi qu'aux chefs d'entreprise, ce qui n'était pas le cas précédemment. En effet, un tel accompagnement est indispensable pour les chefs de petites entreprises dans la phase du recrutement.

Par ailleurs, les partenaires sociaux sont arrivés à un **accord national interprofessionnel du 14 novembre 2008 sur la Gestion et l'anticipation des métiers, des compétences et des qualifications (GPEC)** qui permet :

- pour les entreprises, un outil d'anticipation de leurs besoins en compétences et ainsi de préservation et de développement de leur compétitivité ;
- pour les salariés, le moyen d'aborder de façon maîtrisée et positive les évolutions des métiers et des qualifications tout au long de leur carrière, ce qui doit contribuer à sécuriser leur parcours professionnel.

L'UPA a en outre participé à la **négociation paritaire sur la gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi** qui vient d'aboutir à la signature d'un accord le 8 juillet dernier.

- Renforcer la formation professionnelle tout au long de la vie

L'UPA a participé à la **négociation paritaire** qui a abouti à la signature de l'accord national interprofessionnel relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie du 7 janvier 2009. Auparavant, elle avait également suivi les différents travaux de réflexion mis en place par le gouvernement en matière de formation professionnelle.

L'accord du 7 janvier 2009 que l'UPA a signé vise en particulier à développer la formation professionnelle pour les salariés qui en ont le plus besoin et notamment ceux des petites entreprises.

FAVORISER L'ACTIVITÉ

- Accroître l'attractivité du travail et de l'activité

L'UPA a signé **l'accord du 11 janvier 2008 relatif à la modernisation du marché du travail** qui reprend notamment trois revendications qu'elle a portées au nom des entreprises artisanales ; l'allongement de la période d'essai à deux mois renouvelable une fois, le financement mutualisé du dispositif de prolongement des droits des salariés (complémentaire santé et droit individuel à la formation – DIF -) au-delà de la rupture du contrat de travail et la possibilité renforcée de rompre le contrat de travail en cas d'inaptitude d'un salarié pour des raisons non professionnelles. Cet accord constitue une première étape vers la flexi-sécurité.

- Favoriser l'insertion de tous les jeunes sur le marché du travail

Partenaire du Secrétariat général de la Charte de la diversité, l'UPA s'est engagée aux côtés de « l'IMS – Entreprendre pour la cité » en charge du Secrétariat général de la Charte, dans un Tour de France « Quartiers libres pour l'emploi ».

En s'engageant dans ce Tour de France, l'UPA a voulu à la fois promouvoir l'économie de proximité en mobilisant les entreprises artisanales en faveur de l'emploi des habitants des quartiers difficiles et ainsi contribuer à apporter des réponses aux problèmes d'emploi, de formation des jeunes, d'urbanisme, d'aménagement du territoire

- Améliorer les conditions de travail

Les partenaires sociaux ont ouvert le 7 avril 2008, une **négociation paritaire sur le « stress au travail »** destinée notamment à transcrire en droit français l'accord-cadre européen. Cette négociation a permis d'aboutir à un accord sur les indicateurs de stress, sur une définition du phénomène, ainsi que sur les mesures de prévention à mettre en place.

L'UPA a signé cet accord.

ASSURER UN MEILLEUR PARTAGE DES FRUITS DE LA CROISSANCE

- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion

L'UPA a largement contribué aux travaux du **Grenelle de l'insertion** réunissant pour la première fois tous les acteurs de l'insertion. L'UPA a rappelé que l'insertion des personnes éloignées du monde du travail, quelles qu'elles soient, passe d'abord par la formation et la qualification des intéressés.

À cet égard, les entreprises artisanales souffrent très directement de l'inadéquation des qualifications des jeunes entrant sur le marché du travail par rapport à leurs besoins.

MAÎTRISER ET AMÉLIORER L'EFFICIENCE DES DÉPENSES PUBLIQUES

- Maîtriser les dépenses de sécurité sociale, répondre aux besoins nouveaux

Gestionnaire des organismes de sécurité sociale, l'UPA considère que la priorité commune doit être le retour à l'équilibre les comptes sociaux.

En effet, depuis 20 ans, l'UPA fait le constat d'une dynamique des dépenses plus forte que celle des recettes. Cette situation requiert une mobilisation nationale, en dehors de tout intérêt corporatiste, de tout intérêt particulier. C'est dans ce sens qu'elle assume sa responsabilité de gestionnaire des différentes branches de la sécurité sociale.

L'UPA participe notamment activement à la réorganisation des caisses de sécurité sociale.

GARANTIR LE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE

Le « rendez-vous de 2008 » s'est inscrit dans un contexte de dégradation de la situation financière de la branche vieillesse. Face à cette situation, **une phase de concertation** s'est déroulée à partir du 27 mars 2008 entre le gouvernement et les partenaires sociaux qui a débouché sur un ensemble équilibré de mesures et de pistes de réflexion issues des engagements de l'élection présidentielle, des priorités du gouvernement et des propositions formulées par les partenaires sociaux.

Dans ce cadre, les partenaires sociaux ont signé au printemps dernier un **accord sur les retraites complémentaires** demandant au gouvernement que le rendez-vous de 2012 destiné à adapter le régime d'assurance vieillesse à la nouvelle donne démographique, soit avancé à 2010.

Exemples d'initiatives conduites par le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)

Le Programme national de réforme français est centré sur trois axes majeurs :

1. la croissance durable, l'innovation et le développement des entreprises ;
2. la réforme du marché du travail ;
3. la soutenabilité des finances publiques.

Sont rappelées ci-dessous les expériences, initiatives et réformes contribuant à la mise en œuvre du PNR sur les 18 derniers mois :

- 50 000 collégiens sensibilisés aux métiers de l'artisanat et à l'esprit d'entreprise à travers les opérations nationales Artimobiles menées par le Fonds national de promotion et de communication de l'Artisanat (FNPCA) ;
- événements de sensibilisation du grand public à l'artisanat et à l'apprentissage labellisés « Semaine européenne des PME » (Semaine nationale de l'artisanat, concours Stars et métiers, Rencontres sénatoriales de l'apprentissage, Semaine nationale création reprise) ;
- 169 000 créateurs, repreneurs et cédants accueillis dans le cadre du dispositif d'offre global de service doublée de la Charte de qualité du réseau des CMA, 60 000 porteurs de projets accompagnées individuellement ;
- 587 millions d'euros de crédits garantis par la SIAGI en 2008, dont 78 % relatifs à la reprise d'entreprise ; affectation de 25 millions de fonds propres en plus pour garantir 120 millions d'euros en 2009 et 110 millions supplémentaires en 2010 ;
- aménagement des Centres de formalités des entreprises des CMA pour répondre aux besoins des guichets uniques des activités artisanales dans le cadre de la transposition de la directive « services » ;
- mise en place d'un dispositif permettant aux Chambres de métiers et de l'artisanat d'exercer leurs nouvelles fonctions d'autorités compétentes pour les professions réglementées de l'artisanat, en application de la directive sur les qualifications professionnelles ;
- dispositif d'accompagnement de l'innovation dans les entreprises artisanales couvrant le territoire articulé autour des pôles d'innovation de l'artisanat et de la réforme globale de services des CMA ;
- 100 000 apprentis formés par les Centres de formation des apprentis du réseau des CMA ;

- création d'Universités des métiers et de l'artisanat régionale permettant d'offrir des parcours de formation à tous les niveaux de qualification et déploiement d'un dispositif mutualisé de mobilité européenne ;
- dispositif d'offre globale de formation adressé aux apprentis, aux entrepreneurs et à leurs salariés et visant la sécurisation des parcours professionnels et l'organisation des formations par une cartographie régionale de formation ;
- dans le cadre de la Révision des politiques publiques (RGPP), adoption d'un projet de réforme du réseau des CMA afin de contribuer à la maîtrise et à l'efficience des dépenses publiques.

Exemples d'initiatives conduites par des entreprises coopératives

Durant les dix-huit derniers mois, les entreprises coopératives ont mené plusieurs actions, dont voici quelques exemples, ayant pleinement contribué aux objectifs de la stratégie de Lisbonne et en particulier du PNR.

I - CROISSANCE DURABLE, INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Déplacer la frontière technologique en renforçant les capacités d'innovation

- Développer l'économie numérique

Les coopératives sont impliquées dans le programme TIC&PME 2010 qui vise à inciter les PME à utiliser les TIC en développant des standards communs par filière, à travers les actions de l'association Agro Edi Europe.

L'association AGRO EDI EUROPE a été créée par la Coop De France et IN VIVO, participe à l'adaptation des messages normalisés (factures, commandes, avis de livraison) au sein des filières alimentaires, car dans un monde qui évolue beaucoup, il faut s'assurer que les systèmes d'échanges entre les entreprises restent compatibles entre eux et sécurisés.

Promouvoir le développement durable

Le développement durable a aujourd'hui dépassé le stade du simple concept. Il constitue désormais un véritable enjeu de responsabilisation des acteurs de terrain qui sont confrontés à des défis d'équité sociale, d'efficacité économique et de préservation de l'environnement. Il suppose de réels efforts et de nouvelles pratiques dans lesquels s'engagent les entreprises coopératives, **fondées sur le principe de transmission aux générations futures**.

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Les coopératives investissent dans des équipements spécifiques, l'utilisation de process plus économies en énergie (par exemple dans le secteur de la déshydratation de luzerne) ; elles développent des services auprès des adhérents en faveur des énergies renouvelable, de la maîtrise énergétique, et de l'agriculture d'équipement (CUMA, coopératives d'utilisation du matériel agricole). Le groupe polyvalent Terrena s'est ainsi lancé dans un outil de méthanisation qui traitera à terme plus de 50 000 t de déchets par an ; issues autorisées d'abattoirs (notamment du groupe Terrena), fumiers et fientes d'élevages proches, déchets des collectivités etc. En effet, outre de la chaleur et de l'électricité (équivalent à la consommation annuelle de 1 500 foyers), cet équipement générera un co-produit riche en matière organique. Il permettra de fertiliser 2 200 ha de terres, sur lesquelles il se substituera à des amendements « classiques ». Autre initiative, Coop de France et la Fédération nationale des coopératives d'utilisation du matériel agricole (FNCUMA) sont en train d'élaborer un guide pour les projets collectifs photovoltaïques, outil d'aide à la

décision pour les coopératives: installation de panneaux sur les bâtiments des coopératives et des exploitations agricoles de leurs adhérents. Coop de France participe au plan de performance énergétique lancé par le Ministère de l'Agriculture ; organisation de formation au diagnostic énergétique des exploitations agricoles

- Intensifier la recherche dans le domaine du développement durable

Le pôle de compétitivité Industries agro-ressources de Champagne-Ardenne-Picardie, dans lequel sont impliquées des coopératives agricoles, à travers la fédération des coopératives agricoles de Picardie, ouvre un consortium de recherche sur des cycles de vie des bioproduits. L'objectif est de mieux prendre en compte la dimension agronomique et la complexité agricole Interdisciplinaire, ce pôle s'appuie sur les compétences diverses en agronomie, chimie et process industriel ; Ineris, UTC, écointesys, Université technologique de Troyes, Inra, Agro-transfert Ressources et Territoires. La cellule prévoit de créer un inventaire spécifique régional et d'aller du générique vers le spécifique. Trois projets pilotes sont programmés ; une Analyse de cycle de vie (ACV) produite, une ACV territoriale et une ACV stratégie. Un maximum d'adhérents est visé afin de mutualiser et diffuser l'information.

- Stopper la perte de biodiversité

Les producteurs de luzerne déshydratée (agriculteurs et transformateurs), fédérés par Coop de France Déshydratation, ont décidé en avril 2009 de mesurer la biodiversité hébergée dans leurs cultures et d'étudier les moyens de l'augmenter encore. Plante très résistante, productive pendant plusieurs années, la luzerne nécessite très peu d'intrants (engrais, produits phytosanitaires...), ce qui renforce le caractère naturel de sa culture. En absorbant l'azote minéral, la luzerne élimine les nitrates présents dans la terre et lutte contre l'érosion des sols). Une campagne d'essais en grandes parcelles est en cours chez 15 exploitants de Champagne-Ardenne. Sur ces parcelles sera examinée la faisabilité d'un changement des pratiques culturales pour augmenter la biodiversité.

- Favoriser le développement durable des territoires

Depuis deux ans, plusieurs centres de vacances développent des partenariats avec des coopératives de la région Languedoc-Roussillon. C'est ainsi que le centre de vacances du cap d'Agde est devenu le symbole de l'engagement avec les Scop de la direction régionale Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées de la Caisse centrale d'activités sociales (CCAS) dans le cadre de sa charte du développement durable et le site pilote des expérimentations. Concrètement, trois Scop sont intervenues sur les projets de la CCAS ; Ecovia, spécialiste de la gestion environnementale des déchets, Scopelec, pour l'informatique et les liaisons internet, et Pure Environnement, pour la gestion de l'eau. D'autres contacts sont en cours avec La Table de Cana (restauration), l'imprimerie coopérative Causses et Cévenne ou encore Secau dans le bâtiment.

Dans beaucoup de régions, les entreprises coopératives sont les principaux employeurs privés. Elles constituent ainsi des acteurs majeurs de la pérennité et de la stabilité des territoires, car elles sont ni opéables, ni délocalisables.

II – DES OPPORTUNITÉS POUR TOUS

Assurer un meilleur partage des fruits de la croissance

- Développer l'actionnariat salarié, l'intéressement et la participation

Les coopératives favorisent l'actionnariat salarié, la progression du pouvoir d'achat et la réussite de la participation salariale. Les Scop, sont le premier réseau d'entreprises participatives en France. Alors que seules 1 % des PME françaises de moins de 50 salariés ont signé un accord de participation, 98 % des Scop l'ont fait et celles qui ne l'ont pas fait sont celles qui sont encore trop jeunes pour l'avoir mis en place. Chaque année, les Scop reversent plus de 45 % de leur résultat aux salariés sous forme de participation aux bénéfices et d'intéressement. Statutairement fondées sur le principe de maîtrise de l'entreprise par les salariés et de démocratie d'entreprise, les Scop sont les seules entreprises en France qui associent 83 % des salariés de leur entreprise au capital après 2 ans de présence.

Favoriser la reprise d'entreprises majoritairement par les salariés, c'est également favoriser le développement des coopératives de salariés SCOP ;

En l'absence d'ayants droits, le chef d'entreprise est souvent confronté à un manque de repreneur pouvant assurer sa succession. C'est le cas dans beaucoup d'entreprises familiales, bien implantées dans les territoires avec une réelle réalité économique de proximité.

Développer en France un véritable dispositif financier permettant de garantir, par la création d'un « OSEO social » au sein même d'OSEO, les prêts octroyés aux salariés repreneurs collectivement de leur entreprise serait sans aucun doute un véritable effet de levier de reprises et plus particulièrement vers les entreprises industrielles. Ce dispositif s'appliquerait également à toute forme d'entreprise. C'est dans ce sens que la Confédération générale des Scop avait interpellé le Président de la République. Un outil de portage salarial type capital risque pourrait également accompagner ce dispositif dans la reprise de l'entreprise avec un pacte d'actionnaires qui en définirait les modalités de sortie au bout de 5 à 7 ans. La Confédération générale des Scop a remis un projet au Conseiller social de l'Élysée. Un travail identique pourrait se faire au niveau de l'Europe.

Exemples d'initiatives conduites par la Mutualité française et ses mutuelles adhérentes

Dans le cadre du PNR 2008-2010 établit pour répondre aux objectifs de la stratégie de Lisbonne, la Mutualité française et ses mutuelles adhérentes se sont engagées sur différents chapitres du PNR 2008-2010 ;

1 - Croissance durable, innovation et développement des entreprises

Faciliter la croissance des entreprises

Après le retrait en mars 2006 par la Commission européenne de la proposition de statut de mutuelle européenne de 1993, la Mutualité française en tant que membre des associations européennes représentatives mutualistes (AIM, ACME et AISAM - qui ont au 1er janvier 2008 fusionné pour créer l'AMICE) a participé à la rédaction d'un nouveau projet de texte portant création de ce statut. Ses principaux objectifs sont de quatre ordres ; Les mutuelles participent à la cohésion sociale et sont des types d'opérateurs nécessaires pour ériger l'Europe sociale. Les citoyens européens pourront de fait s'emparer de ce statut et exercer par ailleurs leur liberté de choix en tant que consommateurs-usagers, bénéficiant ainsi de la plus grande diversité des opérateurs. En donnant une reconnaissance formelle à ce mode de gouvernance bien particulier qui s'appliquerait à tout type d'activité, les citoyens pourraient ainsi retrouver toutes les caractéristiques mutualistes même à dimension européenne. Enfin, doter les mutuelles d'un instrument européen de rapprochement et /ou de développement est nécessaire notamment alors que se profile les évolutions liées aux perspectives nées de solvabilité II.

La Mutualité française a été saisie en octobre 2008 par l'association européenne l'Association des assureurs mutualistes et coopératifs européens (AMICE) dont elle est membre d'un questionnaire sur la gouvernance des entreprises d'assurance, produit conjointement par l'OCDE et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) afin de mettre à jour les recommandations concernant la gouvernance des sociétés d'assurance (quelque soit leur forme d'entreprises). Le rapport définitif a été rendu public en juillet 2009. Les recommandations concernent également la forme mutualiste.

La Mutualité française s'est engagée dès la proposition par la Commission européenne du projet de directive « services » par une prise de position qu'elle a pu faire connaître au Parlement européen, auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Elle contribue à la prochaine mise en œuvre de celle-ci en France par l'information qu'elle transmet aux administrations nationales sur les services sociaux et médico-sociaux exercés par la mutuelle, leur compatibilité avec le droit européen, leur inclusion ou non de ceux-ci dans le champ de la directive. Il s'agit notamment d'établir le lien avec la question des Services sociaux d'intérêt général (SSIG) et celle du régime de compatibilité des aides d'État applicables aux Services d'intérêt économique général (SIEG) (selon l'article 86.2 du Traité

CE et la décision de novembre 2005). Elle est membre fondateur du Collectif SSIG (octobre 2005). La Mutualité française a été auditionnée au CESE de France en février 2008 par la section des affaires sociales en vue de l'avis rapporté par M. Frédéric Pascal *Quel cadre juridique européen pour les Services sociaux d'intérêt général ?*. La Mutualité française a été également auditionnée à l'Assemblée nationale en vue du rapport présenté par Mme Rosso Debord, MM. Lecou, Forgues, Caresche sur les SSIG et la transposition de la directive « services », et par Michel Thierry, président du groupe de travail interministériel chargé du rapport sur la transposition de la directive « services » applicables aux services sociaux et à la mise en œuvre de la décision CE de novembre 2005 sur les aides d'État applicables aux SIEG.

Promouvoir le développement durable

Les mutuelles exerçant des activités sociales notamment dans le domaine de la petite enfance se sont inscrites dans une démarche d'innovation sociale et ont pu bénéficier de financements communautaires dans le cadre du FSE. À titre illustratif, l'on peut évoquer la participation de deux mutuelles au programme européen EQUAL Marguerite qui vient de s'achever. Il concernait l'accueil du jeune enfant, l'articulation des temps et l'égalité des chances. Ce programme avait pour objectif d'explorer ces questions et le savoir-faire d'un réseau de partenaires de l'économie sociale des régions Bretagne et Pays de Loire.

2 - Des opportunités pour tous

Améliorer les conditions de travail

Grâce à son implantation dans les entreprises, la mutualité a créé de nombreux outils permettant une meilleure approche de la santé au travail. Parmi ceux-ci le « Mémo Pro Santé », créé à l'initiative de la Mutuelle familiale, a pour objectif de limiter les risques professionnels par la mise en place d'un système de traçabilité collective et individuelle des expositions. Cet outil sera ainsi testé à la Direction des Constructions navales de Brest qui associera dans cette démarche l'entreprise et les organisations syndicales. Cet exemple, montre comment les mutuelles, organisées localement peuvent travailler avec les autres acteurs de la société civile du dialogue social territorial dans le cadre notamment de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels, enjeux majeurs pour le rapporteur des débats au plan territorial, mais dans bien d'autres domaines encore.

Emploi des personnes en situation de handicap

La Mutualité française s'est engagée, en 2006, avec d'autres partenaires dans une démarche de recherche-action pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à l'emploi en milieu ordinaire de travail ; le projet RECORD (Réseau de Ressources Coordonnées pour l'Intégration professionnelle des personnes en situation de handicap) au service des maisons départementales des personnes handicapées, Cette démarche de mise en réseau

des différents acteurs de terrain concernés permet la coordination en faveur de l'évaluation et de l'orientation des travailleurs en situation de handicap.

Lutter contre toutes les discriminations

La Mutualité française a fait connaître aux autorités nationales sa position et des remarques ou interrogations sur la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle proposée par la Commission européenne en juillet 2008.

Il a été confirmé le soutien du mouvement mutualiste aux objectifs de non-discrimination visés par cette proposition. En ce qui concerne, plus précisément, les dispositions, relatives à l'assurance (article 2.7), la Mutualité française souhaite que la dérogation dont les États membres pourraient faire usage, soit limitée uniquement à l'âge en excluant toute discrimination possible fondée sur le handicap.

La Mutualité française a également répondu à la consultation du 25 février 2009 de la Commission européenne sur les inégalités de santé. Elle a mis en évidence les points suivants.

Du point de vue de la Mutualité française, il apparaît fondamental, pour lutter contre les inégalités, de **promouvoir la solidarité dans les systèmes de santé**.

Les systèmes de santé solidaires peuvent agir utilement sur les inégalités de santé évitables et injustes en :

- facilitant l'accès aux soins en agissant sur la répartition des ressources,
- mettant en œuvre des politiques de discrimination positive pour les personnes exposées à des facteurs dégradant l'état de santé,
- mettant en œuvre des politiques ciblées sur les déterminants de la santé, individuels ou collectifs.

La Mutualité française considère également que pour lutter contre les inégalités de santé, la coordination de tous les acteurs (mutuelles, associations, écoles, autorités de santé publique etc.) est indispensable.

La Mutualité française encourage la Commission à inscrire fortement l'objectif de réduction des inégalités de santé dans les politiques économiques et sociales communautaires. Parallèlement, il s'agirait de faire valoir le rôle de ces politiques pour assurer la réduction des inégalités de santé.

Les politiques fiscales qui permettent de solvabiliser l'accès aux soins de la population, leur efficacité en termes de réduction des inégalités d'accès aux soins est l'élément qui doit être jugé prééminent.

La Mutualité française souligne que la Commission doit mettre en place une Méthode ouverte de coordination en matière d'inégalités de santé ; la Commission pourrait envisager la faisabilité de programmes de prévention à l'échelle européenne.

3 - Assurer la soutenabilité des finances publiques

Maîtriser les dépenses de sécurité sociale, répondre aux besoins nouveaux

- Les maladies chroniques et les modes de rémunération des médecins ; les propositions de la Mutualité française

Les maladies chroniques touchent environ 15 millions de Français et représentent près des deux tiers des dépenses d'assurance maladie. Pour améliorer leur prise en charge, les mutuelles proposent "un partenariat entre l'assurance maladie obligatoire et la Mutualité française". Le mouvement mutualiste veut aussi créer un Institut santé sport qui permettrait de prévenir ces maladies.

« *Les mutuelles ont une forte légitimité dans la prise en charge des patients chroniques* », a expliqué M. Jean-Pierre Davant lors de la clôture du 39^{ème} congrès de la Mutualité française, le 6 juin à Bordeaux. « *Un tiers de ces malades ne bénéficient pas du régime des affections de longue durée. Les deux autres tiers ont un ticket modérateur qui est en moyenne 1,7 fois plus élevé que celui des autres adhérents mutualistes* », a-t-il souligné.

Face à ce constat, la Mutualité française a transmis au gouvernement une proposition de réforme de la prise en charge des maladies chroniques. Ce dispositif serait fondé sur de nouvelles règles de remboursement et une meilleure qualité des soins. Mais il ne remettrait pas en cause l'implication financière de l'assurance maladie obligatoire, « *qui doit continuer à assumer ses responsabilités dans ce domaine* ».

Dans le projet mutualiste pour les malades chroniques, « *les professionnels de santé qui le souhaitent accepteraient de respecter un protocole de qualité et un mode de rémunération essentiellement forfaitaire* ».

De leur côté, « *les patients bénéficieraient de programmes personnalisés de prévention et d'éducation thérapeutique, ainsi que du tiers payant* », qui permet de ne pas faire l'avance de frais. Ce système, qui serait géré par les mutuelles, « *ne serait pas obligatoire mais ouvert à tous les patients et professionnels désireux de s'engager dans cette démarche* ».

- Améliorer le service rendu aux usagers et l'efficience du système de santé

La Mutualité française a mis en place « **Priorité Santé Mutualiste** », un nouveau service, créé par les mutuelles de la Mutualité française pour soutenir et accompagner les adhérents dans leurs démarches de santé, et notamment lorsqu'ils sont confrontés à la maladie ou à celle d'un proche, en répondant aux difficultés de compréhension et d'orientation dans le système de santé, dans à un souci permanent d'objectivité, de transparence et de qualité d'information.

Ce service propose : une information de qualité en matière de santé ; de l'aide pour orienter dans le système de santé ; un accompagnement personnalisé par téléphone (aide à l'arrêt du tabac, équilibre alimentaire, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap) et des Rencontres santé en région (conférences, groupes de parole, ateliers, etc.).

Les services proposés par Priorité Santé Mutualiste concernent aujourd'hui quatre thèmes majeurs de santé publique ; le cancer, les maladies cardio-vasculaires (et les facteurs de risque), la dépendance au tabac, à l'alcool, au cannabis, ..., le maintien de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

Pour mettre en œuvre ce programme complet et offrir aux adhérents mutualistes les informations les plus fiables et adaptées possibles, la Mutualité française a fait le choix de solliciter les expertises d'organismes de référence avec qui elle est partenaire.

Priorité Santé Mutualiste est un Réseau de santé régi par le Code de la santé publique. Il est constitué de la Fédération Nationale de la Mutualité française, des Unions régionales ainsi que d'un ensemble de mutuelles.

Parce que l'accès du plus grand nombre à une information santé de qualité est une priorité pour la Mutualité française, Priorité Santé Mutualiste s'adresse à tous les adhérents des mutuelles membres du réseau, ainsi qu'à leurs ayants-droits et leurs aidants.

En permettant ainsi à plusieurs dizaines de millions de concitoyens mutualistes de bénéficier d'une gamme complète de services innovants en matière d'information, de prévention, de dépistage, d'aide à l'orientation et d'accompagnement, les mutuelles de la Mutualité française participent activement et concrètement à la modernisation du système de santé français.

- Accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Le réseau des établissements et services mutualistes pour personnes âgées et personnes en situation de handicap est caractérisé par sa diversité. Il s'est structuré autour des valeurs mutualistes ; permettre le libre choix, apporter une réponse globale, cohérente et de proximité sur l'ensemble du territoire à des coûts accessibles.

Les services mutualistes pour les personnes âgées sont constitués de 388 établissements et services ;

- des établissements comprenant des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, logements-foyers, petites unités de jour, etc. ;
- des services de soins infirmiers à domicile ;
- d'autres services, dont des prestataires d'aide à domicile, des services de téléassistance, des ateliers mémoire ou encore équilibre, des clubs, etc.

Les services mutualistes pour les personnes en situation de handicap sont constitués de 123 structures ;

- des établissements d'hébergement pour adultes et/ou enfants avec des foyers d'hébergement, des instituts médico-éducatifs maisons d'accueil spécialisés, etc. ;
- des établissements et services d'aide par le travail et autres entreprises adaptées ;
- d'autres services, dont des auxiliaires de vie, des services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, des services d'aide médico-sociale pour adultes handicapés, des services de tutelle, des sites pour la vie autonome, etc.

L'ensemble du réseau d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'est engagé dans une politique d'amélioration continue de la qualité qui se traduit dans une charte établie en 2007.

Exemples d'initiatives conduites par les organisations membres de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL)

L'UNAPL, qui, au travers de ses 63 organisations membres, représente plus de 600 000 entreprises libérales, soit 1 million 200 000 actifs directs, dans les secteurs du droit, de la santé, de la technique et du cadre de vie, participe aux objectifs de la stratégie de Lisbonne :

- en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes en adéquation avec les besoins de son secteur entrepreneurial ;
- en œuvrant pour l'amélioration de la qualité de l'emploi ;
- plus généralement, en contribuant à éléver le niveau de compétences, dans l'optique d'une société de la connaissance.

Ses actions s'orientent en une double direction ; le développement de l'entrepreneuriat et de l'emploi salarié. Lors des 18 derniers mois, l'UNAPL s'est donné les moyens de poursuivre ces objectifs ;

➤ **en direction des jeunes**

- *Mieux valoriser les talents dans le secteur des professions libérales*

Le 29 mai 2008, M. Alain Vaconsin, Président de l'UNAPL, et le ministre de l'Éducation nationale, M. Xavier Darcos ont conclu pour 5 ans un **accord cadre national portant sur l'information, l'orientation et la formation des jeunes**, afin de leur permettre de mieux valoriser leurs talents dans le secteur des professions libérales.

L'UNAPL promeut les professions libérales et leurs emplois salariés auprès des jeunes, fait connaître la diversité des métiers du secteur libéral et le gisement d'emplois qu'il propose, assure auprès des jeunes la pérennité des activités libérales par la création ou la reprise des entreprises, enfin valorise les compétences des salariés par la promotion de la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'UNAPL et le ministère de l'Éducation nationale s'engagent conjointement sur trois axes ;

1. l'information et l'orientation des jeunes, des familles et des personnels de l'Éducation nationale ;
2. les initiatives pour donner aux jeunes le goût d'entreprendre ;
3. l'information des enseignants et des conseillers d'orientation psychologues.

Cet accord marque une étape importante pour l'UNAPL, qui a fait de l'insertion professionnelle des jeunes l'une de ses premières préoccupations et l'un des thèmes principaux de son Livre blanc.

- Favoriser l'entrepreneuriat des jeunes

Outre ses désormais traditionnelles participations au salon de la micro-entreprise et au salon de l'éducation en partenariat respectivement avec l'Agence régionale agréée des professions libérales - Ile de France (ARAPL) et l'Organisme paritaire collecteur agréé des professions libérales Organisme paritaire collecteur agréé des professions libérales (OPCA-PL), il faut noter, le 20 octobre 2008, **la signature du partenariat avec l'Association jeunesse entreprise (AJE)** présidée par Yvon Gattaz qui a donné lieu au lancement d'une plaquette « *Un vent de liberté.... profession libérale* ».

Ce partenariat vise à promouvoir les viviers des activités professionnelles libérales, en qualité de professionnel libéral en exercice, mais aussi en qualité de salarié de ce professionnel. L'introduction ancienne de l'AJE dans le milieu éducatif nous permet d'y être présents aux côtés des secteurs traditionnels du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des services.

- Favoriser l'insertion des jeunes des quartiers

L'UNAPL a signé le 27 novembre 2008 aux côtés des pouvoirs publics (secrétariat d'État à l'emploi), **l'engagement national pour l'emploi des jeunes des quartiers**.

➤ **En direction des salariés des entreprises libérales**

- Améliorer la qualité de l'emploi et prévenir le chômage partiel

En 2009, l'UNAPL a proposé aux cinq partenaires sociaux représentatifs au plan national des salariés, **deux négociations sociales**, actuellement en cours ; la première sur la **qualité de l'emploi** dans les professions libérales, la seconde sur la **prévention et le financement du chômage partiel** pour les salariés de professionnels libéraux.

- Améliorer la formation des salariés ; les actions de l'OPCA-PL

Les professions libérales ont développé au fil des années un savoir-faire spécifique pour développer la formation dans le secteur de leurs activités. L'OPCA-PL accompagne les TPE et leurs salariés pour faciliter la mise à niveau constante de leurs compétences, compte tenu de la complexité croissante de leurs services et des exigences croissantes, elles aussi, de sécurité, d'hygiène, d'obligations de moyens voire de résultats, demandées par leurs clients ou patients.

Pour mémoire ; l'accès à la formation des salariés des TPE libérales s'élève à 25 % en 2008, contre moins de 7 % en moyenne nationale ; le financement des actions certifiantes représente 52 % des fonds mutualisés en 2008.

Les derniers outils mis en place par L'OPCA-PL sont :

- **Janus**, nouvel outil de diagnostic pour construire les projets de formation à destination des salariés (des employeurs également) ; aujourd'hui utilisé dans le secteur de la santé, il doit être étendu, à terme, à toutes les professions libérales.
- **Prépa'VAE**, dispositif de préparation à la VAE ; ce nouvel outil a été étendu en septembre 2008 à l'ensemble des salariés des entreprises libérales du secteur de la santé, visant l'obtention des titres d'assistant(e) dentaire et d'auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire, ou les Certificats de qualification professionnelle (CQP) d'aide dentaire et d'auxiliaire vétérinaire.

Exemples d'actions mises en œuvre par le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) contribuant au Programme national de réforme et aux objectifs de la stratégie de Lisbonne

1 – Dans le champ de la formation professionnelle tout au long de la vie

- Développement de la validation des acquis de l'expérience tout particulièrement dans le domaine du service aux personnes : appui aux salariés et aux employeurs du milieu rural pour s'engager dans une démarche de validation des acquis de l'expérience.
En VAE, environ 1200 accompagnements ont été réalisés en 2008/2009 pour plus de 900 validations totales et obtention de la certification.
- Modernisation des six titres délivrés par les MFR et inscrits au Répertoire national de certification professionnelle (RNCP) pour mieux prendre en compte la diversité des publics (approche par les activités et les compétences, parcours modulaires, dispositifs d'autoformation assistée à distance, accompagnement VAE...).
Environ 500 personnes du réseau MFR ont bénéficié du parcours de formation et d'accompagnement à la modernisation des pratiques et un nombre équivalent de professionnels a participé aux travaux des Comités de pilotage pour l'actualisation des référentiels d'activités et la validation des compétences.
- Développement d'un titre d'« Animateur en gérontologie » inscrit au niveau IV au RNCP et mis en œuvre de cette certification en réponse aux besoins grandissants de qualification dans le domaine de l'accueil des personnes âgées.
Une quinzaine d'associations MFR dans 15 régions se sont positionnées pour organiser les parcours d'accès à la certification qui devrait concerner dès 2010 plus de 200 personnes.

2 – Dans le champ de l'insertion de tous les jeunes sur le marché du travail

- Diversification des parcours de formation par alternance et tout particulièrement de l'apprentissage au sein des TPE et des PME du monde rural.

- Implication des familles dans les relations avec les maîtres d'apprentissage, en amont de la signature d'un contrat d'apprentissage et pendant la formation. Prise en compte dans l'animation des associations familiales du besoin des familles d'échanger entre elles et avec les maîtres d'apprentissage.
- Développement des parcours « sas » entre la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée en apprentissage de manière à accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours professionnel.
- Élaboration de références et création d'outils adaptés à la mise en œuvre de parcours de formation préparatoires à l'apprentissage en associant familles et maîtres d'apprentissage.

LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- INSEE, Conjoncture, Principaux indicateurs, *Informations rapides*, « Poursuite de la hausse du chômage au deuxième trimestre 2009 », n° 227, 3 septembre 2009
- INSEE, *Note de conjoncture*, « Vers une sortie de récession ? », juin 2009
- Cour des Comptes, *Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques*, juin 2009
- Sénat, *Rapport d'information fait au nom de la commission chargée des Affaires européennes sur l'état de la transposition de la « directive services »*, par M. Jean Bizet, sénateur, n° 473, 17 juin 2009
- Jean-Hervé Lorenzi et Alain Villeneuve, *L'innovation au cœur de la nouvelle croissance*, Économica, mai 2009
- Projet de loi de finances 2009, *Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures*
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la recherche en France – 30 indicateurs*, n° 2, décembre 2008

TABLE DES SIGLES

ACV	Analyse de cycle de vie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
ADSL	<i>Assymmetric Digital Subscriber Line</i>
AFITF	Agence de financement des infrastructures de transport de France
AIR	Analyse d'impact de la réglementation
AJE	Association jeunesse entreprise
AMF	Autorité des marchés financiers
AMICE	Association des assureurs mutualistes et coopératifs européens
ANEFA	Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANSP	Agence nationale des services à la personne
APCA	Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
APCE	Agence pour la création d'entreprise
APECITA	Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire
ARAPL	Agence régionale agréée des professions libérales
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
ARF	Assemblée des régions de France
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles
BIT	Bureau international du travail
CA	Chiffre d'affaires
CCAS	Caisse centrale d'activités sociales
CCMSA	Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole
CCREFP	Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle
CCSPL	Commission consultative des services publics locaux
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDSEI	Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales
CES	Conseil économique et social (ancien nom du Conseil économique, social et environnemental)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de la République française
CESR	Conseil économique et social régional

CESR	Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (<i>Committee of European Securities Regulators</i>)
CESU	Chèque emploi service universel
CGPME	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
CIFA	Contrat d'installation-formation pour l'artisanat
CMA	Chambre de métiers et de l'artisanat
CNDP	Commissions consultatives des services publics locaux
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CO ₂	Dioxyde de carbone
COV	Certificat d'obtention végétale
CPHSCT	Commission paritaire sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
CPNACTA	Commission paritaire dédiée à l'amélioration des conditions de travail en agriculture
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CROUS	Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires
CTP	Contrat de transition professionnelle
CUMA	Coopérative d'utilisation du matériel agricole
DALO	Droit au logement opposable (Loi sur le)
DG-TREN	Direction générale Transports et énergie de la Commission européenne
DIF	Droit individuel à la formation
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement
DOM	Département d'Outre-mer
EFSA	<i>European Food Safety Authority</i>
EPARECA	Établissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPIDe	Établissement public d'insertion de la Défense
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
FAFSEA	Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations agricoles
FEI	Fonds exceptionnel d'investissement
FISO	Fonds d'investissement social
FNCUMA	Fédération nationale des coopératives d'utilisation du matériel agricole
FNPCA	Fonds national de promotion et de communication de l'Artisanat
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FPSPP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
FRAC	Fonds régional d'aide au conseil
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GPEC	Gestion et l'anticipation des métiers, des compétences et des qualifications
IAIS	<i>International Association of Insurance Supervisors</i>
IEP	Institut d'études politiques
IFRS	<i>International Financial Reporting Standards</i>
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
ISR	Investissement socialement responsable
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie
JA	Jeunes agriculteurs
LGV	Ligne à grande vitesse
LID	Livret des infrastructures durables
LPFP	Loi de programmation des finances publiques
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MFR	Maisons familiales rurales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFCE	Observatoire français des conjonctures économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONEMA	Observatoire national de l'eau et des métiers aquatiques
ONU	Organisation des Nations unies
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
OPCA-PL	Organisme paritaire collecteur agréé des professions libérales
OPCVM	Organismes de placement collectif de valeurs mobilières
PAC	Politique agricole commune
PEV	Politique européenne de voisinage
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Programme national de réforme
R&D	Recherche et développement
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RNCP	Répertoire national de certification professionnelle
ROE	<i>Return on Equity</i>
RSA	Revenu de solidarité active
SAMU	Service d'aide médicale urgente
SAP	Services à la personne
SBA	<i>Small Business Act</i>
SCOP	Société coopérative de production
SGAE	Secrétariat général des affaires européennes
SIEG	Services d'intérêt économique général

SMA	Service militaire adapté
SPA	Standard de pouvoir d'achat
SSIG	Services sociaux d'intérêt général
TEPA	Travail, l'emploi et le pouvoir d'achat (Loi sur le)
TER	Transport express régional
TGV	Train à grande vitesse
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TPE	Très petite entreprise
UE	Union européenne
UNAPL	Union nationale des professions libérales
UPA	Union professionnelle artisanale
VAE	Validation des acquis de l'expérience
ZFU	Zone franche urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

En vue du Sommet européen de printemps 2010, cette communication analyse la situation de la France au regard des indicateurs et objectifs de Lisbonne, dans le contexte de la crise. Elle met en perspective les propositions récentes du Conseil économique, social et environnemental entrant dans le champ de la stratégie de Lisbonne (gouvernance, compétitivité, société de la connaissance, emploi, cohésion sociale, environnement).

Elle présente aussi, à la demande du gouvernement, les observations de notre assemblée sur le projet de *Rapport de suivi 2009 du Programme national de réforme 2008-2010*, qui sera transmis à la Commission européenne.